

BULLETIN DU COMITÉ

DE

L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey
Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française,
Paris — 19-21, rue Cassette. Téléph. 732.84.

SOMMAIRE

53 ^e Liste des souscripteurs.....	49
Le Comité.....	50
La Dernière session du Conseil supérieur de l'Indo-Chine : les rapports de l'administration, par Ed. PAYEN.....	50
Les Origines du Protectorat français au Cambodge, par HENRI FROIDEVAUX.....	53
Médecine et hygiène dans l'Indo-Chine française, par le Dr R. BLANCHARD.....	60
Asie Française : Les budgets de l'Indo-Chine. — Le budget municipal d'Hanoï. — La culture du riz et la main-d'œuvre en Cochinchine. — Le plateau du Lang-bian. — L'amélioration des communications rapides dans le territoire du Kouang-tchéou-ouan.....	68
Chine : L'agitation nationaliste en Chine. — Mouvement maritime du port de Tien-tsin en 1904....	72
Japon : Le nouveau ministère japonais. — Les quatre nouvelles divisions de l'armée japonaise. — Les chemins de fer de l'Etat en 1906. — La mission du prince de Connaught. — Les progrès des constructions navales.....	73
Corée : Organisation administrative de la Corée. — La réorganisation financière de la Corée : rapport de M. Megata.....	76
Asie Russe : Une visite au Dalai Lama à Ourga. — Les nouvelles de Sibérie. — Rapport anglais sur la Sibérie. — Statistique des voies navigables en Asie. — La Flotte volontaire. — Les forêts domaniales. — La sériciculture au Turkestan et au Caucase. — Exploitation du minerai de manganesè.....	79
Arabie : La révolte du Yémen.....	82
Asie Anglaise : Le Congrès national indien.....	82
Nominations officielles.....	83
Bibliographie.....	85

CARTE

Carte du Cambodge.....	55
------------------------	----

53^e LISTE DES SOUSCRIPTEURS ⁽¹⁾

MM.	
Et. Tallet, professeur à Bordeaux. . .	12 »
Comte de Labry, capit. de caval.	500 »
Seauve, capitaine d'artillerie.	12 »
J. Franconie, à Paris.	12 »
* J. Bacot, à Paris.	25 »
Lieut.-colon. Colonna d'Istria, de l'infanterie coloniale.	12 »
J. Villot à Saint-Amand-Tallende.	12 »
Vice amiral Gervais	25 »
Colonel Billet, du 3 ^e spahis.	25 »
* Dr Gatrot, méd. de 2 ^e cl. de la marine.	25 »
Lieut. Jourdy, des troupes colon.	24 »
Cercle militaire de Mécheria	12 »
Colonel Gariel, du 36 ^e d'infanterie.	12 »
Dr Pennel, à Paris.	25 »
Chambre d'agriculture de Cochinchine.	20 »
L. Pargoire, receveur d'enregistrement à Mytho.	40 »
* Emile Mayeur, à Laokay.	25 »
Lacorre, conduct. des ponts et chaussées.	12 »
* Louis Sculfort, conseil. du commerce extérieur	12 »
Pierre Deffarge, conseil. du commerce extérieur.	25 »
A. Durieu, préfet en retraite.	25 »
Résident de France de Prey-veng.	12 »
A reporter.	
904 »	

(1) Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

<i>Report.</i> . . .	904	»
Baumgarten, capit. en retraite. . .	12	»
R. Laronce, consul de France . . .	12	»
Ch. Fabre, lieut. d'infanterie. . .	12	»
H. Bourgeois, consul de France. . .	12	»
A. Cogniet, enseigne de vaisseau. .	12	»
Cercle militaire de Toulouse. . . .	12	»
R. Blanchard, à Paris.	25	»
Ed.-L. Achard, inspect. d'agricult. .	20	»
D ^r J.-A. Bussière, méd. des tr. col. .	12	»
H. Baron, conduct. des tr. publics en Indo-Chine.	12	»
Ed. Chavannes, profess. au Collège de France.	25	»
L. Vossion, consul général.	12	»
C. Bourdon, enseigne de vaisseau. Proviseur du lycée de Tarbes. . . .	15	»
G. Bouillard, ingén. en chef du chemin de fer Pékin-Hankéou. . .	12	»
Chambre de comm. de Marseille. . .	20	»
C ^o des Chargeurs-Réunis.	300	»
Marchand, enseigne de vaisseau. . .	300	»
G. de Kergaradec, à Angoulême . .	12	»
H. Le Soudier, à Paris.	20	»
Chambre de commerce de Lyon. . .	36	»
Jean Darcy, à Paris.	300	»
Société de construction des che- mins de fer indo-chinois.	50	»
G. Lanier, à Vitry-sur-Seine.	300	»
* Commandant Boucé, à Angers. . .	20	»
Champ-Ricord, à Toulouse.	12	»
Lieut. Sougnac, de l'infant. colon. .	12	»
Harmand, ministr. plénipot.	50	»
* J. Toullet, professeur à Rouen. . .	12	»
* Robert Lebaudy, à Paris.	12	»
C ^o du canal de Suez.	1.000	»
Ed. de Billy, administ. des Char- geurs-Réunis.	24	»
Cercle militaire de Saïgon.	25	»
Le général Lasserre, à Hanoï. . . .	12	»
* Cercle de l'Union à Yen-bay. . . .	25	»
* F. Couget, secrét. d'ambassade. . .	27	»
* Comte Lagarde, capit. de caval. . .	25	»
* Comte de Chaylard, min. plénip. . .	25	»
Barberot, capit. d'infanterie. . . .	12	»
* Lieut. Dubuisson, de l'infant. col. .	12	»
Gallois-Montbrun, à Pondichéry . .	12	»
Bodereau, à Paris.	25	»
Séraphin Mattis, à Paris	15	»
Biblioth. des offic. du 4 ^e tonkinois. Chef d'Etat-major des tr. de l'Indo- Chine.	12	»
Réunion des offic. de Morondava. . .	12	»
Capit. Deshayes, de l'inf. coloniale. .	12	»
Capit. Le Duc, de l'infant. colon. . .	40	»
Capit. Querette, de l'infant. colon. .	12	»
Souscriptions diverses.	12	»
	170	50
Total.	4.099	50

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

LE COMITE

M. Jouannin, secrétaire général du Comité de l'Asie Française, après le congé de plusieurs mois qu'il a pris pour affaires de famille, ne pouvant plus continuer le concours si actif qu'il apportait à notre œuvre, a donné sa démission.

A cette occasion, le bureau lui a conféré le titre de secrétaire général honoraire.

Il a tenu à reconnaître ainsi les services dévoués que M. Jouannin a rendus, tant au moment de la fondation du Comité qu'au cours des cinq années de sa gestion.

LA DERNIÈRE SESSION

DU

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INDO-CHINE

Les rapports de l'Administration

Parmi les nombreux mémoires soumis par l'administration au Conseil supérieur de l'Indo-Chine, il en est quelques-uns qui méritent une mention spéciale. On sait déjà combien sont précieux pour l'étude de l'Indo-Chine les rapports soumis à ce Conseil sur la situation politique et économique des divers pays qui forment l'union indo-chinoise. Ces documents contiennent une foule de renseignements et si les appréciations pèchent quelquefois par un excès d'optimisme, ce qui est le péché mignon et, certainement, jusqu'à un certain point, excusable de l'administration, ils fournissent des faits précis, sur lesquels on peut baser une opinion.

C'est ainsi que le rapport sur la situation de la Cochinchine ne nous cache pas que ce pays a été sérieusement éprouvé par de typhons et des inondations, suivies d'une sécheresse exceptionnelle, dont les conséquences, moins meurtrières pour les habitants, ont été matériellement beaucoup plus désastreuses pour leurs besoins. La population indigène, troublée par cette série de catastrophes, l'a été, en outre, par les péripéties de la guerre russo-japonaise et par les excitations d'une certaine presse étrangère, colportée clandestinement dans la colonie par les Chinois, marchands de paddy, en vue de provoquer une baisse des prix de cette denrée. Le rapport ajoute, cependant, que ces circonstances défavorables n'ont pas influé sensiblement sur la situation politique du pays, mais il avoue que celle-ci tend manifestement à se modifier, sous l'influence d'un fait plus grave, indice d'un mal sérieux et profond, à savoir: l'augmentation considérable de la criminalité. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler, d'après des discours du lieutenant-gouverneur Rodier au Conseil colonial de Cochinchine, ce mal nouveau du pays et nous avons souscrit

aux conclusions de ce fonctionnaire qui étaient la condamnation de l'organisation judiciaire actuelle. Le rapport au Conseil supérieur n'est pas aussi affirmatif que l'était le lieutenant-gouverneur. « Tout en reconnaissant, dit-il, que la politique d'assimilation n'a pas produit tous les résultats escomptés, il y a lieu, semble-t-il, de s'efforcer d'améliorer les errements actuels, avant de les condamner irrémédiablement et de réclamer le retour à l'état de choses existant pendant la première période de l'occupation du pays, notamment à la juridiction indigène », et il fait des réserves expresses au sujet de la théorie résumée naguère par M. Rodier.

Au point de vue de l'administration indigène, le rapport trouve que les fonctions de notables ne doivent pas continuer à être délaissées et que la situation actuelle ne saurait se prolonger, sans compromettre notre domination dans ce pays. Nous aurions aimé que le rapport fût aussi net en ce qui concerne les impôts; mais il déclare qu'on n'aperçoit pas bien le moyen de faire face aux charges toujours croissantes de la colonie en renonçant à ces recettes productives (produit des impôts sur le tabac, le sel) et sans modifier de fond en comble le régime financier de l'Indo-Chine. Le moment ne paraît pas propice pour envisager des mesures de ce genre, déclare-t-il; toutefois, il ajoute qu'il importe que le recouvrement de certaines contributions indigènes soit effectué avec tact et modération et que des instructions ont été données dans ce sens. Il faut souhaiter qu'elles soient écoutées, car cette question du recouvrement des impôts est l'une des plus graves de l'heure présente. Il y a là pour les indigènes une cause de désaffection évidente à notre égard. Au point de vue administratif, nous avons encore à citer ce qui a trait à l'enseignement. Les écoles sont de plus en plus fréquentées. Elles comptent actuellement environ 5.000 élèves. On y développe de plus en plus le côté pratique et les leçons de choses. La fréquentation des écoles professionnelles de Saïgon, Bienhoa et Thudaumot est très encouragée.

Le rapport sur le Tonkin vante la sécurité du pays et il signale qu'un mouvement de repopulation bien accentué s'est dessiné dans le Lucnam, où les biens et les personnes étaient naguère à la merci des bandes armées. Toutes les parties du territoire du protectorat dont la présence ou les incursions des bandes armées avait arrêté l'essor sont vouées, dans un avenir peu éloigné, à des destinées aussi favorables et de vastes contrées, primitivement riches et fertiles, pourront, dans la paix et le travail, retrouver l'abondance et la prospérité perdues. Si la pacification peut amener ce résultat, il est des travaux publics, qui contribueront, eux aussi, à ramener la prospérité en nombre de régions. Ces travaux publics, ce sont les irrigations. Nous avons dit, dans notre revue de l'Indo-Chine pour l'année 1905 (1),

qu'on n'avait peut-être pas assez travaillé au développement de ces travaux, si nécessaires en Indo-Chine. Le rapport sur le Tonkin nous donne à ce sujet des renseignements réconfortants que nous reproduisons ici :

« Les travaux d'assèchement ou d'irrigation ayant pour but de livrer à la culture de nouvelles terres jusqu'alors infertiles, tantôt en raison de l'éloignement des cours d'eau, tantôt parce qu'elles étaient recouvertes, une partie de l'année, par les eaux stagnantes des marais, ont été poussés avec activité et ont donné dans plusieurs provinces d'heureux résultats.

« Dans la province de Ninh-binh, l'assèchement et l'irrigation de quatre cantons du huyèn de Kim-son sont complètement achevés; ils permettront d'amener les eaux sur une surface de 6.000 hectares et de rendre cette superficie cultivable pour deux récoltes alors que jusqu'ici une seule pouvait y être effectuée en d'assez mauvaises conditions. Ils ont été complétés par la construction de deux écluses.

« Dans le Vinh-yèn, trois coupures, pour lesquelles il avait été prévu un crédit de 11.100 piastres, sont achevées et permettent, en cas de crue excessive menaçant Hanoï, de faire servir la province de Vin-yèn comme exutoire aux eaux du fleuve Rouge, sans cependant risquer la perte de la récolte du 10^e mois, comme cela pouvait avoir lieu avec les coupures provisoires en terre.

« Des travaux importants sont prévus, pour la fin de l'année, dans la province de Puc-hyèn, et ont pour objet l'irrigation et le colmatage de la partie basse de Yèn-lang et Vinh-ninh; une écluse sera, à cet effet, construite au village de Cò-dièn et un canal sera creusé pour déverser au moyen d'une vanne, les eaux déchargées de leur élément fertilisant dans le Sông Calo et dans le Sông Càu dont le niveau des eaux est toujours plus bas que celui du fleuve Rouge.

« Dans Bac-giang, trois écluses ont été construites à Quang-bien, Van-son et Da-mai pour protéger contre les envahissements du fleuve une surface globale de 6.200 hectares de rizières.

« La construction d'une digue de 3.850 mètres dans la province de Bac-ninh, entre la route de Sept-Pagodes et le village de Phu-lao, met le casier de Bac-ninh à l'abri des inondations provenant du canal des Rapides ou du Sông Càu.

« Les travaux de colmatage de la cuvette de Son-vi, dans la province de Hung-hoa, sont aux trois quarts terminés. Ils comportent un pont-vannage à Kinh-khé, comprenant six aqueducs-vannes de 1 m. 30 d'ouverture et 1 m. 80 de hauteur et une écluse d'évacuation à Cao-xa, formée d'un barrage à six ouvertures voûtées de 1 m. 50 de large et 2 mètres de hauteur munies de portes fermant automatiquement.

« Dans Hung-yèn, le curage des canaux a rendu à la culture de vastes régions laissées à l'abandon depuis notre arrivée en Indo-Chine.

« Une écluse à triple ouverture, établie à Nam-dièn, province de Nam-dinh, doit assécher et irriguer les cantons de Thuy-nhai et Tra-lu et permet-

(1) Voir le numéro de janvier 1906.

tre la mise en culture de 5.000 mâu de terrains. « Dans la province de Phu-liên, d'importants travaux sont également sur le point d'être terminés; trois écluses ont été construites, l'une à 4 ouvertures, à Coc-liên, dans le but de régulariser le niveau du bassin du Sông Da-Do, une autre à Phuong-Chu pour assécher la région basse qui avoisine la montagne des Eléphants; une troisième fait rapidement couler dans le Lach-Trai le trop plein des eaux de pluie des cantons de Tiên-ba-Phuc et de Hai-tong-Khê. Il faut également citer la construction d'une digue de protection des lais de mer et de quatre barrages dont deux sont situés sur la route de Do-son. Ces ouvrages, qui doivent être actuellement terminés, auront pour résultat de gagner à la culture 7.000 mâu de terres, jusqu'alors complètement incultes. »

Malheureusement, il n'y a encore que des travaux partiels d'exécutés. Ce n'est pas assez. L'irrigation a un tel rôle à jouer en Indo-Chine qu'il faut de toute nécessité élaborer un plan d'ensemble des travaux à exécuter et c'est là l'œuvre la plus urgente à accomplir, maintenant qu'on a, en matière de chemins de fer fait un grand effort. Une note spéciale remise au Conseil supérieur traite d'ailleurs des projets pour travaux d'irrigation en Indo-Chine. Elle nous apprend que ce n'est qu'au budget de l'année 1904 que le gouverneur général fit inscrire un premier crédit d'études de la somme de 50.000 piastres qui a été renouvelé en 1905. L'irrigation produira vraisemblablement en Indo-Chine les mêmes résultats qu'à Java et portera les produits bruts des récoltes du dixième et du cinquième mois à 180 francs : elle aura donc pour effet d'augmenter de 60 francs par hectare le produit de la récolte de saison pluvieuse et d'obtenir pendant la saison sèche une récolte d'une valeur brute de 120 francs sur des terrains qui, actuellement, ne sont pas cultivés en cette saison. Ces résultats escomptés des irrigations, donneraient-ils même quelques déceptions, valent la peine qu'on dote notre colonie des irrigations nécessaires.

Il faut signaler encore pour le Tonkin ce passage intéressant, entre tant d'autres, que l'état sanitaire de la population a été très sensiblement meilleur en l'année 1904 que celui des années précédentes. Il n'y a eu aucune épidémie sérieuse. Les tournées de vaccination contribuent, d'ailleurs, beaucoup à améliorer cette situation sanitaire. La population, reconnaissant les bienfaits de cette pratique médicale, vient se faire inoculer en masse. 104.207 vaccinations ont été pratiquées dans les provinces au cours de l'année 1904. Depuis le mois de janvier 1905, il en a été effectué au total 210.000 environ et le rapport est du 1^{er} septembre 1905.

La proportion des succès, plus élevée que par le passé, a atteint, à ce moment, une moyenne de 90 0/0. L'assistance aux indigènes est, d'ailleurs, l'un des services que l'administration a pris le plus à cœur. Le budget du Tonkin comporte des augmentations importantes depuis deux ans, en

ce qui concerne l'assistance et aussi l'instruction publique.

Le rapport sur l'Annam, tout en constatant que l'état d'esprit général de la population est satisfaisant, reconnaît toutefois que certains agissements de l'ancien parti de la résistance étaient signalés dans les régions du Nord et du Centre. Il importe, dit-il, de les suivre de très près et de ne pas se désintéresser des manœuvres de ces mécontents, que rien n'a pu rallier et qui continuent dans l'ombre leurs intrigues contre le gouvernement français. On pourra d'autant plus facilement en avoir raison que la population en général a conscience du bien-être et de la sécurité qui lui sont assurés grâce à notre protection. Au mois de mai 1905, à la suite d'hostilités bien marquées et de l'insoumission manifestée par les chefs de deux villages moïs, dans la circonscription M'Drac, une petite troupe de gardes indigènes fut chargée d'une reconnaissance dans la région, avec mission de réprimer les déprédations commises. Cette opération fut suivie de la soumission d'un assez grand nombre de chefs et il n'en restait que deux au moment du dépôt du rapport, qui ne s'étaient pas présentés. Comme en Cochinchine, l'année 1904-1905 n'a pas été heureuse en Annam au point de vue agricole. La deuxième récolte de 1904, qu'on croyait être satisfaisante, a été détruite en partie, dans certaines provinces, par le typhon du 11 septembre 1904. Cependant, la rapidité avec laquelle les contrées sinistrées se sont relevées de cette première catastrophe a témoigné de la vitalité du pays. La sécheresse est venue après les typhons dans les premiers mois de 1905 et l'agriculture a, de ce fait, traversé une véritable crise, qui eut sa répercussion sur l'état économique général du pays. Somme toute, cependant, les résultats financiers de l'exercice 1904 ont été satisfaisants. Cet exercice s'est réglé par un excédent réel de 164.509 piastres. La modération des dépenses doit être attribuée à quelques travaux inachevés et aux bénéfices réalisés sur le change de la piastre. La plus-value de recettes provient sans conteste, dit le rapport, d'une meilleure assiette des divers impôts, augmentant le budget local. Grâce à une étude plus approfondie de la matière imposable, à un contrôle plus efficace et à des moyens d'action plus puissants, les deux impôts directs les plus intéressants doivent continuer à donner, d'année en année, des ressources très importantes. Ces deux impôts sont : l'impôt foncier et l'impôt personnel, dont les évaluations pour l'année 1905 s'élevaient à 2.322 piastres. Plus de 50 0/0 des ressources provinciales de l'Annam sont affectés aux travaux publics qui reçoivent ainsi une vigoureuse impulsion, sans que le budget local s'en ressente.

Si des rapports pour chacune des provinces de l'Union, le Cambodge excepté, nous passons à ceux qui nous retracent le fonctionnement des grands services du gouvernement général de l'Indo-Chine, nous trouvons, pour la Direction de l'agriculture, des forêts et du commerce d'inté-

ressants renseignements sur, notamment, le service séricicole. Le programme de propagande séricicole, élaboré par cette direction et esquissé en 1904, est en bonne voie d'exécution. Un arrêté du 31 décembre 1904 du résident supérieur au Tonkin a dégrevé de tout impôt, pendant une durée de cinq années, les terrains plantés en mûriers. L'effet moral de cette mesure a été excellent. Il a créé dans la population annamite un mouvement en faveur de la sériciculture.

L'Annam n'est pas resté en retard sur le Tonkin et une ordonnance royale, en date du 18 janvier 1905, est venue dégrever de tout impôt : 1° pour six années, les terres nouvellement défrichées et cultivées en mûriers, situées dans les parties élevées et irrigables ; 2° pour trois années, les nouvelles cultures de mûriers situés dans les terres d'alluvions. Les magnaneries modèles installées par les soins de la Direction de l'agriculture ont donné des résultats appréciables. La propagande par l'exemple a frappé efficacement les producteurs indigènes et il est vraisemblable qu'avec les efforts persévérants de l'administration, on arrivera à créer en Indo-Chine une production séricicole assez importante.

Dans le rapport sur le fonctionnement des travaux publics et la situation des travaux, il y aurait beaucoup à glaner et, si nous avions la place, c'est une étude à laquelle nous aimerions nous arrêter. Nous signalerons cependant rapidement les travaux prévus pour le dragage du port de Tourane, la construction d'un appontement à l'ilot de l'Observatoire, des dragages dans les chenaux d'accès au port de Haïphong et de Hongay, les améliorations diverses au port de Haïphong. Nous verrons peut être, dans une étude prochaine, les passages de ce rapport qui concernent les chemins de fer exploités, en construction, ou en cours d'étude. Nous signalerons tout de suite une rubrique nouvelle à ce rapport, rubrique qui concerne les travaux à exécuter, en vertu de la convention franco-siamoise du 14 décembre 1904. Il y a un très grand intérêt à ne pas laisser tomber en ce pays siamois les avantages que nous reconnaît la convention de la fin de l'année 1904 ; jusqu'ici, il n'y a pas eu encore un grand effort de fait ; mais le rapport nous apprend toutefois qu'on n'a pas perdu de vue un certain nombre de travaux.

Nous continuerons dans un prochain numéro l'étude de quelques-uns des autres documents soumis au Conseil supérieur.

E. PAYEN.

AVIS

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

Les Origines du Protectorat Français AU CAMBODGE

Personne n'a encore entrepris d'écrire d'une manière scientifique l'histoire de la constitution de l'empire français d'Indo-Chine. Il suffit, pour s'en rendre compte, de consulter les ouvrages généraux qui traitent, ou, pour parler plus exactement, qui effleurent cet intéressant sujet ; assez développés et assez précis lorsqu'ils racontent la conquête de la Cochinchine ou celle du Tonkin, ces ouvrages deviennent d'une brièveté et d'une imprécision tout à fait regrettables dès qu'ils abordent d'autres parties de leur sujet. C'est à propos du Cambodge que leur laconisme est particulièrement remarquable ; quelques lignes, parfois assez peu claires, suffisent, en effet, à leurs auteurs pour constater que le commandant Doudart de Lagrée, envoyé dans ce pays par l'amiral de La Grandière, pour y amener le roi Norodom à substituer notre protectorat à ceux de l'Annam et du Siam, sut se montrer habile diplomate et parvint à déterminer le souverain du Cambodge à accepter le protectorat français. Tel a bien été le résultat des efforts du commandant de Lagrée, mais sa tâche a été parfois très difficile et sa situation très délicate. C'est ce qui se dégagera, nous l'espérons, d'une étude dans laquelle nous voudrions retracer avec quelque détail l'histoire des origines du protectorat français au Cambodge (1).

I

L'année 1855 est celle où, pour la première fois, le gouvernement de Napoléon III tenta d'entrer en relations avec le Cambodge. A cette époque, M. de Montigny, au cours de sa mission dans l'Indo-Chine orientale, fut chargé de faire au souverain de ce royaume, Ang Duong, des ouvertures au sujet des relations politiques et commerciales, et de l'amener, conformément au désir qu'il avait manifesté lui-même en 1849, à conclure un traité de commerce avec la France. Malheureusement, M. de Montigny avait débuté par s'arrêter à Bangkok ; les Siamois, qui travaillaient depuis longtemps déjà, par tous les moyens possibles, à préparer l'asservissement complet du Cambodge — dont les Annamites leur disputaient la domination — s'efforcèrent avec succès d'empê

(1) DOCUMENTS CONSULTÉS : *Explorations et missions de Doudart de Lagrée...* Extraits de ses manuscrits mis en ordre par M. A.-B. DE VILLEMEREUIL... et publiés... sous les auspices de la Société d'ethnographie. Paris, Jules Tremblay, 1883, in-4° de cxiv-684 p., carte et planches. — JULIEN (Félix) : *Lettres d'un précurseur*. Doudart de Lagrée au Cambodge et en Indo-Chine. Paris, Challamel aîné, 186, in-12 de 223 p. carte et grav. — VIAL (Paulin) : *Les premières années de la Cochinchine, colonie française*. Paris, Challamel aîné, 1874, 2 vol. in-12 de xxxii-380 et 294 p. Le seul travail de seconde main qui ait été jusqu'à présent, à notre connaissance, écrit sur la question est l'*Histoire de l'établissement du protectorat français au Cambodge* de MM. EMILE REMY et HENRI ARNAUD. Grenoble, 1897, in-8° de 76 p.

cher le diplomate français de remplir ses instructions. En vain, M. de Montigny se rendit-il jusqu'à Kompot, dans le dessein d'entrer en relations directes avec Ang Duong ; celui-ci, pour ne pas irriter les Siamois et les Annamites, ses protecteurs, n'osa pas accueillir les avances du gouvernement français, et se contenta d'en faire saluer le représentant à Kompot par un certain nombre de ses mandarins (1). Aussi n'est-ce vraiment qu'après l'occupation définitive de Saïgon par les troupes françaises que des relations directes s'établirent entre la France et le Cambodge.

Grâce à l'appui des Siamois, dans la capitale desquels il avait été élevé sous les yeux du roi Mongkut, Prea Maha Obbarat, le futur Norodom (2), avait succédé à son père Ang Duong en l'année 1860 ; mais, par suite de la révolte de ses deux frères cadets, il avait bientôt dû regagner le Siam pour y chercher un asile, et force lui avait été, à la fin de 1861, pour obtenir du roi Mongkut un appui efficace, d'accepter des conditions léonines et de consentir à un prochain démembrement de son royaume. Ainsi se poursuivait l'absorption du Cambodge, commencée depuis longtemps déjà, lorsque, à l'instigation de l'évêque français de Dansara, Mgr Miche, Norodom résolut de chercher appui auprès de la France, dont, alors qu'il n'était encore que prince héritier, il avait déjà pu apprécier pendant plusieurs mois la tutélaire hospitalité (3). A ce moment-là même, précisément, la signature du traité de Saïgon (5 juin 1862) par lequel le roi de l'Annam, Tu-Duc, cédait en toute souveraineté à la France, avec Poulo-Condor, les trois provinces de Saïgon, de Bien-hoa et de Mytho, venait modifier la situation du Cambodge. Étroitement enserré jusqu'alors entre les deux royaumes de Siam et de Cochinchine, auxquels il payait tribut depuis l'année 1847, le royaume Khmer se trouvait avoir désormais un nouveau voisin, et un voisin qui estimait s'être, par la conquête de la basse Cochinchine orientale, substitué aux droits de suzeraineté que l'Annam pouvait posséder sur lui. Telle est la raison pour laquelle, quelques mois après la signature de la paix et avant même que le traité de Saïgon eût été ratifié, le gouverneur de la

Cochinchine française, le contre-amiral Bonard, remonta le Mékong jusqu'en plein cœur du Cambodge.

Bien qu'elle eût été précédée, au mois de septembre 1861, par l'apparition, dans les eaux cambodgiennes du Mékong, de la canonnière 22, qui, sous les ordres du lieutenant de vaisseau Salmon, avait remonté le fleuve jusqu'à Kompong-luong (4), la visite que rendit, en septembre 1862, le gouverneur de la Cochinchine française, le contre-amiral Bonard, au roi Norodom n'en marque pas moins le véritable début des relations diplomatiques qui devaient aboutir à la reconnaissance du protectorat français sur le Cambodge. En effet, au cours de ce voyage, qui le mena jusqu'au grand lac Tonlé-Sap et aux ruines d'Angkor, l'amiral Bonard se rendit un compte exact de la situation politique du pays et comprit quel rôle prépondérant la France pouvait et devait jouer auprès de Norodom. Toutefois, il n'eut pas le temps d'agir efficacement lui-même, et c'est sous le gouvernement de son successeur, le contre-amiral de La Grandière, que Siamois et Annamites furent définitivement éliminés du Cambodge.

II

Dans ses instructions au nouveau gouverneur de la Cochinchine, le marquis de Chasseloup-Laubat, ministre de la Marine, appelait d'une manière spéciale son attention sur le Cambodge, et lui recommandait d'en « sonder le roi, d'envoyer auprès de lui des officiers qui pourraient parcourir le pays, en connaître les ressources, y montrer le pavillon, etc. » (2). Pour se conformer à ces indications, le contre-amiral de La Grandière tira immédiatement prétexte d'une maladie de Norodom et d'une légère épidémie qui s'était déclarée à Phnéa-lu, et il envoya à Oudong, qui était alors la capitale du royaume Khmer, un chirurgien de la marine connaissant la langue cambodgienne. Mais ce n'était là qu'un début ; quelque considérable, en effet, que pût être le rôle du Dr Hennecart (ainsi s'appelait ce chirurgien de la marine), il était absolument nécessaire qu'un agent du gouvernement, entièrement libre de ses mouvements, vint s'établir à Oudong auprès de lui et pût, tandis que le médecin, donnant ses soins aux malades, s'introduirait auprès du roi, de sa famille et des mandarins, remplir la partie la plus importante des instructions ministérielles.

Voilà pourquoi, quelques semaines à peine après son arrivée à Saïgon, le lieutenant de vaisseau Ernest Doudart de Lagrée, déjà chargé du commandement du bateau le *Gia-dinh*, fut envoyé à l'extrême limite des possessions françaises, « avec ordre, a-t-il écrit lui-même à sa famille (3), d'en-

(1) C'est ce que rapporte le *Robal khsat* ou chronique royale de 1818 à 1862, à la date de 1853, de la manière suivante : « Dans la même année, une lettre des deux rois de Siam prévint le roi que S. M. Napoléon, empereur des Français, avait envoyé un ambassadeur... pour faire un traité de paix avec Siam. Les deux princes *prea Cham Clau* et *prea Pin Clau* avaient consenti à faire et sceller ce traité dont ils avaient remis une copie à deux mandarins siamois, qui, par terre [?], accompagnèrent M. de Montigny jusqu'à Kompot, où s'arrêta ce dernier, tandis que les messagers siamois vinrent à Oudong. Le roi, informé de ces détails, envoya saluer M. de Montigny à Kompot par une foule de mandarins... Après cette visite, M. de Montigny retourna dans son pays; de leur côté, les mandarins revinrent à Oudong, et le roi renvoya à Bangkok les messagers siamois. » (DE VILLEMEREUIL : *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, p. 357-358.)

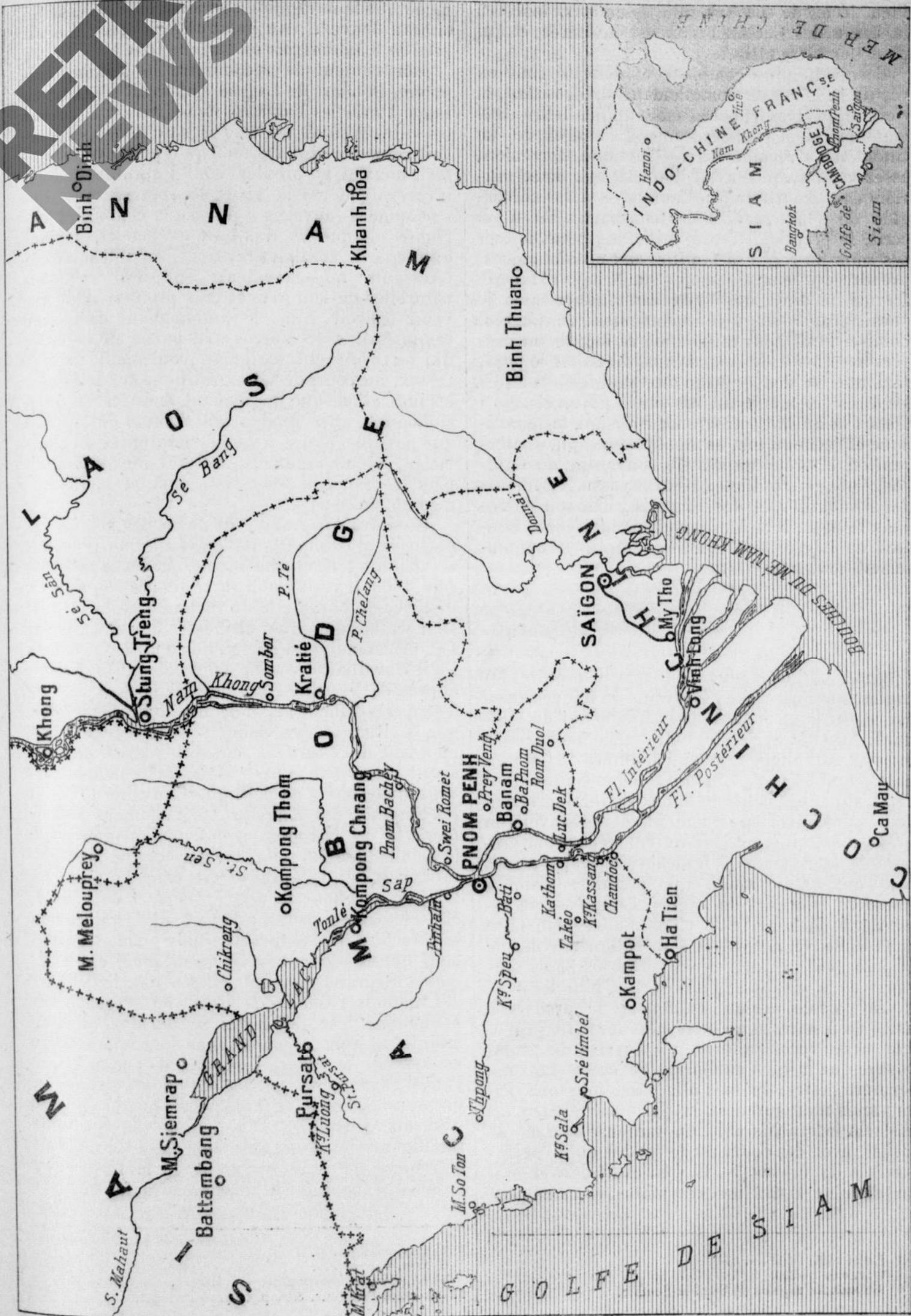
(2) Bien que ce soit seulement le jour de son couronnement que Prea Maha Obbarat ait pris le nom de Norodom, pour la clarté du récit nous l'appellerons toujours de ce nom, sous lequel il est connu de tous.

(3) REMY et ARNAUD : *Histoire de l'établissement du protectorat français au Cambodge*, p. 13.

(1) DE VILLEMEREUIL : *Biographie d'Ernest Doudart de Lagrée* (ouv. cité, p. XLV).

(2) Lettre du vice-amiral de la Grandière à M. de Villemereuil, 22 janvier 1876 (ouv. cité, p. 453).

(3) Lettre du 22 mai 1863 (ouv. cité, p. 393).



RETRO
NEWS

trer en relation avec le royaume du Cambodge, bien déchû de son ancienne splendeur, mais où la haine des Cochinchinois est invétérée, et qui peut nous être utile. »

Beaucoup plus complexe et délicate était en réalité la tâche du commandant du *Gia-dinh*, et c'est ce qui ressort parfaitement d'une lettre dans laquelle, bien postérieurement, l'amiral de La Grandière a résumé les instructions, forcément assez vagues, qu'il avait données aux deux officiers envoyés par lui au Cambodge. « Le chirurgien de deuxième classe Hennecart... fut, a-t-il écrit, le premier envoyé à Oudong pour donner des soins au roi, à sa famille, aux missionnaires, prendre des renseignements sur le pays et faire le service médical des deux canonnières que je devais armer sous le commandement de Lagrée. Celui-ci avait pour mission de se mettre en rapport avec le roi, les mandarins, de visiter le pays, remonter le fleuve jusqu'aux rapides, recueillir les dires des missionnaires sur le pays, etc. (1) » C'était là un large programme d'enquête scientifique et économique, en même temps que d'intervention discrète auprès du souverain du Cambodge et de surveillance attentive des agissements des Annamites et des Siamois ; dès son entrée dans le pays, à la fin du mois de mai 1863, Doudart de Lagrée s'efforça d'en remplir scrupuleusement toutes les parties.

III

Rien ne lui était plus facile que de montrer les couleurs françaises aux riverains du fleuve ; aussi est-ce par là que débuta le commandant du *Gia-dinh*. Aussitôt après être entré en contact avec la mission catholique française de Phnéa-lu (ou Pinhalu), dont les prêtres, admirablement au courant de la situation politique du pays, lui fournirent de très précieux renseignements, et après avoir, en grand apparat, monté sur un bel éléphant et précédé de douze matelots français à cheval et armés jusqu'aux dents, rendu une première visite à Norodom, Doudart de Lagrée s'empressa de remonter le Mékong. « Je viens d'aller bien haut dans le fleuve, écrivait-il à sa belle-sœur dès le 16 juin 1863 (2), et j'ai vu toutes les bêtes sauvages de la création ; j'irai encore plus loin... » Il tint parole, comme en fournit la preuve la lettre qu'il adressa un mois plus tard (11 juillet) à la même correspondante : « J'arrive du grand voyage que je vous annonçais, je crois, dans ma dernière lettre. Je suis allé aussi loin que j'ai pu ; mais malheureusement j'ai été arrêté par un obstacle infranchissable, un immense barrage de roches, avec des courants de foudre qu'il est impossible de braver (3). Il y en avait devant moi une étendue de dix lieues au moins, et on ne peut

passer qu'en barque, en rasant la terre. Quel dommage que la navigation soit ainsi entravée sur un si beau fleuve !... Au point où j'en étais, il avait près de 3 kilomètres de large ! (4) »

Non content de reconnaître le Mékong lui-même, Doudart de Lagrée s'efforçait d'entrer en rapport avec les habitants de ses rives ; il visitait les villages situés sur les bords du fleuve, et pouvait constater, par l'accueil qu'il y trouvait, combien doux et hospitaliers sont les Cambodgiens ; il recevait même la visite de représentants des « peuplades sauvages » jusqu'aux confins du territoire desquelles il s'était avancé et, nouant avec eux de cordiales relations, en obtenait d'intéressants renseignements sur les richesses naturelles de leur pays et leur promettait de revenir les voir. Ainsi le commandant de Lagrée remplissait avec succès une partie de la tâche qui lui avait été assignée, contrôlant de son mieux, au cours de ses expéditions sur le fleuve, les indications que lui avaient données les missionnaires, et se rendant un compte aussi exact que possible, et des richesses naturelles du Cambodge, et de l'immense intérêt que présentait pour la France la possession plus ou moins immédiate de ce pays.

Aussi avait-il grand soin de ne pas négliger la partie la plus importante de sa mission. Pendant ses séjours à Kompong-luong où, dès le mois de juin 1863, il avait établi sa résidence, — à égale distance de la capitale du royaume et de la mission catholique que dirigeait Mgr Miche, sur l'emplacement d'un ancien lieu d'asile des bonzes — il travaillait à servir efficacement la France auprès de Norodom. La chose ne laissait pas que d'être très difficile ; rien de plus délicat, en effet, que la situation dans laquelle se trouvait le commandant du *Gia-dinh* entre les missionnaires ayant à leur tête « un évêque extrêmement ardent, que l'envie de politiquer travaille (2), » et les Siamois, qui tenaient véritablement à leur merci le roi Norodom et entendaient gouverner le Cambodge sous son nom. Sans doute, le souverain avait fait, lorsqu'il le vit pour la première fois, un excellent accueil à Doudart de Lagrée, et l'échange de visites qui avait suivi avait revêtu le caractère le plus cordial ; mais pouvait-on oublier que Norodom n'était qu'un jouet entre les mains du grand mandarin Phnéa-Rat, le délégué des Siamois à Oudong ? Aussi, en présence des manœuvres par lesquelles ce dernier, afin de maintenir son influence sans se compromettre vis-à-vis de la France, essayait d'opposer l'un à l'autre l'évêque de Dansara et Doudart de Lagrée, un rapprochement ne tarda pas à s'opérer entre le Français convaincu, l'« homme d'une grande intelligence et d'une rare énergie » (3) qu'était Mgr Miche, et le représentant de la France au Cambodge, pour qui le missionnaire fut dès lors

(1) Lettre citée (*ibid.*, p. 453).

(2) Ouv. cité, p. 393.

(3) Ce sont les rapides de Sambok-Sombor.

(1) Ouv. cité, p. 394.

(2) Ouv. cité, p. 395.

(3) Expressions de Doudart de Lagrée, dans une lettre du 13 novembre 1863 (ouv. cité, p. 406).

un auxiliaire réservé en même temps qu'un ami tout dévoué.

IV

Telle était déjà la situation au moment où le contre-amiral de La Grandière, parti de Saïgon à la fin du mois de juillet 1863, se rendit au Cambodge et remonta le Mékong jusqu'à Oudong. Averti par Doudart de Lagrée que Norodom avait, au cours d'une promenade faite par lui de Kompong-luong à Phnéa-lu, à bord du *Gia-dinh*, manifesté le désir de se rendre à Saïgon, et que, si le gouverneur intérimaire de la Cochinchine venait auprès de lui, le roi demanderait vraisemblablement à l'aller voir à son tour à Saïgon, — renseigné en même temps, dès le premier jour, par son subordonné sur le caractère du souverain Khmer, sur ses dispositions favorables à l'égard de la France, sur l'intention où il était de lui donner, à Pnom-penh, « une concession à la Pointe de la Douane qui, située en face de la ville, commande les Quatre-Bras (1) », enfin sur la nécessité de ne « pas lui laisser subir d'autres influences » (2), l'amiral avait compris l'opportunité de sa présence au Cambodge et n'avait pas hésité à entreprendre le voyage. Il comptait bien, d'ailleurs, amener, par le seul fait de sa venue, Norodom à s'engager d'une manière indissoluble envers la France et faire ainsi cesser la situation que les mandarins annamites avaient coutume de définir en comparant le Cambodge à « un enfant rebelle et ingrat, ne sachant point reconnaître la sollicitude de ses parents, de l'Annam, qui était comme son père, de Siam, qui était comme sa mère » (3).

Le voyage du gouverneur de la Cochinchine à Oudong ne fut pas infructueux en effet. Dès le 9 août, date de son arrivée, le contre-amiral de La Grandière eut avec le souverain du Cambodge des entretiens absolument secrets, auxquels assista seul, en qualité d'interprète, l'évêque français de Dansara, Mgr Miche. Sans force ni volonté, incapable de résister à une pression un peu énergique, et d'ailleurs « disposé à tout accorder (4) » à la France, dont il comprenait la puissance supérieure à celle du Siam, Norodom ne tarda pas à se laisser persuader par ses deux interlocuteurs. Le 11 août 1863, dans son palais d'Oudong, il signait donc un traité par lequel, « considérant que l'intérêt des deux Etats, devenus aujourd'hui

limitrophes, exige que le gouvernement du Cambodge s'entendé parfaitement et agisse toujours d'accord avec le gouvernement français (1) », il se plaçait sous la protection de la France (art. 1), accordait l'admission en franchise de tous droits, dans tous les ports de son royaume, aux marchandises, — l'opium excepté, — importées ou exportées par navires français dans le Cambodge, lorsque leurs navires seraient munis d'un permis du gouvernement de Saïgon (art. 10), s'engageait à faciliter l'accomplissement de leur tâche aux savants français qui voyageaient dans le pays (art. 12) et donnait aux « missionnaires catholiques... le droit de prêcher et d'enseigner » (art. 15). Par contre, le gouvernement français, « reconnaissant la souveraineté du roi du Cambodge..., s'engageait à maintenir dans ses Etats l'ordre et la tranquillité, à le protéger contre toute attaque extérieure, à l'aider dans la perception des droits de commerce, et à lui donner toute facilité pour établir une communication entre le Cambodge et la mer » (art. 16). De son côté, le roi du Cambodge, « en reconnaissance de la protection que lui accordait S. M. l'Empereur des Français..., concédait à la France le droit de choisir, abattre, débiter, exploiter dans les forêts de son royaume les bois propres aux constructions des vaisseaux de la marine impériale » (art. 18) et, pour faciliter l'exécution des obligations françaises du protectorat, donnait un terrain à l'endroit nommé Chreuy-Chang-va ou les Quatre-Bras pour y construire un dépôt de charbon et des magasins d'approvisionnements pour les navires français » (art. 17).

A peine ce traité signé, l'amiral de La Grandière reprit le chemin de Saïgon, et il le fit — chose curieuse! — sans même avoir parlé à Doudart de Lagrée de l'accord qu'il venait de passer avec Norodom. Il connaissait cependant et il appréciait hautement (il s'est plu à les proclamer lui-même) le grand jugement, l'intelligence, la prudence du commandant du *Gia-dinh* (2); n'eût-ce pas été lui faciliter l'accomplissement d'une tâche très délicate que de le mettre au courant de l'accord du 11 août? Quoi qu'il en soit, le fait est certain : le résident français au Cambodge a ignoré, du moins dans les premiers jours qui suivirent le départ de l'amiral, jusqu'à l'existence du traité qui venait d'être conclu, et le mandarin siamois Phnéa-Rat en a au contraire immédiatement connu la teneur même.

V

La lecture des fragments publiés des premiers rapports adressés par Doudart de Lagrée au capitaine de vaisseau d'Ariès, le commandant supé-

(1) Rapport du 22 juin 1863 (*ibid.*, p. 11). — C'était là une situation très importante; « sur ce point le Mékong, qui descend du Laos, se divise, a écrit M. Vial, en trois bras principaux : le premier se déverse dans le grand lac de Bien-hô et a près de 1.000 mètres de large; le second est le Thiên-giang ou fleuve supérieur, qui coule vers l'Est, passe à Vinh-long, à Mitho..., il a plus de 600 mètres de largeur moyenne; et le troisième est le Nân-giang ou fleuve inférieur, qui s'éloigne graduellement du précédent, arrose Chaudoc..., et se jette dans la mer par le Bassac. » (*Les premières années de la Cochinchine, colonie française*, t. I, p. 228-229.)

(2) Rapport du 18 juin 1863 (*ibid.*, p. 1).

(3) P. VIAL : *Les premières années de la Cochinchine, colonie française*, I, p. 227.

(4) Expressions empruntées au rapport de Doudart de Lagrée, 18 juin 1863 (*Biographie...*, p. 1).

(1) On trouvera le texte intégral du traité du 11 août 1863, aux p. 89-94 des *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*.

(2) Lettre du 22 janvier 1876; après y avoir proclamé les qualités de son subordonné, le vice-amiral de La Grandière y déclare formellement n'avoir pas cru, cependant, devoir lui donner connaissance du traité secret passé avec Norodom (*ibid.*, p. 433).

rieur de Mytho, — à la division navale duquel était rattaché le *Gia-dinh* — fait très bien comprendre comment les Siamois purent, une fois l'amiral de La Grandière parti, arracher à Norodom son secret. « Le roi, soumis au moindre caprice du Siam, qui seul le soutient, n'a plus, y écrit de Lagrée (1), ni force, ni volonté... L'influence du Siam est extrême. A mon arrivée au palais, un premier fait m'a surpris : la personne chargée de m'introduire m'a demandé si je verrais le mandarin siamois avant ou après le roi ? J'ai répondu que j'allais voir le roi. Pendant l'audience, celui-ci m'a demandé avec une sorte d'inquiétude si je n'irais pas voir ce même personnage ; j'ai répondu que je ne désirais voir que le roi du Cambodge, et que, ne rendant de visite à aucun de ses ministres, je m'abstiendrais vis-à-vis de toute autre personne... Le roi m'a fait rencontrer le mandarin siamois dans une cérémonie à laquelle il a fallu que j'assiste ; j'ai apporté dans l'entrevue toute la froideur possible et le mandarin en a manifesté un certain dépit en irritant et en blessant S. M. à diverses reprises. Cependant, à mon départ, il m'a fait demander par le roi lui-même la permission d'accompagner celui-ci à bord du *Gia-dinh*... J'ai trouvé, à bord, un changement complet dans la manière d'être de ce... personnage. J'avais du reste pris mes précautions pour qu'il ne pût pas affecter vis-à-vis du roi les attitudes d'égalité qu'il prend ordinairement. Il s'y est prêté de bonne grâce, s'est départi de ses habitudes d'arrogance, n'a parlé que de l'amitié du Siam pour les Français, du respect de son gouvernement pour la famille royale du Cambodge, du vif désir qu'il avait de voir l'amiral. »

Peu importait à Phnéa-Rat de feindre ; il savait avoir le moyen de ramener Norodom à une obéissance servile envers le Siam. Ne détenait-on pas à Bangkok les insignes royaux du Cambodge ? cette couronne, en particulier, que le faible roi Khmer, voulait obstinément poser sur sa tête, estimant — avec ce scrupule de la forme et de l'étiquette qui a été si souvent signalé chez les habitants de l'Extrême-Orient — ne pas être, jusqu'à ce moment, investi de la plénitude de son autorité souveraine ? C'est par là que le mandarin siamois tenait Norodom, à qui il était fermement décidé à ne rendre la couronne de ses ancêtres que le jour où il lui aurait arraché quelques nouvelles provinces du Cambodge et un témoignage public de vassalité. C'est en lui faisant craindre une remise indéfinie de la cérémonie du couronnement qu'il parvint, d'abord à empêcher Norodom de se rendre à Saïgon, puis à lui arracher l'aveu de la signature du traité du 11 août. Alors, sentant son influence personnelle et celle de son pays, directement menacées, Phnéa-Rat entreprit de mettre tout en œuvre pour précipiter l'exécution des desseins d'asservissement du Cambodge poursuivis depuis si longtemps par le Siam.

(1) Ouv. cité, p. XLIX-LI.

VI

Tandis que les Siamois, profitant de ce que le traité d'Oudong devait être ratifié par l'empereur Napoléon III (1), agissaient à Paris avec la connivence et l'appui de la diplomatie anglaise, et travaillaient à le faire rejeter par la cour des Tuileries, — le roi Khmer, vassal du Siam, ne pouvant pas, disaient-ils, traiter directement avec la France (2), — Doudart de Lagrée, « provisoirement chargé de tous nos intérêts dans le Cambodge, intérêts politiques, commerciaux et militaires (3) », travaillait avec toutes ses forces à y développer l'influence française. Comme Phnéa-Rat, il n'avait pas tardé à apprendre, au moins d'une manière sommaire, quel avait été le résultat du voyage de l'amiral de La Grandière, et il en avait immédiatement déduit sa ligne de conduite. « L'amiral est venu le mois dernier, écrivait-il à sa belle-sœur le 14 septembre 1863 (4) pour offrir le protectorat de la France au roi du Cambodge, qui a accepté. On a envoyé à Paris le projet de traité et nous attendons. Le royaume de Siam, notre voisin, dont le Cambodge était tributaire, va inévitablement se fâcher ; aussi, pour le moment, je suis en surveillance. S'il n'y a pas de tapage, je quitterai ma station actuelle, ... et recommencerai mes pérégrinations. »

Mais il ne suffisait pas à Doudart de Lagrée de demeurer à Kompong-luong et d'y recevoir « quelques missionnaires de temps en temps » ; le commandant du *Gia-dinh* tenait aussi à se rendre compte par lui-même de ce que les Siamois pouvaient tramer contre la France, et franchissant la courte distance qui séparait le Mékong de la capitale, pénétrait dans le palais de Norodom. « De temps en temps, raconte-t-il avec humour (5), je vais voir ce pauvre roitelet du Cambodge. J'y vais quelquefois simplement seul avec mon interprète ; mais il faut parfois aussi faire les choses grandement. Comme vous ririez de me voir grimpé sur un magnifique éléphant, calme et grave dans ma grande barbe, suivi d'une foule d'éléphants et de chevaux portant ma suite ! Et si vous voyiez cette suite, composée de matelots gais et rieurs qui ne rêvent, quand je ne les regarde pas, qu'à faire des niches aux bêtes et aux hommes ! Ce sont les grands jours : la garde est sous les armes pour me recevoir ; tous les mandarins sont présents et accroupis devant le maître ; les armées exécutent des danses nationales... » Et

(1) Article 19. « La présente convention ne sera valable et ne pourra être en vigueur qu'après avoir été ratifiée par S. M. l'empereur des Français. »

(2) Ils le soutenaient également à Bangkok, comme en témoignent les rapports de Doudart de Lagrée. « Le gouvernement de Siam a prétendu, lisons-nous dans son rapport du 16 octobre (ouv. cité, p. 402) que le roi de Cambodge n'était qu'un vice-roi, vassal de Siam, qu'il n'avait aucunement le droit de traiter par lui-même, qu'à Bangkok seulement devaient se régler ses intérêts. »

(3) Lettre particulière du 13 novembre 1863 (ouv. cité, p. 406).

(4) *Ibid.*, p. 396.

(5) Lettre du 13 novembre 1863 (ouv. cité, p. 406).

cependant, en dépit de cet appareil, Doudart de Lagrée, — sa correspondance en fait foi, — démêlait avec beaucoup de pénétration les menées de Phnéa-Rat et s'efforçait de les déjouer !

Le mandarin siamois ne perdait pas son temps, en effet. Tantôt il reprochait au roi du Cambodge d'avoir commis une lourde faute en signant le traité du 11 août, par lequel il avait aliéné toute sa liberté ; tantôt il le taxait d'ingratitude à l'égard du souverain de Siam, son bienfaiteur ; tantôt encore il affirmait que le traité ne serait pas ratifié par l'empereur Napoléon III et, de l'envoi d'une ambassade annamite à Paris, tirait la conclusion qu'au moins une partie des provinces cochinchinoises données à la France par le traité de Saïgon seraient rétrocédées à l'Annam. De nombreux cadeaux habilement distribués au moment opportun, et même l'annonce d'un départ imminent, qui entraînerait une rupture avec le Siam et rendrait par conséquent impossible le couronnement de Norodom, augmentaient encore les tergiversations du malheureux prince qui, pour rentrer en possession de la couronne de ses prédécesseurs, était disposé à accepter toutes les humiliations. « J'ai frôlé dernièrement une assez forte aventure, écrivait Doudart de Lagrée le 12 novembre 1863 (1) ; le roi de Cambodge n'est pas couronné, et Siam, qui détient sa couronne en vertu de droits équivoques, voudrait la lui mettre sur la tête à son propre profit en le déclarant vassal. Saïgon, que j'ai prévenu, m'a fait dire d'y mettre la main droite si Siam essayait le coup, et j'allais avoir une assez jolie petite scène ; malheureusement, tout est tombé dans l'eau et renvoyé aux calendes grecques. »

Le commandant du *Gia-dinh*, que cette lettre montre rongé par son frein et regrettant de ne pouvoir se comporter en homme d'action, ne prévoyait pas, à la date à laquelle il écrivait cette lettre, qu'il était sur le point d'avoir (selon son expression même) « une assez jolie petite scène » ; ce fut cependant ce qui se produisit quelques jours plus tard.

Au mois de novembre 1863, Doudart de Lagrée n'était plus seul à Kompong-luong ; l'annonce du couronnement du roi avait en effet fourni à l'amiral de La Grandière le prétexte nécessaire pour envoyer au Cambodge une seconde canonnière. Les marins de ce petit bâtiment, aussi gais et aussi rieurs que ceux du *Gia-dinh*, ayant obtenu le 21 novembre la permission de se rendre à Oudong, arrivèrent surexcités dans la capitale et ne tardèrent pas, par leur entrain, à retenir l'attention et à susciter vivement l'hilarité de jeunes femmes dont ils envahirent aussitôt la demeure. Surpris de voir tout le monde s'enfuir, et pensant qu'on s'était moqué d'eux, les jeunes gens s'irritèrent ; de là une rixe qui amena l'intervention de Norodom, — car ce n'était rien moins que le vieux palais dans lequel avaient pénétré les marins, et les

dames qu'ils avaient mises en fuite étaient des cousines mêmes du roi ! — et entraîne l'arrestation des matelots. L'affaire pouvait être grave, par suite du caractère inviolable dont jouit, au Cambodge, la famille entière du monarque ; mais les coupables ayant été sévèrement punis, et le roi ayant agréé les excuses présentées par le chef de la canonnière, Doudart de Lagrée estima ne pouvoir mieux faire, pour clore l'incident, que d'écrire au souverain une lettre de regrets.

Il avait compté sans Phnéa-Rat ; l'astucieux mandarin siamois crut trouver dans cette conjoncture le moyen, depuis longtemps cherché, de se débarrasser d'un adversaire qui l'avait humilié dans son amour-propre, d'un ennemi d'autant plus dangereux qu'il avait su, par la seule persuasion, par sa prudence et par la franchise de son attitude, se faire très bien venir de Norodom. Il se fit donc remettre la lettre écrite par le chef de la station ; puis il s'en vint triomphalement montrer à Mgr Miche ce document, déclarant qu'on avait gravement manqué à la dignité royale, que le commandant du *Gia-dinh* était responsable de ce manquement et méritait la mort, que lui, Phnéa-Rat, allait envoyer la lettre de Doudart de Lagrée à Bangkok. En vain le marin français, aussitôt averti de ces menaces, alla rendre visite au roi qui, quelques mois auparavant, lui avait fait fabriquer, en signe d'amitié, un magnifique cachet en ivoire, tout semblable au sien propre, lui déclara ne devoir jamais accepter la moindre ingratitude étrangère dans leurs rapports, et le pria de lui renvoyer sa lettre ; il ne reçut qu'une réponse évasive. Alors, sans hésiter un seul instant, Doudart de Lagrée quitte son uniforme et, ayant dépouillé tout caractère officiel, retourne seul au palais et reproche au faible souverain l'injure qu'il lui a faite ; puis pénétrant chez Phnéa-Rat, il le somme, revolver à la main, de restituer à Norodom la lettre qu'il lui a arrachée. Le soir même, cette lettre lui parvenait à bord du *Gia-dinh* (1).

Ainsi furent déjouées une fois de plus les perfides machinations du mandarin siamois ; mais peut-être est-on en droit de voir dans ces incidents le « verre d'eau » qui triompha des dernières hésitations de Norodom et qui l'amena à signer, quelques jours plus tard, un traité secret avec Phnéa-Rat.

HENRI FROIDEVAUX.

(A suivre.)

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

(1) D'après les pages LIV-LV de la *Biographie d'Ernest Doudart de Lagrée*, rédigées elles-mêmes à l'aide de documents originaux, encore inédits.

(1) Lettre particulière du 12 novembre 1863 (*ibid.*, p. 400).

MÉDECINE ET HYGIÈNE

DANS

L'INDO-CHINE FRANÇAISE ⁽¹⁾

Les maladies épidémiques ou endémiques sont nombreuses en Cochinchine et au Cambodge, en sorte que les rares médecins européens qui sont répandus dans le pays ont toujours fort à faire. Les médecins indigènes sont beaucoup plus nombreux; il n'y a pour ainsi dire pas de village qui n'en possède; leur clientèle est abondante, mais leur science est des plus restreintes. Ils étudient dans les *satras* ou livres de recettes. Ces livres précieux se transmettent de père en fils, la profession médicale restant le plus souvent confinée dans une même famille et n'allant pas, d'ailleurs, sans une nuance de sorcellerie.

D'ordinaire, ces médecins donnent leurs consultations en plein air, les jours de marché. Ils tiennent étalées sur une natte ou sur un petit éventaire les quelques drogues dont ils disposent. Leur thérapeutique est des plus rudimentaires: elle a une très grande ressemblance avec celle de toutes les populations primitives, c'est-à-dire qu'elle fait intervenir sous des formes diverses un grand nombre de produits empruntés aux trois règnes de la nature. Les uns sont vraiment efficaces; les autres, et ce sont les plus nombreux, sont sans action définissable, mais on les entoure de certaines incantations ou on leur attribue des propriétés merveilleuses; la crédulité des malades et la suggestion font le reste. Une foule de substances sont tirées du règne animal; on y trouve toute la série, toute la gamme des préparations de l'ancienne pharmacopée d'Europe: la poudre de dents, les perles, les écailles de Pangolin, la corne de Cerf, le bézoard, le calcul biliaire et toutes sortes de drogues plus ou moins bizarres, souvent très inattendues. Toutes ces substances sont prescrites soit seules, soit mélangées en poudre ou en pilules. Le D^r Margain a donné deux formules qui lui avaient été révélées par un bonze et grâce auxquelles ce dernier assurait s'être guéri de la lèpre.

Les connaissances anatomiques et physiologiques sont essentiellement rudimentaires. La figure que je vous présente vous montrera quelles singulières idées ont cours sur la constitution du corps de l'Homme; il n'est pas besoin d'être médecin pour comprendre à quel point sont fantaisistes tous ces canaux qui partent du cœur pour se distribuer aux différents organes. Cette figure, à vrai dire, est empruntée à un livre chinois, mais elle est valable également pour la région

(1) Conférence, faite le 12 janvier 1906, à l'enseignement colonial libre, sous le patronage du Comité de l'Asie Française, par le D^r R. Blanchard, professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine.

indo-chinoise. En effet, les populations de l'Indo-Chine et celles de la Chine ont entre elles des relations linguistiques très étroites et très remarquables, grâce à l'écriture figurative: les caractères se prononcent d'une façon tout à fait différente, suivant les pays, et correspondent à des mots distincts, mais sont compréhensibles d'un pays à l'autre; aussi les ouvrages imprimés ou manuscrits peuvent-ils passer les frontières, tout en restant lisibles; ce sont, pour ainsi dire, autant d'albums remplis d'images que chacun interprète dans sa langue.

La physiologie est, si possible, encore moins avancée que l'anatomie. Le sang circule dans les vaisseaux, poussé par le vent que renferme le corps. La santé résulte de la libre circulation des humeurs et des vents; la maladie est causée par les mauvais vents. Le principal, sinon le seul moyen d'observation consiste à explorer le pouls, non seulement à l'artère radiale, mais aussi à la temporale et ailleurs. On en distingue plusieurs catégories, tout comme au temps de Molière.

La chirurgie est inconnue. A part les fractures, dont on maintient les fragments en place, sans les coapter, on se borne à laisser agir la nature.

Un médecin européen est donc, pour des pays à ce point dépourvus d'hygiène et de soins médicaux, un véritable bienfait. Voyons rapidement quelles maladies il devra combattre.

Paludisme. — La fièvre intermittente est la maladie la plus répandue à la surface du globe. Dans la presque indo-chinoise, elle règne non seulement le long du littoral, mais encore et surtout à l'intérieur du pays, dans les régions boisées, entre 400 et 800 mètres d'altitude, avec le tétanos des nouveau-nés, consécutif à la chute du cordon ombilical. Avec la variole, l'hérédosyphilis et la mauvaise alimentation, elle cause une mortalité considérable parmi les enfants du premier âge; cette mortalité effroyable, il serait facile de la réduire par une judicieuse organisation de l'assistance médicale indigène, ainsi que l'a demandé le Congrès colonial français de 1904, sur la proposition motivée du D^r Jean-selme.

Le paludisme est produit par la piqure de certains Moustiques appartenant au groupe des *Anophelinae* (1). En Europe, l'espèce plus dangereuse est l'*Anopheles maculipennis*; en Indo-Chine, le nombre des espèces redoutables est beaucoup plus grand (2), sans compter celles qui transmettent la filariose, la lèpre et d'autres affections tout aussi graves.

Chez les individus atteints de paludisme ou de fièvre intermittente, le sang présente des caractères

(1) Caractères distinctifs: les palpes sont aussi longs que la trompe, dans les deux sexes; la larve, dépourvue de siphon respiratoire, flotte à la surface des eaux stagnantes, notamment dans les bassins et récipients de petite dimension.

(2) Signalons notamment *Anopheles Vincenti*, A. Martini, A. Pursati, *Myzomyia Christophersi*, M. *culicifacies*, M. Rossi, *Pyrethrophorus minimus*, *Myzorrhynchus sinensis*, M. *pictus* et *Nyssorrhynchus maculatus*. On trouvera sur tous ces Insectes les détails les plus circonstanciés dans mon ouvrage *Les Moustiques, histoire naturelle et médicale*; Paris, 1905.

tères très spéciaux. On constate, à l'intérieur d'un certain nombre de globules rouges, un petit corpuscule parasitaire qui grossit, se divise et fait éclater le globule. Chacun des petits organismes qui tombent ainsi dans le plasma sanguin pénètre à son tour dans un globule rouge, y grandit, s'y divise et le fait éclater. Ce phénomène se reproduit indéfiniment, pour ainsi dire; il en résulte que le nombre des globules envahis par les parasites va sans cesse en augmentant.

C'est ce parasite microscopique qui cause la fièvre. Il résulte de la multiplication d'un seul organisme initial, qui a été introduit dans le sang par la piqûre d'un Moustique. L'Insecte s'est contaminé lui-même, quelques jours auparavant, en suçant le sang d'un paludique. Le parasite subit dans son organisme des métamorphoses qu'il serait hors de propos d'étudier ici.

Filariose. — Les Moustiques transmettent également la filariose, affection très singulière, causée par des Vers longs de 8 à 10 centimètres, un peu plus gros qu'un fil à coudre, qui se trouvent logés dans la peau. Ces Vers produisent des embryons très grêles, qui, par le moyen des vaisseaux lymphatiques, arrivent jusque dans le sang. Chose curieuse, ces embryons ne se trouvent dans le sang périphérique, c'est-à-dire dans les vaisseaux de la peau, que pendant la nuit, par conséquent au moment même où le Moustique vient piquer sa victime. Ils sont avalés par l'Insecte, dans le corps duquel ils subissent certaines métamorphoses. Ils y passent à l'état de larves qui, au bout d'une vingtaine de jours, sont toutes prêtes à pénétrer chez l'Homme. Elles émigrent alors dans le tissu de la trompe et, celle-ci se déchirant à l'extrémité sous la pression qu'elles exercent, passent ainsi directement dans la plaie que l'Insecte produit en piquant.

Parvenues de la sorte dans la peau, les larves y subissent une dernière métamorphose et deviennent adultes.

Telles sont, esquissées en quelques mots, les migrations et les métamorphoses de la *Filaria Bancrofti*. La transmission de ce parasite est assurée par divers Moustiques, tant *Anophelinæ* que *Culicinæ*; pour l'Indo-Chine, les espèces en cause sont *Myzomyia Rossi*, *Myzorhynchus vanus nigerrimus*, *Stegomyia calopus*, *Culex fatigans*, peut-être aussi *Stegomyia scutellaris* et *Culex microannulatus*.

La filariose est très répandue dans les régions qui nous occupent. Elle détermine des accidents très divers. C'est tout d'abord de l'anémie; l'individu s'étirole, mais la cause de l'anémie reste obscure, à moins que l'on ne procède à l'examen microscopique du sang, auquel cas on y découvre, pendant la nuit, les embryons de la Filare. C'est ensuite de l'hématurie ou de l'hémato-chylurie: l'urine est sanguinolente ou chargée tout à la fois de sang et de substances grasses; on y trouve également des embryons. C'est enfin l'éléphantiasis: par suite de l'existence de Vers dans la peau, il se produit dans celle-ci des troubles de la circulation lymphatique, en même temps

qu'une irritation permanente, peu active sans doute et n'allant pas jusqu'à l'inflammation, mais déterminant néanmoins une certaine réaction de la part du tissu envahi par les parasites. Tout cela aidant, la peau devient le siège de transformations progressives, qui consistent essentiellement en un épaissement de jour en jour plus considérable. Cette hypertrophie, quand elle siège sur les membres, en transforme complètement l'aspect; les jambes, par exemple, perdent leur forme anatomique, deviennent volumineuses et difformes, d'où la comparaison avec le pied d'Éléphant et le nom d'éléphantiasis.

Fièvre jaune. — Les Moustiques sont encore capables de transmettre une autre affection très redoutable, la fièvre jaune. A la vérité, elle n'a pas encore été observée en Indo-Chine, mais c'est un très grand danger qui menace l'Extrême-Orient et je m'en voudrais de la passer sous silence.

La fièvre jaune sévit aux Antilles et sur le continent américain, depuis le sud des Etats-Unis jusqu'au Brésil, tout le long de la côte Atlantique. Elle est transmise encore par un Moustique, le *Stegomyia calopus*. Cet Insecte ne se rencontre pas seulement en Amérique; il existe également sur la côte occidentale d'Afrique, dans tout le bassin de la Méditerranée et dans tout le sud de l'Asie; il est très répandu en Indo-Chine. Fort heureusement, sauf à la côte d'Afrique, la fièvre jaune est encore inconnue dans ces pays, mais on conçoit aisément quelle terrible menace résulte de ce que la Stégomyie s'y trouve déjà. Des Moustiques de cette espèce peuvent vivre longtemps à bord des navires en gardant la virulence, c'est-à-dire en conservant la possibilité de piquer l'Homme et de le contaminer: pour que la fièvre jaune éclate en Extrême-Orient, il suffit donc que les navires partant d'Amérique amènent, à travers l'Océan Pacifique, par les îles Sandwich et les Philippines, des Moustiques infectieux.

Que faut-il pour cela? Simplement que l'isthme de Panama soit percé! Le jour où les navires pourront passer de l'Atlantique au Pacifique, si les Américains ne prennent pas des mesures de désinfection excessivement rigoureuses, il se pourra que la fièvre jaune s'abatte sur l'Extrême-Orient et prenne l'Ancien Monde à rebours.

La guerre contre les Moustiques. — Sous quelque face qu'on la considère, la question des Moustiques est donc l'une des plus importantes qui puissent préoccuper les hygiénistes dans les régions que nous étudions. Le rôle néfaste de ces redoutables Insectes étant connu, il est nécessaire de lutter contre eux, tout au moins de se mettre à l'abri de leurs attaques. Dans ce but, divers procédés peuvent être mis en œuvre. Le plus simple théoriquement, mais dont l'application est souvent difficile ou impossible, consiste à répandre du pétrole à la surface des eaux, dans le but de tuer par asphyxie les larves et les nymphes de Moustiques qui y accomplissent leur développement.

Une autre méthode consiste à protéger les habitations, au moyen de toiles métalliques qui,

doublant les portes et les fenêtres, forment une occlusion complète, au point de vue de la pénétration des Insectes, tout en n'empêchant ni le renouvellement de l'air ni la pénétration de la lumière. Une toile en laiton, dont les mailles sont larges de 1^{mm}5, répond parfaitement à ce but.

Cette méthode s'est généralisée ces années dernières et partout elle a donné les résultats les plus satisfaisants. Il serait difficile de dire à quelle date elle remonte ; pour ma part, j'ai trouvé des documents qui démontrent qu'elle était appliquée déjà aux Antilles, dès 1826. Voilà longtemps aussi que, dans certaines régions d'Europe, dans le midi de la France, par exemple, on protège certaines pièces d'un appartement contre les Mouches, qui sont très importunes, ou contre les Moustiques, qui le sont davantage encore, au moyen de toiles métalliques tendues sur des châssis prenant toute la largeur des fenêtres.

Tendons également de toiles métalliques les vérandahs des bungalows, et ceux-ci, protégés contre les Moustiques et une foule d'autres Insectes, donneront la plus grande sécurité à leurs habitants. Une disposition analogue est également applicable aux huttes des indigènes ; il suffit d'obturer les interstices que peut présenter la paroi, puis d'adapter à l'entrée un tambour, sorte de vestibule ou de cage limitée de tous côtés par de la toile métallique et dans laquelle on accède par une porte à fermeture automatique. Des paillettes organisées d'après ce principe sont fréquentes dans la campagne romaine, aux portes mêmes de Rome : la population misérable qui y vit, depuis qu'elle est à l'abri des Moustiques et par conséquent du paludisme, a vu son état sanitaire s'améliorer de la façon la plus heureuse.

Grâce à ce simple procédé, le pourcentage des cas de paludisme, tant au point de vue de la morbidité qu'à celui de la mortalité, est tombé dans des proportions tellement considérables que le paludisme, qui depuis tant de siècles désolait la campagne romaine et la rendait absolument inhabitable, est théoriquement, je ne dis pas en fait, passé à l'état historique.

Mais, dira-t-on, de telles mesures ne sont efficaces qu'à la condition de rester enfermé chez soi, derrière ses toiles métalliques, depuis le crépuscule jusqu'au plein jour. En circulant au dehors pendant la nuit, on risque fort d'être piqué par les Moustiques et de prendre le germe des maladies qu'ils propagent. Pour l'éviter, il suffit de prendre quelques précautions. C'est ainsi que les paysans italiens pour cultiver leurs champs, portent autour de la tête un voile tendu sur le chapeau, passant à une distance notable du visage, tombant amplement sur les épaules, puis entrant sous le vêtement, de manière à ne présenter aucune issue par où un Moustique puisse s'introduire ; ils ont, en outre, les mains gantées. Grâce à ces précautions, ils peuvent impunément rester dans la campagne, à l'heure du crépuscule et même pendant la nuit.

Des mesures aussi simples sont applicables partout : partout elles se montreront aussi efficaces. Voilà plusieurs années que les Japonais donnent un voile et des gants aux soldats qui doivent monter la garde en pays à Moustiques. Je mets en fait que l'une des raisons pour lesquelles ils ont été vainqueurs dans la guerre de Mandchourie, c'est que leurs sentinelles avaient des voiles contre les Moustiques et leurs soldats des moustiquaires pour dormir. Vous n'attendez pas qu'ils aient eu des lits à châssis, avec une moustiquaire, comme sont les lits en Italie. Non ! Il ne s'agit pas de cela. Mais ils avaient des sortes de muselières, qu'ils étaient tenus de s'appliquer sur le visage avant de se coucher et qui leur passaient à une assez grande distance de la peau, pour qu'un Moustique posé sur la mousseline fût incapable de piquer. Les troupes russes, décimées par le paludisme, la dysenterie et bien d'autres causes d'affaiblissement, eurent à lutter contre un ennemi plus sobre, moins abattu par la dysenterie ou l'alcoolisme, non décimé par le paludisme. A part les questions de stratégie, telle fut la principale raison de la victoire des Japonais.

Lèpre. — C'est une des maladies les plus communes en Extrême-Orient ; elle y revêt les formes les plus graves. Elle est causée par une Bactérie (*Bacterium lepræ*), qui abonde dans la peau et dans toutes les lésions spécifiques ; par la circulation lymphatique ou sanguine, elle envahit progressivement tout l'organisme. C'est un microbe manifestement inoculé, qui a la curieuse propriété de ne se développer que dans l'espèce humaine ; sauf quelques cas douteux chez le Singe, on n'a pu encore l'inoculer expérimentalement à aucune espèce animale.

Loin de moi la pensée d'entrer dans des détails plus circonstanciés au sujet de cette terrible maladie. Je me bornerai, car c'est vraiment la seule question qui puisse préoccuper des colons ou des explorateurs, à indiquer de quelle manière elle se répand. A cet égard, les médecins diffèrent totalement d'avis. Les uns prétendent que la lèpre est strictement héréditaire, mais l'exemple d'Européens qui se contaminent en Extrême-Orient, joint au fait que les enfants des lépreux naissent sains et saufs, donne à leur doctrine un démenti formel. Les autres estiment que la lèpre est contagieuse, mais l'exemple de mille médecins, qui soignent journellement les lépreux sans jamais contracter la maladie, contredit nettement leur opinion.

La lèpre n'est ni héréditaire, ni contagieuse, dans le sens ordinaire du mot ; elle est tout simplement inoculable. Des raisons multiples, que j'ai exposées ailleurs (1), me font croire qu'elle est transportée d'un individu à l'autre, d'un lépreux à un individu sain, par un Insecte suceur de sang, nocturne et vivant dans les maisons. Le

(1) R. BLANCHARD, *Les Moustiques, histoire naturelle et médicale* ; cf. p. 543).

Moustique me paraît, mieux que tout autre, répondre à ces diverses conditions.

Jeanselme estime à 12 ou 15.000 le nombre des lépreux disséminés dans l'Indo-Chine française. L'endémie lépreuse, répandue partout, est surtout fréquente parmi les populations très compactes qui vivent à l'embouchure des grands fleuves : Mékong, pour la Cochinchine, Fleuve Rouge pour le Tonkin. Sous le gouvernement des mandarins annamites, les lépreux étaient confinés dans certains villages ; depuis la conquête française, ils sont libres de se mêler à la population saine, pour laquelle ils sont une menace permanente. Le danger n'est pas moins grand pour les Européens, et l'on pourrait citer des cas où ceux-ci, venus bien portants de la métropole, sont devenus lépreux en Indo-Chine.

La cécité est extrêmement fréquente dans nos colonies d'Extrême-Orient. Elle résulte ordinairement d'ophtalmies diverses et de la variole ; souvent aussi, elle est due à la lèpre.

Actuellement, les lépreux ne sont donc soumis à aucune réglementation spéciale. Une aussi dangereuse promiscuité a pour conséquence une inévitable extension de cette terrible affection, contre laquelle l'humanité se débat vainement depuis des siècles. Il est urgent de prendre des mesures préservatrices ; le Congrès colonial de 1904 a indiqué les suivantes, dans un vœu adopté à l'unanimité, mais jusqu'à présent resté lettre morte :

- 1° Interdire l'entrée de l'Indo-Chine aux émigrants lépreux ;
- 2° Isoler les indigènes atteints de lèpre ouverte et virulente ;
- 3° Créer une léproserie maritime, où seront réunis les lépreux vagabonds ou étrangers, sans attache au sol ;
- 4° Réunir dans des léproseries fluviales ou terrestres les lépreux qui ne consentiraient pas à vivre loin de leur village et de leur famille ;
- 5° Faire en sorte que la léproserie ne soit pas une prison, mais une sorte de colonie agricole où les internés jouiront de tous les attributs de la liberté ;
- 6° Interdire aux lépreux, laissés libres, l'exercice de certaines professions, notamment celles qui sont relatives à l'alimentation, l'habillement, aux soins à donner aux malades ;
- 7° Surveiller, ou mieux supprimer les agglomérations auxquelles on donne, au Tonkin, le nom de villages lépreux.

De ces sages prescriptions, la troisième me paraît être la plus efficace, à la condition toutefois que l'île où devront être internés les lépreux soit assez loin de la terre ferme ou de toute autre île, pour que les Moustiques et autres Diptères piqueurs ne puissent ni y arriver en volant, ni y être transportés par un coup de vent ; à la condition encore que les eaux stagnantes y soient nulles ou peu abondantes et, dans ce dernier cas, soient périodiquement soumises au pétrolage. C'est, à mon avis, une dangereuse mesure que d'installer les léproseries sur le littoral, là où les marigots et les flaques laissées par les pluies et le

débordement des rivières constituent des gîtes sans nombre où les Moustiques peuvent venir déposer leurs œufs. Pour toute l'Indo-Chine, il suffirait de créer deux léproseries insulaires : l'une dans la baie d'Along, pour le Tonkin, le Laos et le nord de l'Annam ; l'autre dans l'archipel de Poulo-Condor, pour le reste de nos possessions.

Variole. — Cette redoutable maladie est très meurtrière dans l'Indo-Chine ; Jeanselme estime qu'elle tue, à elle seule, le quart de la population infantine ; en temps d'épidémie, la mortalité est encore plus élevée. Au Laos et en d'autres régions, on peut rencontrer des villages où la population jeune ou adolescente fait défaut ; il ne s'y rencontre plus guère que des adultes et des vieillards, portant les traces apparentes d'une attaque antérieure de la maladie et immunisés par elle. Pour se prémunir contre un tel fléau, on pratique la variolisation, c'est-à-dire qu'on inocule aux enfants, vers l'âge de 12 à 15 mois, du pus variolique : ceux qui résistent à cette inoculation sont vaccinés pour un certain temps, mais la plupart succombent, en sorte que la pratique de la variolisation n'abaisse pas le taux de la mortalité et contribue à entretenir l'endémie.

Un tel état de choses ne saurait se prolonger davantage ; il est grand temps que les autorités administratives prennent les mesures très efficaces qui permettent d'y remédier. Il faut absolument interdire la variolisation et rendre partout la vaccination obligatoire. A la vérité, des tournées de vaccination ont été déjà faites par les médecins de l'armée coloniale (1), mais on ne peut astreindre ces officiers à parcourir dans toute leur étendue des territoires immenses et d'un accès souvent très difficile.

Aussi est-il urgent de diviser chaque pays en plusieurs districts de vaccination, dans le chef-lieu desquels sera installé un vaccinateur indigène, placé sous le contrôle des médecins européens chargés de la direction de la santé publique.

Un tel système serait des plus simples et des moins dispendieux ; il fonctionne déjà de la façon la plus satisfaisante dans les colonies anglaises et hollandaises qui, dans cette voie comme dans tant d'autres, nous ont devancés depuis longtemps. La vaccination, en effet, est introduite depuis plus de quatre-vingts ans aux Indes ; elle est obligatoire depuis 1868 dans les Etablissements du détroit de Malacca, depuis 1880 en Basse-Birmanie et depuis 1886 en Haute-Birmanie. C'est d'ailleurs ce même système que le général Gallieni a institué à Madagascar, avec un plein succès.

Au surplus, nous possédons à Saïgon un Institut

(1) Au Cambodge, on a fait en 1891 une première tournée de vaccination ; puis ces tournées ont été définitivement organisées en 1895. C'est ainsi qu'on a pu vacciner 21.726 indigènes en 1897 ; 43.816 en 1898 ; 114.516 en 1899 ; 45.759 en 1900 ; 40.430 en 1901. Depuis lors, on vaccine en moyenne 43.000 individus par an, la population du Cambodge étant évaluée à 1.800.000 habitants.

vaccinal, qui a été organisé par le Dr Calmette, puis dirigé non moins habilement par le Dr Simon. Cet Institut produit une lymphé vaccinale excellente, dont nos voisins les Anglais et les Hollandais apprécient toute la valeur, puisqu'ils l'emploient chaque année en quantité croissante pour leurs inoculations coloniales, alors que nous négligeons nous-mêmes d'en faire bénéficier les populations indigènes dont nous avons assumé la protection politique, sanitaire et morale.

Peste. — La peste est originaire de l'Extrême-Orient ; elle est endémique aux Indes, d'où elle se répand soit vers l'Orient, soit vers l'Occident. Comme on sait, elle a ravagé l'Europe à maintes reprises, et tout récemment encore elle s'y est montrée en plusieurs villes. Nous luttons maintenant assez efficacement contre elle ; il nous est assez facile de la circonscrire et d'arrêter sa marche envahissante. Mais les populations primitives d'Extrême-Orient sont sans défense contre elle et lui paient un lourd tribut d'existences humaines.

Elle est causée par un petit microbe qui envahit notre organisme, végète dans les ganglions lymphatiques et dans différents organes, se répand au dehors avec la sanie des bubons, tombe ainsi sur le sol et s'y maintient à l'état de vie atténuée. Cette forme obscure de la Bactérie lépreuse peut rester ainsi pendant des années ; puis, elle est inoculée par hasard au Rat, qui jouit à son égard d'une déplorable réceptivité. Il se déclare ainsi parmi les Rats une épidémie meurtrière, au cours de laquelle le virus récupère toute sa virulence : il est alors apte à être inoculé à l'Homme, chez lequel il tend à se propager. La peste éclate alors et produit les terribles ravages que l'on sait.

Le dangereux microbe dont nous venons de retracer sommairement l'histoire fut découvert à Hongkong en 1894, par le Dr Yersin, médecin de l'armée coloniale. A l'Institut Pasteur de Nha-Trang (Annam), créé par lui sous le patronage de l'Institut Pasteur de Paris, Yersin en a fait une étude très complète, qui l'a conduit à la préparation d'un sérum antipesteux, par un procédé très analogue à celui de la préparation du sérum antidiphthérique. Grâce aux belles recherches du savant français, l'un des plus terribles fléaux qui aient jamais décimé l'humanité est donc actuellement vaincu. Les inoculations antipesteuses, pratiquées tout d'abord à Canton et à Amoy, donnèrent des résultats si favorables et abaissèrent la mortalité dans une si forte proportion que les Chinois émerveillés furent sur le point de déifier Yersin et de le placer à Canton dans la pagode des cinq cents génies (1).

Du Rat, le microbe de la peste est transmis à l'Homme par la piqure de différentes espèces de Puce. La prophylaxie, telle qu'elle ressort des notions actuelles, tend donc essentiellement à la

destruction des Puce, ou mieux à celle des Rats. L'épidémie se propageant d'ordinaire par les navires, c'est surtout à bord de ceux-ci que la chasse aux Rongeurs doit se faire ; le procédé usuel consiste à les asphyxier au moyen de gaz toxiques ; divers appareils producteurs d'acide carbonique ont été imaginés dans ce but.

Choléra. — Voici encore une maladie microbienne des plus redoutables ; il suffit de citer son nom pour évoquer le souvenir de terribles épidémies qui se sont abattues à plusieurs reprises sur l'Europe, au cours du XIX^e siècle. Les pays d'Extrême-Orient sont décimés par le choléra bien plus fréquemment encore : le fléau y est endémique ; très atténué pendant la saison des pluies, il subit une recrudescence dès que commence la saison sèche, pour atteindre son maximum d'intensité pendant les quatre mois de février à mai.

Le Vibron cholérique (*Vibrio comma*) est absorbé avec l'eau de boisson ; il s'arrête dans l'intestin grêle, y pullule et produit la maladie. Evacué avec les selles, il retourne d'autant plus sûrement à l'eau que les habitants, par exemple au Cambodge, ont pour demeures des cases élevées sur pilotis et bâties au-dessus des rives du Mékong. Toutes les immondices tombent dans le fleuve, dont l'eau, puisée à l'endroit même où elles y sont déversées, ou à une très faible distance, sert à tous les usages domestiques, tant sont grandes l'incurie et la malpropreté des indigènes.

Une eau souillée à ce point ne peut qu'être excessivement dangereuse pour la santé publique : les plus grandes agglomérations sont sans eau potable, au sens physiologique du mot ; Pnom-Penh, la capitale du Cambodge, était encore tout récemment dans ce cas. On ne peut donc être surpris de la gravité des épidémies de choléra qui sévissent en des localités aussi insalubres.

Frappé de ces faits, le Congrès colonial de 1904, sur la proposition du Dr Jeanselme, a formulé un ensemble de règles prophylactiques dont l'application aurait sûrement les plus heureuses conséquences ; malheureusement, les autorités compétentes n'en ont encore tenu aucun compte. Il s'agirait de créer, à la tête ou au croisement des grandes routes fluviales ou terrestres, des postes sanitaires ayant pour mission de retenir dans un lazaret spécial les indigènes atteints du choléra ; de faire désinfecter les vêtements, marchandises et embarcations ; d'interdire la pollution des eaux par les déjections humaines et par les cadavres.

En attendant que ces sages mesures soient appliquées, on ne saurait trop veiller à la purification des eaux de boisson. L'eau destinée aux usages domestiques est suffisamment assainie, quand on y mélange 0 gr. 15 d'alun et 0 gr. 10 de carbonate de soude par litre. L'eau de boisson ne doit être absorbée que bouillie ; l'usage du thé léger est particulièrement recommandable.

Béribéri. — La maladie dont j'inscris ici le nom est d'une étiologie très obscure. Les uns l'at-

(1) Le Dr Yersin au Panthéon chinois. *Archives de Parasitologie*, IV, p. 157, 1901.

tribuent à l'usage abusif du poisson, les autres la croient causée par du riz de mauvaise qualité. Je n'accepte aucune de ces opinions et je crois très fermement que le bérubéri est une maladie infectieuse. Malgré les assertions de Fajardo et de Dangerfield, qui ont cru pouvoir l'attribuer, le premier à une Hémosporidie, le second à un Micrococcus, j'estime aussi que le germe infectieux est encore inconnu.

Cette affection est très répandue en Indo-Chine, en Chine, au Japon, en Malaisie; elle se manifeste par épidémies très meurtrières, mais s'observe aussi à l'état endémique. Elle frappe de préférence les gens vivant en commun, notamment les prisonniers et les soldats, d'où la croyance à son origine alimentaire: le pénitencier de Poulo Condor, par exemple, est affreusement ravagé par cette maladie; du 1^{er} octobre 1897 au 31 décembre 1898, la mortalité s'est élevée à 674 pour 1.000 de l'effectif; sur 550 détenus, 405 sont morts du bérubéri.

Nous avons donc affaire ici à une très grave maladie. Elle frappe presque exclusivement les indigènes, mais les Européens ne sont pas à l'abri de ses atteintes. Les symptômes consistent essentiellement en une polynévrite périphérique, déterminant soit de la paraplégie, soit de l'hydropisie et de l'œdème, soit l'ensemble de ces divers phénomènes. La maladie est ordinairement mortelle; les muscles volontaires subissent une parésie et une atrophie progressives; le cœur se dilate et cette lésion organique est généralement cause de la mort subite.

Dysenterie. — La dysenterie est au nombre des maladies les plus communes, les plus tenaces et les plus débilitantes. Engendrée par l'usage des eaux impures, comme le choléra et d'autres affections dont la cause est moins évidente, elle revêt deux formes également graves, suivant la nature de l'organisme qui les produit:

Dans une première forme, le gros intestin est envahi par des Protozoaires (*Amœba histolytica*, *Amœba undulans*), qui s'y multiplient activement et se trouvent en abondance dans les déjections. Ces Amibes ulcèrent profondément la muqueuse, érodent les vaisseaux capillaires, d'où des selles sanguinolentes, et pénètrent ainsi dans le torrent circulatoire. Les veines de l'intestin aboutissant au foie, les parasites se trouvent donc conduits dans cet organe; ils s'y arrêtent, s'y multiplient, détruisent le tissu hépatique et provoquent ainsi la formation d'abcès souvent très volumineux.

Dans une seconde forme, les Amibes font défaut, mais l'intestin renferme un microbe particulier (*Bacillus japonicus*), dont des études récentes ont prouvé l'action délétère. Cette variété de dysenterie, particulièrement connue sous le nom de *diarrhée de Cochinchine* ou sous le terme plus familier de *cochinchinite*, correspond au *sprue* des médecins anglais; elle se complique d'aphtes dans la bouche et non d'abcès du foie.

A quelque forme qu'on ait affaire, l'étiologie est la même: c'est par l'eau que le germe mor-

bide est introduit dans notre organisme. La prophylaxie doit donc être identique dans l'un et l'autre cas: on évitera la dysenterie en ne faisant usage que d'eau bouillie; l'eau filtrée ou stérilisée par l'alunage et autres moyens chimiques ne saurait donner qu'une sécurité relative.

Ulcère phagédénique. — La plus vulgaire écorchure de la peau, dans les pays d'Indo-Chine, devient parfois le point de départ d'une vaste ulcération. Celle-ci, suivant les cas, s'étale en surface ou devient très profonde, érodant la peau et les muscles sous-jacents. L'ulcère ainsi constitué est de longue durée; il n'a guère tendance à guérir spontanément. Il siège de préférence aux pieds, aux jambes et aux mains. Sa surface est recouverte d'une fausse membrane, ressemblant beaucoup à celle de la diphtérie et dans laquelle on trouve également de nombreux Bacilles. Ces microbes proviennent du sol; le professeur Le Dantec a constaté leur présence dans des échantillons de terre provenant de Cochinchine; une parcelle de cette terre, inoculée au Cochon d'Inde, déterminait chez ce Rongeur un ulcère caractéristique.

Le phagédénisme des plaies s'observe partout sous les tropiques, surtout pendant la saison des pluies. Il exige une intervention énergique, curetage ou cautérisation, après quoi des pansements au sublimé, puis à l'iodoforme et à l'acide borique, en ont facilement raison. On évite l'ulcère phagédénique en portant des chaussures ou des bandes d'étoffe enroulées autour des pieds et des jambes.

Ulcère des pays chauds. — Le bouton d'Orient ou ulcère des pays chauds ne doit pas être confondu avec l'ulcère phagédénique, dont il diffère absolument. En des points très variés, mais surtout aux parties découvertes, la peau présente des papules disséminées, qui crèvent et livrent passage à un liquide séreux. Celui-ci se concrète en une croûte, sous laquelle une ulcération gagne de proche en proche. Finalement, il s'est constitué une perte de substance large de 2 à 3 centimètres; le fond est mamelonné, dépourvu de fausse membrane. Ces ulcérations naissent les unes après les autres, ordinairement au nombre de trois ou quatre; elles durent plusieurs mois, puis guérissent lentement, laissant une cicatrice d'aspect caractéristique.

Le bouton d'Orient est très répandu dans la zone intertropicale de l'ancien monde; on l'observe surtout pendant la saison fraîche. Il est causé par l'éruption vers l'extérieur de petits nodules morbides, développés dans l'épaisseur de la peau, comme des sortes de furoncles. Mais, contrairement à ceux-ci, il n'est point causé par des Streptocoques ou d'autres Bactéries: on y trouve au contraire des organismes particuliers, rentrant dans la catégorie des Protozoaires (*Leishmania Donovanii*). Ces mêmes parasites se rencontrent dans la rate, dans le foie, dans la paroi de l'intestin grêle, etc.; ils déterminent une hypertrophie de la rate, ainsi que des ulcérations de la muqueuse intestinale. La fièvre n'a pas le type

intermittent, ce qui, au point de vue clinique, établit la distinction avec le paludisme. La forme viscérale et fébrile est connue aux Indes sous le nom de *kala-azar*.

Pian. — Le pian ou *frambæsia*, connu par les Anglais sous les noms de *yaws* et de *parangi*, est une maladie contagieuse et inoculable, largement répandue dans toute la zone intertropicale. Elle s'observe à tout âge, mais de préférence chez les enfants. Après une incubation de durée imprécise, le malade est atteint de fièvre, de douleurs rhumatoïdes, puis d'une éruption de grosses papules disséminées sur toute la peau, plus ou moins éparses, plus ou moins confluentes. La maladie suit une marche chronique, puis s'atténue et guérit spontanément. Une première atteinte confère une immunité à peu près absolue.

Le pian a été longtemps confondu avec la syphilis, avec laquelle il a de nombreuses ressemblances; comme elle, il est influencé favorablement par le traitement au mercure ou à l'iodure de potassium. Il s'en distingue toutefois par l'absence d'accidents secondaires et tertiaires et aussi par le fait qu'un même individu peut être atteint des deux maladies, d'une façon concomitante. La confusion des deux affections n'est donc pas possible, encore qu'il s'agisse de deux états morbides étroitement apparentés.

Cette parenté a été nettement démontrée par Castellani, directeur de l'Institut bactériologique de Colombo (Ceylan), qui a trouvé dans les lésions pianiques un parasite spécifique (*Spirochæta pallidula*), très semblable, mais d'ailleurs différent de celui de la syphilis (*Treponema pallidum*). Cet organisme parasitaire se transmettant d'un individu à l'autre par contagion directe, on arrêtera la propagation de la maladie par des soins de propreté.

Maladies diverses. — D'autres maladies méritent encore d'être signalées au colon ou à l'explorateur. La *fièvre bilieuse hémoglobinurique* est commune dans tout le haut pays; son étiologie est encore très obscure.

La *teigne* est très répandue; elle comporte diverses variétés, dont quelques-unes inconnues en Europe. On observe notamment la *teigne imbriquée* ou *tokelau*, reconnaissable aux taches blanchâtres en cocardes concentriques qu'elle produit à la surface du tégument; très contagieuse, elle atteint souvent la plupart des membres d'une même famille. Elle est due à ce qu'un Champignon de la famille des Aspergillées végète dans l'épiderme; ce Cryptogame est apparemment inoculé d'un individu à l'autre par la piqure d'un Insecte tel que la Punaise ou d'un Acarien tel que la Tique. La propreté de l'habitation sera donc le meilleur moyen de se préserver d'une telle maladie.

La *gale* frappe une très grande partie de la population, jusqu'aux princes de sang royal. On en est, à son égard, au même point que les médecins d'Europe au début du XIX^e siècle, c'est-à-dire qu'on l'attribue à un vice du sang. On la traite donc par une médication interne et non par « la

frotte ». Aussi les malheureux qu'elle atteint restent-ils galeux toute leur vie et disséminent-ils abondamment le Sarcopte.

Mentionnons enfin un très redoutable parasite du foie, l'*Opisthorchis sinensis*. C'est un Ver du groupe des Trématodes, très voisin de la Douve du foie du Mouton. Cet Helminthe vit dans les canaux biliaires, causant des lésions irréparables de la glande hépatique. Ces lésions sont d'autant plus graves qu'ordinairement un même individu héberge dans son foie plusieurs milliers de ces parasites; le malade s'anémie, tombe dans la cachexie et meurt. Cette affection parasitaire cause une forte mortalité parmi la population indigène; elle n'épargne pas non plus les Européens.

Le parasite provient de l'ingestion d'eaux impures; il y vit librement à l'état larvaire, tout au moins pendant un certain temps. Avant cette phase de liberté, il a accompli des métamorphoses très compliquées dans le corps d'un Mollusque gastéropode d'eau douce, que malheureusement on n'a pas encore su déterminer. L'usage exclusif d'eau bouillie, comme boisson et pour les besoins domestiques, devra mettre à l'abri de ce dangereux parasite.

Avenir médical de l'Indo-Chine. — Les indications qui précèdent ont été volontairement très sommaires; elles sont pourtant assez précises pour faire comprendre, d'une part, combien les maladies qui sévissent en Indo-Chine sont différentes de celles d'Europe, d'autre part à quel point elles sont dangereuses et doivent se propager aisément parmi une population sans médecins, ignorant les règles les plus élémentaires de l'hygiène. Une telle situation n'est pas seulement redoutable pour les autochtones, elle est également grosse de périls pour l'Européen, dont la santé est menacée et dont les établissements périlclitent trop souvent, par suite du manque de main-d'œuvre indigène. Les principes humanitaires, qui ont toujours été la gloire de notre pays et dont, plus que tout autre peuple, nous avons su faire profiter les nations soumises à notre hégémonie, sont donc d'accord avec notre intérêt économique et industriel pour nous engager à prendre les mesures nécessaires pour améliorer des conditions sanitaires notoirement insuffisantes.

Je ne voudrais pas alarmer les esprits et faire supposer que l'Indo-Chine est inhabitable pour les blancs. Loin de moi une telle pensée: un homme jeune, sobre, sain de corps et d'esprit, s'acclimate très aisément; il y procrée des enfants beaux et vigoureux. La race blanche est donc capable de prospérer en ces contrées lointaines, et l'on pourrait citer cent exemples qui le démontrent. Mais il faut s'astreindre à une hygiène étroite, dont nous avons indiqué, au cours de cette étude, les règles fondamentales; nous les résumons en cette brève formule:

1° Eviter les piqures de Moustiques et autres Insectes;

2° Ne boire que de l'eau bouillie, de préférence une légère infusion de thé;

3° S'abstenir absolument de toute boisson alcoolique et de tout excès;

4° Veiller à la propreté corporelle;

5° Au premier signe anormal, consulter le médecin.

Cette dernière recommandation n'est guère applicable que dans les centres importants, ou à leur proximité, c'est-à-dire dans les localités où résident des médecins européens. Sans doute, le jour n'est pas éloigné où des médecins instruits, connaissant bien les maladies exotiques, s'établiront dans les différentes contrées de notre vaste empire indo-chinois. L'administration caresse ce projet, dont l'exécution est déjà commencée. Du temps où il était gouverneur général de l'Indo-Chine, M. Doumer avait conçu un plan grandiose et tout à fait rationnel d'organisation médicale. C'est dans le but d'attirer dans la colonie les médecins civils qui allaient lui être indispensables, qu'il inscrivit au budget de l'Indo-Chine, pour une subvention annuelle de 30.000 fr., l'Institut de Médecine coloniale dont j'avais pris l'initiative et qui venait d'être créé par la Faculté de Médecine de Paris.

Depuis quatre ans, cet institut fonctionne de la façon la plus satisfaisante; il donne une éducation très complète, à la fois théorique et pratique, relative aux maladies et à l'hygiène des pays chauds, à une trentaine de médecins civils qui trouvent des situations très avantageuses dans nos diverses colonies. Quelques-uns d'entre eux ont déjà pris le chemin de l'Indo-Chine, où ils font de la bonne besogne. L'Institut de Médecine coloniale, au succès duquel le gouvernement général de l'Indo-Chine s'intéresse si directement, est donc une pépinière sans cesse renaissante de médecins instruits, ardents, qui essaient sur nos diverses colonies et dont il est juste que l'Indo-Chine tire parti. Elle peut compter sur leur savoir et sur leur zèle; elle n'a qu'à créer pour eux les situations indispensables et il devra s'en suivre à bref délai une organisation complète de services médicaux et hygiéniques restés jusqu'à ce jour ou absents ou trop rudimentaires. Ne perdons pas de vue que toute entreprise coloniale ne peut réussir que grâce à une connaissance parfaite des conditions sanitaires.

Cette connaissance indispensable exige non seulement des notions scientifiques profondes et variées, acquises dans les Facultés et à l'Institut de Médecine coloniale, mais encore et surtout des recherches et des vérifications constantes. Tout médecin colonial doit avoir à sa disposition un microscope pourvu de lentilles à immersion, ainsi qu'une installation adaptée aux recherches de micrographie et de parasitologie. Dans une foule de circonstances, le diagnostic des maladies ne peut se faire que par l'examen microscopique; sans lui, c'est l'incertitude.

En outre, il est indispensable de créer, en divers points du territoire, des laboratoires centraux de parasitologie, largement dotés, avec lesquels puissent être en relations les médecins disséminés çà et là. Les Instituts vaccino-gènes de

Saïgon et d'Hanoï, l'Institut Pasteur de Nha-trang rendent d'inappréciables services, mais ils sont trop éloignés les uns des autres et ne peuvent exercer leur action bienfaisante que dans un cercle trop restreint. Les établissements de Saïgon et d'Hanoï devraient être transformés en des Instituts plus complets, mieux outillés, pourvus d'un personnel plus nombreux et de compétence plus variée; un Institut de parasitologie devrait être créé au Cambodge, un autre dans les régions laotiennes. Grâce à cette organisation, on attaquerait de front, et de différents côtés, les importantes questions de médecine dont la solution se fait vivement désirer.

L'Ecole de médecine indigène, fondée à Hanoï par M. Doumer, est tout indiquée pour devenir un grand centre de recherches scientifiques. Elle a pour rôle principal de donner à la colonie des praticiens, des sages-femmes et des vaccinateurs; elle peut et doit également posséder des laboratoires bien installés, où se poursuivront les investigations délicates que seuls les médecins les plus instruits sont capables d'instituer. Les questions se présentent en foule: les travailleurs manquent pour les élucider. Ainsi élargie et complétée, l'Ecole d'Hanoï deviendrait tout naturellement une école de perfectionnement où tout médecin colonial, civil ou militaire, devrait être tenu de faire un stage, avant de prendre possession de son poste. Il s'y familiariserait avec les maladies que jusqu'alors il ne connaissait que théoriquement; il y prendrait contact avec l'indigène, apprendrait à connaître sa langue et sa mentalité particulière, ce qui, une fois installé dans son poste, lui éviterait bien des faux pas et bien des tâtonnements.

Telles sont les mesures qui nous semblent indispensables pour compléter l'organisation médicale de l'Indo-Chine. Que faut-il pour leur réalisation? Un peu d'argent. Les hommes instruits et dévoués qui pourraient constituer les premiers maîtres de cette Ecole de perfectionnement sont bien connus: ils s'appellent Yersin et Vassal, pour l'Institut de Nha-trang; Degorce et Le Roy des Barres, pour l'Ecole d'Hanoï; j'en passe et des meilleurs.

En leur confiant les médecins de l'armée coloniale d'une part, les médecins civils diplômés de l'Institut de Médecine coloniale d'autre part, le Gouvernement général de l'Indo-Chine donnera une nouvelle preuve de sa constante sollicitude envers les questions scientifiques et médicales. Ce sera la meilleure façon de donner la richesse et la prospérité à ces magnifiques pays d'Extrême-Orient qui, par la fertilité de leur sol, la clémence de leur climat, l'industrie et l'intelligence des indigènes, sont au nombre des colonies les plus belles et les plus enviables.

D^r R. BLANCHARD.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

- R. BLANCHARD. *Congrès colonial français, 1904. Compte rendu de la Section de médecine et d'hygiène coloniales*, publié par le P^r R. BLANCHARD, président de la Section.

- ANGIER, Le Cambodge, géographie médicale. *Annales d'hygiène et de méd. coloniales*, IV, p. 5-59, 1901.
- ANGIER, La lèpre au Cambodge. *Annales d'hygiène et de méd. coloniales*, p. 476, 1903.
- E. JEANSELME, Les courants d'émigration et l'expansion de la lèpre. *Gazette des hôpitaux*, LXXV, p. 443, 1902.
- E. JEANSELME, Les principaux facteurs de morbidité et de mortalité en Indo-Chine. *Congrès colonial français, Compte rendu de la Section de médecine et d'hygiène coloniales*. Paris, 1904; cf. p. 49-95.
- MARGAIN, Pathologie cambodgienne. *Ibidem*, p. 6-17.
- LE DANTEC, Le phagédénisme des plaies sous les tropiques. *Ibidem*, p. 17-21.
- J. RÉGNAULT, La médecine en Indo-Chine. *Ibidem*, p. 141-153.
- A. LE ROY DES BARRES et M. COGNACQ, *Leçons de pathologie interne à l'usage des élèves de l'École de médecine de l'Indo-Chine*. 1^{re} série. Hanoï, in-8° de 97 p., 1905.
- J.-J. MATIGNON, *Superstition, crime et misère en Chine*. Lyon et Paris, in 8° de xxx-375 p., 1900.

ASIE FRANÇAISE

Les budgets de l'Indo-Chine. — Un décret en date du 30 janvier 1906, publié à l'*Officiel* le 3 février, fixe le budget général de l'Indo-Chine et les budgets particuliers des colonies composant l'union indo-chinoise; ils avaient été soumis, conformément aux décrets, à l'approbation du gouvernement métropolitain.

D'après le projet primitif présenté par l'administration locale, le budget général de la colonie devait s'élever, en recettes et en dépenses, au chiffre de 33.832.000 piastres. Mais, d'accord avec M. Beau, il a paru prudent au ministre des Colonies, afin d'éviter tout mécompte dans la réalisation des recettes, d'opérer sur ces prévisions une réduction de 2 millions 520.000 piastres et de ramener ledit budget à 31.312.000 piastres.

Les chiffres auxquels ont été arrêtés par l'administration locale en recettes et en dépenses les budgets des protectorats, savoir :

	Piastres
Tonkin.....	5.744.993
Annam.....	2.853.910
Cambodge.....	2.588.135
Laos.....	1.044.200

ont paru, par contre, devoir être maintenus.

Le budget municipal d'Hanoï. — Lors de l'installation de la nouvelle municipalité d'Hanoï, des discours ont été échangés entre le résident-maire de la ville, M. Hauser, et l'un des conseillers, M. Krug, qui a pris la parole au nom de ses collègues. La lecture des discours que les derniers journaux du Tonkin nous ont apportés ne laisse pas d'être fort piquante pour nous autres métropolitains. Nous savons combien les conseillers municipaux de Paris supportent avec impatience le régime d'exception sous lequel est placée la capitale au point de vue municipal. Ce régime nous paraît, quant à nous, très logique. Il est raisonnable, en effet, qu'une ville, siège des pouvoirs publics d'un grand pays, ait, au point de vue

financier, au point de vue surtout de la police, une organisation qui laisse à ces pouvoirs publics le moyen de se protéger. Les membres de l'assemblée qui siègent à l'Hôtel de Ville ont maintes fois contesté la nécessité, pourtant évidente, d'un pareil régime. Il est, dans ces conditions, particulièrement intéressant de constater que ce que les conseillers municipaux de Paris voudraient voir abolir est justement réclamé par les édiles d'Hanoï. M. Krug a nettement dit dans son discours que la ville de Hanoï se trouvait maintenant dans une situation unique; que c'était la capitale de l'empire indo-chinois, le siège du gouvernement général et des services généraux de l'Indo-Chine; que, de ce fait, elle a une population qui est sans cesse accrue, réduite ou modifiée; qu'Hanoï, enfin, appartenant à l'Indo-Chine, son administration doit être organisée surtout en vue des intérêts indo-chinois et non pas seulement en vue des seuls intérêts municipaux. « Sans aucune disposition administrative nouvelle, a-t-il dit, Hanoï s'est trouvée un beau jour capitale de l'Indo-Chine avec de nombreuses charges en plus, mais, pour ainsi dire, sans aucune nouvelle ressource. A dater de ce jour, en effet, les finances de Hanoï, qui étaient aussi prospères que celles de la ville de Haïphong, régies par le même arrêté organique furent gravement compromises. » M. Krug dit formellement ensuite qu'à cette nouvelle situation, particulière à la ville de Hanoï, capitale de l'Indo-Chine, il eût fallu un régime exceptionnel et qu'au lieu de s'inspirer des principes qui régissent les bourgades ou les petites villes de France, l'administration municipale de la capitale de l'Indo-Chine aurait dû être établie d'après la législation appliquée à la Ville de Paris. Tandis qu'à Paris toutes les rues, sans exception, appartiennent à la grande voirie et dépendent du ministère de l'Intérieur, à Hanoï, qu'elles relèvent de la grande ou de la petite voirie, toutes les rues, routes, etc., sont à la charge de la ville. Il en résulte que, faute de ressources suffisantes, le personnel de la municipalité et tout particulièrement celui de la police sont réduits à leur plus simple expression. La municipalité se trouve, en outre, dans l'impossibilité de participer à des besoins rentrant mieux dans ses attributions, tels que l'œuvre de bienfaisance, d'assistance, de mutualité et de coopération à la colonisation européenne du pays. Il n'est pas jusqu'à la construction du théâtre d'Hanoï pour laquelle M. Krug ne trouve quelque analogie avec ce qui s'est fait à Paris. La construction de ce théâtre est, pour le budget de la ville indo chinoise, la source de très grosses difficultés. Il faudra encore des crédits supplémentaires considérables pour parvenir à l'achever. On a commis en somme, à Hanoï, une faute analogue à celles que nous avons maintes fois relevées pour Saïgon. Saïgon a englobé, dans la construction de son théâtre, des sommes qui auraient été, certes, mieux employées à l'assainissement de la ville. Mais, si Hanoï a voulu se construire une belle salle de spectacle, c'a été justement parce que, capitale de l'Indo-Chine, la modeste salle de la

rue de Takou ne pouvait servir aux représentations de gala dont la présence du gouverneur général à Hanoï fait parfois une obligation, et M. Krug a fait remarquer que l'Opéra de Paris avait été construit sur les deniers de l'Etat, non sur ceux de la Ville, et que, chaque année encore, c'est une subvention nationale et non une subvention municipale, qui vient l'aider à vivre.

Ces desiderata des conseillers d'Hanoï seront-ils écoutés du gouverneur général? C'est douteux. Aussi, nous bornons-nous à les signaler comme fort curieux et comme une nouvelle preuve que ce qui est condamné ici peut être désiré là.

Quoi qu'il en soit de la destinée de ces revendications, voici, d'après le discours du résident-maire, quelques indications sur les recettes du budget de Hanoï. M. Hauser n'est pas partisan de créer des impôts nouveaux, mais il veut apporter quelques améliorations à l'assiette des impôts existants et voici de son allocution le passage qui a trait à ces améliorations :

En ce qui concerne les impôts, j'ai dit tout à l'heure qu'il ne fallait pas en créer de nouveaux. Il ne s'ensuit pas que leur assiette n'exige quelques améliorations. L'impôt des patentes a un fonctionnement régulier. Je demanderai toutefois que le travail du contrôleur des contributions soit examiné et approuvé par votre Commission des Finances.

L'impôt foncier appelle un remaniement complet. Etabli par zones, il ne répond pas à la valeur exacte des immeubles, et souvent nous voyons telle rue non pourvue d'eau et d'éclairage électrique imposée à une classe supérieure à telle autre rue plus avantageusement dotée.

Il me semblerait plus rationnel, sauf pour les terrains vagues, auxquels une réglementation spéciale devrait être appliquée, d'imposer les immeubles sur la valeur locative. Cette forme d'imposition est plus juste et plus rationnelle.

Le projet qui vous sera soumis déterminera la valeur locative à donner à chaque immeuble et la quotité de l'impôt.

Si vous acceptez le principe de cette modification, vous aurez à examiner les questions de détail pour son application. J'attirerai également votre attention sur la taxe municipale imposée aux indigènes adultes. Cette taxe n'a pas rendu ce que vos prédécesseurs étaient en droit d'en attendre. Il y aura lieu d'examiner s'il faut la maintenir ou la modifier.

La location des terrains municipaux et le mode d'aliénation de terrains devront également être l'objet d'un examen spécial.

Nous ne saurions quitter cet aperçu des idées émises au conseil municipal d'Hanoï, sans signaler qu'à l'imitation, cette fois, de ce qui a été fait dans la métropole, le temps ayant manqué pour examiner le budget de 1906 avant la fin de l'année 1905, l'assemblée municipale a voté un douzième provisoire destiné à assurer le fonctionnement des services municipaux pendant le mois de janvier de l'année courante. Il faut dire, d'ailleurs, à la décharge des conseillers, que la municipalité d'Hanoï vient de traverser une crise très grave, qui a nécessité des élections nouvelles et que les conseillers récemment élus ne peuvent encourir

la responsabilité du retard apporté dans la préparation du budget de 1906.

La culture du riz et la main-d'œuvre en Cochinchine. — De l'aveu de tous les Européens qui ont tenté la culture du riz en Cochinchine, le plus grand obstacle qu'ils aient rencontré est l'insuffisance de la main-d'œuvre.

La main-d'œuvre chinoise, sur laquelle on avait cru pouvoir fonder quelque espérance, n'a jusqu'ici donné que des résultats insignifiants. Si l'on excepte la région de Baclien, où se trouve depuis longtemps déjà une population agricole chinoise, largement métissée, du reste, et nullement accrue par des migrations nouvelles, le nombre des Chinois cultivant le riz en Cochinchine n'atteint pas un millier.

D'autre part, l'examen même le plus superficiel suffit pour se rendre compte que la pénurie de main-d'œuvre est, pour ainsi dire, spécialisée au seul moment de la récolte. A toute autre époque, les diverses opérations rizicoles peuvent s'effectuer normalement avec les moyens et la main-d'œuvre dont on dispose aujourd'hui.

Mais, à la récolte, l'insuffisance de bras se fait partout sentir. Dans les villages comme chez les colons, on n'arrive à rentrer le paddy qu'avec infiniment de difficulté et à condition d'être favorisé par les conditions climatologiques ; sinon c'est 1/3 ou 1/4 de la récolte qui est perdu là tout au dernier moment.

Et ce n'est pas une des choses les moins tristes de ce pays que d'entendre, tous les ans, les espérances les plus formelles et les plus brillantes se muer en amères récriminations.

Dans ces conditions, ne semble-t-il pas qu'il y ait lieu de recourir aux machines? Car, le croirait-on? dans ce pays où la culture du riz occupe 1.200.000 hectares, en plaine (je ne parle que de la Cochinchine que seule j'ai étudiée), la machine agricole n'existe pour ainsi dire pas. Quelques batteuses, dix ou quinze, constituent à peu près tout l'outillage industriel moderne dont dispose l'agriculture en Cochinchine.

C'est là un état de choses tout à fait fâcheux ; fâcheux pour la colonie dont les facultés productrices devraient être beaucoup plus développées ; fâcheux pour les indigènes qui souvent récoltent à peine de quoi mourir de faim ; fâcheux enfin pour l'industrie française qui devrait avoir dans l'Indo-Chine un client de premier ordre.

Quelques difficultés pratiques, il faut le reconnaître, s'opposent jusqu'à présent à un résultat aussi désirable.

Une d'elles consiste dans la difficulté de procéder aux réparations, sans connaissance spéciale et sans outillage *ad hoc*. Cette difficulté serait à peu près vaincue, si les constructeurs voulaient (et il faut qu'ils veuillent) faire des machines très robustes et pourvues d'un certain nombre de pièces de rechange. Au besoin même, quand ce commerce aurait pris de l'extension, pourrait-on fonder un dépôt de pièces de rechange. Du reste, on répare bien maintenant les automobiles et les

canots à vapeur, pourquoi désespérer de voir réparer des moissonneuses ?

« L'Annamite, diront certains, ne regrette pas le temps perdu : il n'éprouve pas le besoin de faire plus vite. » Cela c'est faux, absolument : on le disait avant les chemins de fer, on prétendait que les indigènes n'adopteraient jamais ce mode de locomotion et préféreraient les sampans. Qu'est-il advenu ? Tous les trains de toutes les lignes sont plus que bondés de voyageurs...

L'Annamite n'est pas du tout réfractaire aux innovations et il estimera celles qui seront de nature à diminuer son effort physique et à augmenter ses ressources. Les machines lui permettant de mettre en culture de plus larges espaces, l'Annamite pourra, dès lors, supporter plus aisément le poids des taux usuraires dont l'accablent les chettys. Ces banquiers indiens arrivent, sous le couvert de nos Codes, à extorquer des intérêts de 2 à 300 0/0 en première hypothèque. Le jour où l'indigène pourra, avec la même somme d'argent, augmenter l'étendue de sa culture, il pourra se libérer, et notre occupation, si elle amène ce résultat, n'aura pas été vaine.

Mais comment l'Annamite, déjà si surchargé, pourrait-il acheter des machines, dont un des défauts est certainement d'être fort coûteuses ?

Je crois qu'il y aurait là une expérience vraiment intéressante à tenter. L'administration française pourrait, devrait inviter les villages indigènes à acquérir, avec leurs propres revenus, des outillages perfectionnés et à les mettre à la disposition des paysans, gratuitement si les finances du village le permettent, moyennant une faible redevance, si le village ne peut faire ce sacrifice. Cette combinaison aurait encore l'avantage d'être en concordance avec les mœurs annamites, où la commune n'est qu'une famille agrandie et serait, par là même, fort bien accueillie des intéressés.

Je suis convaincu enfin que les industriels de France seraient heureux de favoriser ce mouvement en accordant de très larges crédits, avec la garantie de l'administration. Cette garantie serait d'ailleurs sans risque, l'administration exerçant sur les budgets des villages un contrôle très serré.

Pourtant une difficulté subsiste : c'est la nature du sol et de la culture. Ici le terrain est essentiellement vaseux, les riz poussent des pailles très résistantes et hautes, inutilisées du reste. Il est probable que les machines à blé ne s'appliqueraient pas dans ce pays-ci, ou n'y donneraient pas d'excellents résultats. C'est aux techniciens qu'il appartient de se livrer à l'étude de ces difficultés et de les résoudre. Le résultat en vaut la peine.

En tout cas, ne peut-on espérer que le gouvernement de la Cochinchine dont le chef a été si souvent à la tête des initiatives hardies et intelligentes, invite un grand groupement industriel, par exemple la Chambre syndicale des constructeurs de machines agricoles, à envoyer quelques personnes compétentes étudier sur place les modifications et adaptations nécessaires pour rendre pratique en Cochinchine l'outillage moderne.

L'enseignement professionnel à Hanoï.

— A la fin des examens de l'école professionnelle d'Hanoï, M. Guioneaud, président de la Chambre de Commerce, a adressé une allocution aux membres de la commission d'examen. Nous y relevons un renseignement très intéressant. La création de cette école a rencontré de nombreuses difficultés, mais celles-ci ont pu être vaincues et on peut se féliciter aujourd'hui des résultats acquis. Aux années de début, il était très difficile de recruter des élèves ; maintenant c'est bien différent. Il y a eu l'an passé 350 demandes d'admission pour 70 places seulement de vacantes. Les habitants de la ville d'Hanoï ont enfin compris l'importance de l'enseignement professionnel et cette constatation nous est agréable à enregistrer, car nous sommes convaincus que dans des colonies comme l'Indochine, l'enseignement professionnel est celui que nous devons répandre avec le plus de soin ; c'est celui-là seul, en effet, qui est capable de nous donner des collaborateurs efficaces de l'œuvre de colonisation et de perfectionnement que nous avons entreprise :

Le plateau du Lang-bian. — Le journal le *Courrier Saïgonnais*, à la date du 10 janvier, a publié les renseignements suivants sur le voyage au Lang-bian de MM. Beau, gouverneur général, et Rodier, lieutenant-gouverneur de Cochinchine :

Le gouverneur général, accompagné du général Voyron, de MM. Rodier, Moulié, Garnier, Gazelles, Chassaing, Sicarde, des commandants Leblond et Aube, du docteur Vassal, de l'institut Pasteur de Nha-trang, a visité la station agricole de Dankia, à 14 kilomètres de Dalat, sous la conduite de M. Daudré, directeur de station ; il a visité les cultures maraîchères où sont réunis tous les légumes de France.

Le général Voyron est rentré à Cam-ranh pour s'embarquer à bord du *Gueydon* qui le conduira au Tonkin. Le gouverneur général a décidé de revenir à Saigon par voie de terre ; il suivra en trois étapes la route de Liang-bian à Djiring et Phantiet et gagnera la frontière de Cochinchine par la route mandarine ; à partir de ce point, il pourra se rendre à Baria et à Saigon par la nouvelle route qu'il parcourra en automobile. Il sera accompagné dans cette partie du trajet par le lieutenant-gouverneur et par M. Garnier, résident à Phantiet.

Le voyage de la caravane officielle se continue dans d'excellentes conditions ; au retour de la visite à Dankia, une conférence a eu lieu pour examiner diverses questions relatives à l'installation d'un groupe militaire au Lang-bian ; à cette conférence assistaient MM. Rodier, lieutenant-gouverneur ; Moulié, résident supérieur ; Garnier, résident du Phantiet ; le docteur Vassal, de l'institut Pasteur de Nha-trang ; le commandant Leblond, chef du bureau militaire, et Aube, officier d'ordonnance du général Voyron.

L'avis unanime a été qu'il est impossible d'établir même un détachement dans cette région intermédiaire entre la côte et le plateau du Lang-bian, mais qu'il est possible dès maintenant d'installer à Dalat un détachement important qui serait chargé de préparer une installation plus considérable : la conférence a exprimé un avis très ferme en faveur de l'établissement d'une seconde route reliant plus directement la Cochinchine au Lang-bian ; cette route

partirait de Baria, se dirigerait sur Phantiet et rejoindrait Dalat par Djiring.

On voit que le docteur Vassal, attaché à l'Institut Pasteur de Nha-trang accompagnait le gouverneur général. A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler que ce spécialiste a été chargé récemment d'une mission au Lang-bian à l'effet d'y étudier le paludisme et les moustiques. Il a rendu compte de sa mission dans un rapport qui a été publié par le *Bulletin Economique de l'Indo-Chine* (numéro d'octobre 1905) et dont nous extrayons les passages suivants :

« Je m'étais fixé, comme but, l'étude des questions paludéennes se rapportant au futur sanatorium du Lang-bian.

« Je n'ai pas eu la prétention d'aborder la critique hygiénique complète du Lang-bian. Depuis longtemps, le climat de ce plateau a été mis hors de cause.

« Peut-être quelques doutes subsistaient dans certains esprits, au sujet de la salubrité du Lang-bian. On dénombrerait les cas de mortalité parmi les coulis occupés au défrichement et aux travaux de la route. Les Annamites, échappés à la fièvre, redescendaient du Lang-bian avec des stigmates malariens, bien faits pour impressionner.

« Pour des observateurs avertis, il ne pouvait y avoir le moindre doute sur les avantages du Lang-bian. L'étendue du plateau se prêtait à l'établissement du camp militaire le plus vaste et des cités les plus considérables. C'était non pas une ville de santé (*health city*), mais une province tout entière qui était appelée à bénéficier d'un climat réparateur, comparable à celui de la France. Les conditions d'irrigabilité et de culture dépassaient toutes les prévisions.

« Malgré tout, les faits précis manquaient pour établir sur des bases indéniables la valeur sanitaire d'un tel pays. Y aurait-il du paludisme au centre même de la région? Quelle influence pouvait avoir le paludisme auquel il fallait rapporter la mortalité des indigènes sur les chantiers des routes d'accès?

« Laissant de côté toute question étrangère au paludisme, je crois néanmoins avoir apporté les arguments qui manquaient.

« Le paludisme est le facteur prépondérant quand il s'agit de juger de la salubrité d'un pays tropical. Ici c'est le facteur unique. Au surplus, c'était pour le Lang-bian le seul point en litige.

« Les résultats généraux de ma mission peuvent être résumés ainsi :

« 1° Des notions nouvelles relatives au paludisme ont été établies d'après un contrôle scientifique. Les conclusions suivantes en découlent : Le plateau du Lang-bian, sous les réserves de prophylaxie déjà énoncées, reste un emplacement de choix pour un sanatorium. La vallée de Da-nhim est insalubre pour son paludisme qui ruinerait d'avance toute tentative de sanatorium. La région

qui borde la route de Xom-gon à Dran est insalubre et sera néfaste aux voyageurs qui y séjourneraient, en se rendant au Lang-bian ;

« 2° Des recherches entomologiques ont été poursuivies à la fois sur les *Culicidæ* et sur les mouches piquantes, de manière à élucider des problèmes qui concernent la pathogénie de l'homme et des animaux ;

« 3° Des particularités inédites de l'hématologie de certains mammifères (de l'écureuil en particulier) ont été relevées ;

4° L'hématologie de l'homme a permis d'écarter le diagnostic Kala-Azar de toute une contrée. »

L'amélioration des communications rapides dans le territoire de Kouang-tcheou-ouan. — Les moyens rapides de communication télégraphique ou postale ne sont pas des plus abondants et des plus perfectionnés sur le territoire. Il y a bien le vieux système qui fonctionne dans toute l'Indo-Chine française et qui a été créé, autrefois, par la cour de Hué à l'imitation de la Chine, c'est-à-dire le système des trams. Il y a aussi, pour les cas spéciaux et plus pressés, le système des express, qui sont généralement des courriers à cheval quand la nature du sol à traverser le permet. Mais s'il s'agit de passer un bras de mer, cela devient un peu plus difficile. Il en résulte que les communications, en temps normal, entre l'administrateur en chef du territoire et ses subordonnés des autres circonscriptions ne sont pas toujours aussi rapides que les uns et les autres le souhaiteraient et que les besoins du service l'exigeraient.

C'est là un des premiers inconvénients qui a frappé l'administrateur actuel du territoire. On ne pouvait songer à établir un système complet de lignes télégraphiques rayonnant en tous sens et reliant un poste à l'autre. Il fallait, au moins momentanément, se contenter de ce qu'il y a, faute de crédits pour entreprendre de nouveaux travaux.

Cependant sur le territoire pacifié il se passe encore de temps en temps certains actes de contrebande, surtout près des frontières, qui ressemblent assez à du brigandage et qui expliquent en partie sans les excuser en rien les répressions cruelles de Liégeot. Il faut, en ces cas, que l'administrateur en chef soit très rapidement averti tant pour donner ses ordres que pour envoyer des forces s'il en est besoin. Quel était le moyen économique de réaliser ce perfectionnement? Celui qui fonctionne avec un plein succès au Tonkin dans le service de la télégraphie militaire, c'est-à-dire celui des pigeons voyageurs. On sait les résultats qu'il a donnés et qu'il donne encore aussi bien entre les divers postes de la haute région que dans ceux qui sont reliés avec le poste central, le colombier d'Hanoi. C'est pourquoi l'administrateur en chef a demandé à l'autorité militaire qui le lui a facilement accordé qu'un lot de pigeons voyageurs fût envoyé à Kouang-tcheou-ouan. Le capitaine Perrin a été chargé de faire le nécessaire. Les essais

ont pleinement réussi et ces oiseaux sont chargés du transport des dépêches entre les points éloignés du territoire, notamment Nam-chau et Matché. Cette amélioration n'est certes pas superflue et l'expérience malheureuse faite dans ce territoire a montré son utilité. Il n'est pas à dire cependant qu'elle soit suffisante, et elle ne saurait remplacer un contrôle fréquent des administrateurs et fonctionnaires administratifs de tout ordre. C'est pourquoi nous ne cesserons de demander qu'on ramène les inspecteurs civils de l'Indo-Chine à leur destination première, ce qui n'est pas encore fait.

CHINE

L'agitation nationaliste en Chine. — *Déclarations de l'ambassadeur chinois à Berlin sur l'agitation nationaliste en Chine.* — Sur un grand nombre de points du Céleste Empire, on signale une recrudescence très marquée du mouvement xénophobe. Les vice-rois favorisent de toute évidence cette agitation. On tracasse les missionnaires, on moleste les marchands européens. Le gouvernement de Pékia lui-même prend vis-à-vis des étrangers une position peu amicale. Fait significatif: il témoigne au Japon lui-même une hostilité non déguisée. Un collaborateur du *Berliner Tageblatt* a interrogé sur cette attitude nouvelle et passablement inquiétante l'ambassadeur de Chine à Berlin, M. le lieutenant général Yintschang.

Celui-ci a reçu à plusieurs reprises le rédacteur du journal berlinois et a eu avec lui des entretiens prolongés. Nous résumons ci-dessous les déclarations du diplomate chinois en conservant le plus possible les termes mêmes où s'est exprimé M. le lieutenant général Yintschang.

« Tout ce qui se passe actuellement en Extrême-Orient, a-t-il dit, n'est que le prélude d'événements à venir beaucoup plus graves. Les faits militaires et politiques des dernières années écoulées ont prouvé à la Chine qu'une réforme complète de son administration et de son armée est nécessaire. Il s'agit tout d'abord de réformer l'armée et la marine. La Chine y avisera et par elle-même. Devrait-elle quelque jour défendre son intégrité, se verrait-elle dans l'obligation de repousser des conseils qu'elle n'a pas demandés, elle s'en acquitterait en plongeant le monde dans l'étonnement. Oui, la Chine causerait alors à l'Europe la même surprise que lui a causée le Japon. Le matériel militaire qu'on nous annonce est excellent. L'artillerie, la cavalerie chinoises ne laissent rien à désirer. A vrai dire, la marine n'est point encore ce qu'elle devrait être. Son tour d'ailleurs viendra. Pour l'instant il s'agit surtout de mettre la Chine en état de défendre son intégrité. Quant aux premières réformes intérieures dont la réalisation est prochaine, elles auront trait aux finances et à la monnaie. Une réforme des douanes et des impôts

est également à l'étude. Le réseau des chemins de fer aussi sera prochainement augmenté dans une proportion considérable. La Chine en effet songe moins que jamais à s'interdire tout commerce avec l'étranger. Au contraire, la Chine fera son possible pour s'assurer hors de Chine des débouchés nouveaux.

« Certes, a poursuivi l'ambassadeur chinois, nous voulons un commerce actif avec les autres pays. Mais nous n'admettons pas que les Européens cherchent à créer sur notre sol des colonies. C'est pourquoi l'Autriche, par exemple, qui n'a jamais fait de tentatives de ce genre, aurait chez nous de grandes chances de succès. Il existe assurément un mouvement xénophobe en Chine.

« Mais croyez-en mon expérience: la responsabilité en remonte aux Européens qui offensent, d'un cœur trop léger vraiment, les sentiments les plus respectables de notre peuple. Les missionnaires sont particulièrement coupables. Comment verrions-nous d'un bon œil ces gens qui viennent nous convertir et qui, dans ce dessein, usent de ce qu'ils appellent les moyens amicaux, mais useraient aussi des moyens violents? D'ailleurs, comment voulez-vous que nous tenions la religion des missionnaires pour supérieure à notre culte des ancêtres et à la doctrine de notre Confucius lorsque nous assistons aux luttes des missionnaires catholiques et protestants entre eux? Les Chinois convertis ne représentent que la lie de la population. De fait, les missionnaires n'obtiennent d'autre résultat que de créer des mécontents et de diviser les familles. Qu'on ne s'étonne point si, à semer le vent, ils finissent par récolter la tempête.

« Le gouvernement chinois espère, malgré tout, qu'on n'en viendra pas aux excès. Il y a tout lieu de croire que les puissances en useront désormais moins cavalièrement que par le passé avec la Chine. Tout récemment, un fait significatif à cet égard s'est produit. Le boycottage des marchandises américaines en Chine a engagé le gouvernement américain à rapporter certaines mesures excessives concernant l'immigration chinoise. Vis-à-vis du Japon également, la Chine entend faire respecter ses droits.

« Le parti national qui s'agite présentement en Chine a pour devise: « La Chine aux Chinois! » Il ne veut pas plus d'une Chine japonisée que d'une Chine britannisée ou russifiée. Voyez-vous, le dragon chinois a été tellement chatouillé par les étrangers qu'il a fini par sortir de sa torpeur. Il sommeille encore et ses griffes continuent de frapper un peu au hasard. Mais tant pis, après tout, pour ceux qui ne savent point se garer à temps! Sans doute, ce réveil entraînera des désagréments pour ceux des Européens qui croyaient pouvoir compter sur le sommeil éternel du dragon chinois. Mais ils auraient tort de se plaindre, puisque ce sont leurs agissements qui ont provoqué son réveil. Ce qu'ils auraient de mieux à faire serait encore d'en prendre leur parti et d'aider la Chine dans ses résolutions civilisatrices. »

En terminant, l'ambassadeur chinois a insisté

de nouveau sur l'impossibilité qu'il y a pour les puissances à s'opposer au réveil national en question. On dit que l'Amérique fortifie les Philippines en vue de complications du côté de la Chine. C'est pure folie. Sûrement, on ne verra pas se reproduire en Chine une campagne des puissances alliées. D'ailleurs, les événements des deux dernières années rendent impossible aujourd'hui cette collaboration de toutes les puissances. « Je crois, a dit en terminant le diplomate chinois, que les préparatifs américains sont dirigés contre un autre que la Chine. Mais je ne saurais m'exprimer là-dessus plus clairement. »

Mouvement maritime du port de Tien-tsin en 1904. — Nous trouvons dans le dernier rapport de M. E. Rocher, consul général de France à Tien-tsin, un intéressant exposé du mouvement maritime du port de Tien-tsin, durant l'année 1904, les chiffres définitifs pour 1905 n'étant pas encore établis.

En 1904, il est entré à Tien-tsin 11 navires de moins qu'en 1903, mais il y a, en faveur de 1904, un excédent de 7.888 tonnes sur la précédente année, ce qui indique que les compagnies ont une tendance à employer de plus grands navires. Le tableau suivant indique la part prise par chaque pavillon :

Nationalités.	Total 1903		1904	
	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.
Anglais.....	496	584.583	594	698.540
Américain....	8	20.124	8	45.086
Allemand.....	108	83.035	152	132.070
Français.....	6	18.484	33	38.125
Hollandais....	4	3.440	6	6.054
Danois.....	4	12.206	2	4.978
Norvégien....	20	22.920	98	91.900
Suédois.....	2	2.838	6	5.934
Japonais.....	341	325.107	3	457
Coréen.....	2	888	»	»
Chinois.....	441	448.164	513	521.337
Russe.....	»	»	»	»
	<u>1.432</u>	<u>1.521.753</u>	<u>1.432</u>	<u>1.529.641</u>
Navires à voiles				
anglais.....	14	6.984	11	9.610
	<u>1.446</u>	<u>1.528.737</u>	<u>1.442</u>	<u>1.534.251</u>

Comme d'habitude, le pavillon britannique tient la première place avec une avance de 113.990 tonnes sur 1903. Ce grand excédent s'explique en grande partie par ce fait que les navires japonais ne pouvant naviguer librement, les Compagnies nippones représentées à Tien-tsin pour maintenir leur commerce ont affrété sur place les bateaux anglais : de là l'écart que nous constatons plus haut.

Le pavillon chinois, représenté par la *China Merchant Steam Navigation Co*, tient encore la deuxième place avec un excédent de 73.173 tonnes sur l'année dernière. Cette Compagnie, grâce aux facilités qui lui sont données par le gouvernement impérial, prend chaque année plus d'importance dans le commerce du Nord.

Les Japonais qui l'année dernière tenaient la

troisième place ont cédé leur tour au pavillon allemand qui arrive avec une avance de 44 unités faisant ensemble 59.006 tonnes.

La Norvège prend la quatrième place avec l'énorme avance de 78 unités et 68.980 tonnes sur 1903. Il faut attribuer cet important excédent à la même cause qui a déterminé l'avance du pavillon anglais. En effet, la majeure partie de ces navires a été affectée par les Japonais au transport de leurs produits en Chine. C'est donc la guerre qui, en empêchant la marine marchande japonaise de visiter le golfe du Petchili, a contribué à augmenter le tonnage étranger, tandis que le pavillon japonais qui, l'année dernière, avait la troisième place à Tientsin, arrive dixième avec seulement 3 navires et 457 tonnes pour toute l'année.

Il est agréable de constater que, en cette année 1904, la France occupe le cinquième rang avec 33 bateaux faisant ensemble 38.125 tonnes, d'où un excédent de 27 navires et 19.644 tonnes en faveur de 1904. La majeure partie de cette avance provient, il est vrai, de navires qui ont transporté du matériel de chemin de fer pour la Compagnie du Lu Han et du Shansi ; néanmoins ce pas en avant est de nature à faire bien augurer de l'avenir.

Les Américains tiennent la sixième place avec le même nombre de navires qu'en 1903, mais avec une diminution de 5.038 tonnes. En réalité, les bateaux américains font de rares apparitions dans le Nord et sauf le bois et parfois des chargements de pétrole qu'ils portent directement d'Amérique, on voit peu le pavillon étoilé dans nos parages.

Le pavillon hollandais prend la septième place avec seulement 6 navires jaugeant ensemble 6.054 tonnes, d'où une avance de 2 bâtiments faisant 2.614 tonnes.

La huitième place est prise par la Suède avec un excédent de 4 navires et 3.102 tonnes.

Le pavillon danois arrive neuvième avec 2 bateaux jaugeant 4.978 tonnes, en diminution de près de 8.000 tonnes sur 1903.

Enfin, on vient de voir que le pavillon du Soleil Levant, qui tenait avantagement la troisième place l'année dernière, en raison de la guerre, n'est représenté en 1904 que par 3 petits navires faisant ensemble 457 tonnes.

JAPON

Le nouveau ministère japonais. — Nous avons annoncé dans le Bulletin de janvier la reconstitution du cabinet japonais sous la présidence du marquis Saionji. Le correspondant du *Times* à Tokio envoie à son journal les renseignements suivants sur le nouveau président du Conseil et sur les nouveaux ministres.

Le marquis Saionji, premier ministre d'Etat, représente une des plus vieilles familles de la noblesse japonaise. Il fit la plus grande partie de ses études en France. De retour au Japon en 1880,

il se jeta ardemment dans les affaires politiques, professant des opinions qui, aux yeux de ses amis, paraissaient quelque peu prématurées, surtout de la part d'un homme d'une telle position sociale. Peu à peu, le marquis Saionji devint plus circonspect et adopta une ligne de conduite plus réservée, mais ces débuts l'avaient dès ce moment désigné aux yeux de la nation pour un de ses futurs chefs.

Grand admirateur du marquis Ito, il accepta en 1894 le portefeuille de l'instruction publique dans le cabinet de ce dernier et fut pendant ce temps chargé à deux reprises de l'intérim du ministère des Affaires étrangères. Quittant le pouvoir en même temps que le ministère Ito en 1896, il reprit la direction de l'Instruction publique quand le marquis Ito revint aux affaires deux années après; et en juin 1901, quand le comte Katsura prit les rênes de l'administration, le marquis Saionji fut nommé président du Conseil privé. C'est à ce moment que survint le fameux mouvement politique qui menaça pendant un moment de renverser le Seiyu-Kai, et que le marquis Ito termina en remettant aux mains du marquis Saionji la direction du parti. Ce fait attira sur le marquis Saionji une grande attention de la part de ses concitoyens qui se demandaient comment il allait remplir ce nouveau rôle, et l'on peut dire que la prudence et le tact qu'il y apporta élargirent sa réputation.

Le nouveau ministre des Affaires étrangères, M. F. Kato, a pendant plusieurs années représenté le Japon à Londres. M. Kato, dont toute la carrière s'est passée au service des affaires extérieures, occupa en 1900-1901 le poste de ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Ito qui précéda immédiatement le ministère Katsura. Il est généralement reconnu comme un des plus capables parmi les jeunes hommes d'Etat de son pays.

M. K. Hara, ministre de l'Intérieur, fut pendant plusieurs années fonctionnaire dans les bureaux du ministère des Affaires étrangères et y occupait déjà une haute situation quand il résigna ses fonctions pour entrer dans les affaires. Plus tard il devint un des membres principaux du Seiyu-Kai, nouvellement organisé. Après la démission de M. Hoshi Toru, en décembre 1900, il prit le ministère des Voies et communications et le garda jusqu'à la chute du cabinet Ito quelques mois après. Il fit également ses études en Angleterre et possède non seulement une rare expérience des affaires politiques, mais aussi de hautes facultés d'organisation.

Une des personnalités les plus intéressantes du nouveau cabinet est celle de M. Matsura. Pendant presque toute sa carrière, M. Matsura fut un homme de parti. Avant la Constitution, il fut un des principaux lieutenants du comte Itajaki dans le parti libéral, et quand ce dernier entra dans le Seiyu-Kai, il suivit sa fortune. Aussi, quand le marquis Ito forma en 1900 un ministère Seiyu-Kai, on trouva tout naturel que M. Matsura prit le portefeuille de l'Instruction publique, et son parti témoigna de l'admiration qu'il avait pour

son caractère et son habileté, en l'élevant ultérieurement à la présidence de la Chambre des représentants, poste important qu'il quitte pour devenir ministre de la Justice. Ce choix est assez étonnant, M. Matsura ne s'étant jamais jusqu'à ce jour occupé d'études judiciaires.

Un fait digne de remarque est que pas moins de cinq des nouveaux ministres ont tenu la place de vice-ministre. Ce sont M. Y. Sakatani, ministre des Finances, qui a été vice-ministre de ce département pendant plusieurs années qu'il employa d'une façon très remarquable et très utile; le contre-amiral Saito, qui passa de la seconde place à la première dans le département de la Marine et avait déjà donné de grandes preuves de compétence pour remplir quelque poste que ce fût; M. J. Yamagata, qui, de vice-ministre de l'Intérieur, devient ministre des Voies et communications; M. K. Matsuoka, qui fut vice-ministre à l'Intérieur et devient ministre de l'Agriculture et du Commerce; M. J. Makino, ministre de l'Instruction publique, qui fut vice-ministre de ce département sous le dernier cabinet Ito: il est rappelé de Vienne où il représentait son pays. Ce fait que, sur les huit ministres, cinq ont été vice-ministres, a déjà fait surnommer ce nouveau cabinet « ministère des vice-ministres » et celui que, à part le marquis Saionji, pas un des nouveaux arrivés au pouvoir ne possède de titres de noblesse, semble devoir lui faire donner le nom de « Cabinet of Commoners ». On peut ajouter qu'à la grande satisfaction de la nation, le général Teranchi a consenti à rester au département de la Guerre.

Les quatre nouvelles divisions de l'armée japonaise. — Un journal de Kaga, le *Kita Nihon* (le Japon du Nord), publiait dans son numéro du 3 décembre 1905 le court entrefilet suivant au sujet de l'augmentation de la marine et de l'armée japonaise :

« Nous ne possédons pas de données certaines à ce sujet, mais devant l'impossibilité d'augmenter à la fois l'armée et la marine nippones, le gouvernement mikadonal pense réserver 86.700.000 yen pour cette dépense. Voici la répartition exacte de ces crédits :

	yen
Création de quatre nouvelles divisions militaires.....	10.000.000
Dépenses pour les troupes casernées en Mandchourie et en Corée.....	20.000.000
Entretien et réparations du matériel.....	25.000.000
Augmentation des dépenses navales.....	7.340.000
Etablissement de la station navale de Port-Arthur.....	2.200.000
Entretien et réparation du matériel.....	22.000.000
Exploitation de mines de houille.....	160.000
Total.....	86.000.800

« Ces crédits sont des crédits spéciaux; l'argent employé jusqu'à ce jour pour l'entretien de la marine et celui de l'armée sera toujours nécessaire. »

Il semble, en effet, que la création de quatre nouvelles divisions soit chose arrêtée définitivement. Voici ce que dit à ce sujet le *Nihon* — journal conservateur de Tokio — à la date du 4 décembre :

« Les divisions qui vont être créées prochainement seront placées dans les régions suivantes :

La 13^e division à Matsue (Shimane ken).

La 14^e division à Yamagata (Yamagata ken).

La 15^e division dans le Hokkaido (le Yézo), dans une région avoisinant l'île de Sakhaline (cette région n'a pas encore été désignée).

« Quant à la 16^e division, on n'a pas arrêté jusqu'à ce jour la portion de l'empire à laquelle elle serait affectée.

« A Formose, il y a trois brigades mixtes ; cet état de choses sera probablement changé et il se peut que ces brigades soient transformées en une 16^e division. Taikoku serait, en ce cas, le centre de cette division.

« On ne préposera aucune garnison spéciale pour la garde de l'île de Sakhaline, mais il est très possible que l'on y envoie en détachement l'une des brigades du Hokkaido (Yézo). »

Au début de la guerre, l'armée japonaise comprenait douze divisions, plus la garde impériale qui formait à elle seule une division :

1 ^{re} division.....	Tokio
2 ^e »	Iendai
3 ^e »	Nagoya
4 ^e »	Osaka
5 ^e »	Hiroshima
6 ^e »	Kumamoto (île du Kyushu)
7 ^e »	Asahigawa (île du Hokkaido)
8 ^e »	Kirosaki
9 ^e »	Kanazawa
10 ^e »	Himeji
11 ^e »	Marugamé (île de Shikoku)
12 ^e »	Kokura
Garde impériale.....	Tokio

Les chemins de fer de l'Etat en 1906. — Le *Kokumin Shimbun*, journal officieux du gouvernement de Tokio, vient de publier les statistiques suivantes concernant les dépenses et les revenus approximatifs des chemins de fer de l'Etat pour l'année 1906 (en yen) :

	1906	1905	Différence
Revenus	27.230.000	24.410.000	+ 2.820.000
Dépenses.....	17.180.000	14.830.000	+ 2.980.000
Bénéfice net....	9.420.000	9.580.000	— 160.000

Cette diminution de bénéfice en dépit du développement incessant de l'étendue des voies ferrées appartenant à l'Etat est attribuée aux trois causes suivantes : 1^o l'augmentation du prix de la houille; 2^o le transfert des lignes du Hokkaido (île de Yézo) au bureau des chemins de fer. Ces lignes étaient jusqu'à présent des entreprises privées; 3^o la nécessité d'entreprendre des travaux supplémentaires, représentant une valeur d'environ un million de yen.

Par suite de l'augmentation du prix de la houille, le surcroît des dépenses à enregistrer est de 800.000 yen. D'autre part, la perte à supporter par l'Etat pour l'exploitation des lignes du Hokkaido est de 150.000 yen.

Il résulte donc que l'augmentation des dépenses s'élève à près de 2 millions de yen pour ces trois causes.

La mission du prince de Connaught. — Le prince Arthur de Connaught, chef de la mission chargée de conférer au Mikado, de la part d'Edouard VII, l'ordre de la Jarretière, est arrivée à Yokohama, le 19 février, à bord du croiseur *Diadem*. Le *Diadem* était escorté par quatre navires de guerre japonais. Le Comité impérial composé du général Kuroki, de l'amiral Togo, de l'amiral Ijuin, du comte Teranchi et du gouverneur Sufu-Kohei vint à bord saluer le prince, à qui une réception enthousiaste fut faite à Yokohama. Un train spécial emmena la mission à Tokio. A l'arrivée, le prince Arthur de Connaught fut reçu à la gare par l'Empereur lui-même. Le lendemain matin eut lieu la cérémonie de l'investiture de la Jarretière en présence des princes impériaux, des hauts fonctionnaires du gouvernement et de l'ambassade britannique. Le Mikado a conféré au prince Arthur de Connaught le grand ordre du Chrysanthème et a décoré les autres membres de la mission.

La presse japonaise a profité de cette occasion pour célébrer avec enthousiasme l'alliance anglo-japonaise.

Les progrès des constructions navales. — Nous extrayons du *Jiji Shimpō*, l'un des plus importants organes japonais, l'article suivant, paru à la date du 7 décembre et intitulé : « Les Progrès des constructions navales au Japon. »

« Comme on l'a dit très souvent jusqu'ici, le navire de guerre *Tsukuba* (1), qu'on s'appête à lancer, est certainement ce que l'on a construit de mieux au Japon comme bâtiment de guerre. Son armement est également très supérieur à celui des croiseurs des puissances étrangères. Le *Tsukuba* a été construit de toutes pièces dans l'arsenal maritime de Kuré et l'on n'a employé pour sa construction que des matériaux de source japonaise.

Le grand désir que les Japonais avaient de n'être plus obligés d'avoir recours à l'Europe pour s'approvisionner de canons, vient également de se réaliser. C'est dans la 8^e année du Meiji (1875) que le premier navire de guerre japonais fut lancé. Depuis, la marine japonaise ne cessa de s'augmenter. Toutefois ce n'est qu'à une époque relativement récente que remonte la construction de navires par le Japon lui-même. La guerre

(1) Le *Tsukuba* a 340 pieds de long sur 75 de large. Son tirant d'eau est de 26 pieds, son tonnage 13.750 tonnes. Ses machines peuvent développer une puissance de 29.500 chevaux-vapeur.

sino-nippone (20^e année du Meiji) (1894) amena la création d'un grand nombre de bâtiments nouveaux, mais bon gré mal gré il fallut encore recourir à l'Europe. Cependant le Japon fonda lui-même les canons des croiseurs et des canonnières, et ses arsenaux suffirent largement à l'armement de tous les navires.

Les bâtiments lancés jusqu'à ce jour n'exéc-

NOMS DES NAVIRES	CLASSE	TONNAGE	DATE DE LA CONSTRUCTION	CHANTIER
<i>Kioteru (Seki)</i>	canonnière	897	8 ^e année du Meiji (1875)	Yokosuka
<i>Amagi</i>	»	926	11 ^e » (1878)	Onohama
<i>Akaga</i>	»	622	» » (1878)	Yokosuka
<i>Iwaki</i>	garde côte	667	12 ^e » (1879)	»
<i>Kaimon</i>	»	1.500	15 ^e » (1882)	»
<i>Tenryu</i>	»	1.525	15 ^e » (1882)	»
<i>Musashi</i>	»	1.502	18 ^e » (1885)	»
<i>Katsurag</i>	»	1.502	18 ^e » (1885)	»
<i>Yamato</i>	»	1.480	18 ^e » (1885)	Onohama
<i>Maya</i>	canonnière	622	19 ^e » (1886)	»
<i>Chokai</i>	»	622	19 ^e » (1886)	Ishikawajima (Tokio)
<i>Atago</i>	»	622	19 ^e » (1886)	Yokosuka
<i>Takao</i>	garde-côte	1.750	20 ^e » (1887)	»
<i>Yaeyama</i>	éclaireur	1.584	22 ^e » (1889)	»
<i>Hashidate</i>	croiseur	4.210	23 ^e » (1890)	»
<i>Oshima</i>	»	1.640	23 ^e » (1890)	Onohama
<i>Akitoushima</i>	»	3.126	25 ^e » (1892)	Yokosuka
<i>Suma</i>	»	2.657	28 ^e » (1895)	»
<i>Akashi</i>	»	2.755	29 ^e » (1896)	»
<i>Myako</i>	»	1.772	30 ^e » (1897)	Kuré
<i>Chihaya</i>	éclaireur	1.250	33 ^e » (1900)	Yokosuka
<i>Niitaka</i>	croiseur	3.366	35 ^e » (1902)	»
<i>Tsushima</i>	»	3.366	35 ^e » (1902)	Kuré
<i>Osowa</i>	croiseur	3.200	36 ^e » (1903)	Yokosuka
<i>Ujina</i>	canonnière	610	36 ^e » (1903)	Kawasaki (Kobé)

« En outre, de nombreux torpilleurs et de destroyers ont été lancés au Japon, mais nous ne possédons sur eux aucun renseignement. »

Tel est l'article du *Jiji Shimpō* qui nous révèle les progrès des Japonais dans les constructions navales. Les Nippons sont aujourd'hui libérés de la tutelle des étrangers et particulièrement de celle des Anglais, qui leur était si insupportable. Ce nouvel état de choses cause surtout du tort aux chantiers britanniques dont le Japon était le meilleur client, mais, en revanche, il permettra au gouvernement mikadonal de faire de réelles économies et d'employer de nombreux bras qui restaient inactifs, faute de travail.

Voici, au surplus, quelle était la puissance de travail des arsenaux japonais à la fin de 1901 :

Constructions navales

	NOMBRE DES MACHINES	CHÉVAUX-VAPEUR
Yokosuka (dockyards).....	28	564
Kuré (—).....	17	510
Sasebo (—).....	9	816
Maizuru (—).....	»	»
Yokosuka (arsenal).....	2	50
Kuré (—).....	41	2.797
Maizuru (—).....	»	»
Sasebo (—).....	2	40
Tokio (—).....	9	239
Fabrique de poudre Shimore..	1	62
Totaux.....	109	5.078

daient pas un tonnage de 3.300 tonnes comme le *Niitaka*, le *Tsushima*, etc. Le Japon est capable aujourd'hui de lancer des croiseurs de 140.000 tonnes et c'est là sans conteste un très grand progrès.

Voici la liste des navires achevés dans les chantiers nippons depuis l'avènement de l'ère du Meiji :

AVIS IMPORTANT

Afin d'éviter les frais occasionnés par le recouvrement à domicile des cotisations, les souscripteurs sont instamment priés de vouloir bien envoyer le montant de leur souscription pour 1903 en un chèque ou un mandat-poste à l'ordre de M. Charles Picot, trésorier du Comité de l'« Asie Française », 19, rue Bonaparte.

CORÉE

Organisation administrative de la Corée.

— Le gouvernement japonais vient d'arrêter les dispositions suivantes sur l'organisation administrative de la Corée. Le nouveau règlement administratif comprend 33 articles.

La Corée sera administrée par un résident général (Tokan) qui résidera à Séoul, aura le rang de Chinine et sera placé sous le contrôle immédiat de l'empereur du Japon. Ce résident général aura la haute surveillance de toutes les affaires, aussi bien intérieures qu'extérieures, et représentera le gouvernement du Mikado vis-à-vis des consulats étrangers en Corée. Il aura tout pouvoir pour faire appel à la force armée afin de maintenir l'ordre, pourra promulguer pour la bonne administration et la pacification de la Corée tous édits avec sanction disciplinaire ne dépassant pas, pour la contrainte par corps, l'emprisonnement d'une année, et pour les amendes un maximum de 200 yens. Le résident général

sera assisté d'un directeur général, d'un directeur du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, d'un directeur de la police et de soixante-dix employés, secrétaires, inspecteurs de police, officiers de paix, commis, etc. Ces diverses fonctions subordonnées seront accessibles aux Coréens.

Des résidents seront établis dans les centres les plus importants de la Corée. La désignation de ces résidences et l'extension des pouvoirs de leurs titulaires sont laissées à l'initiative du résident général. Chaque résident sera, suivant l'importance de son centre, assisté d'un ou de plusieurs vice-résidents et d'un certain nombre de commis, officiers de paix et interprètes. Le résident aura dans son administration délégation du résident général pour réquisitionner au besoin la force publique et promulguer des ordonnances de police avec clauses pénales.

En même temps qu'était publiée l'ordonnance impériale réglant ainsi la nouvelle organisation administrative de la Corée, le marquis Ito était investi des hautes fonctions de résident général. Ont été également désignés comme directeurs généraux : M. Tsuruharo Sadakichi, ancien maire d'Osaka, directeur de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, et M. Kiuchi Jushiro. Interrogé sur les intentions du gouvernement japonais en Corée, le marquis Ito a fait à la presse les déclarations suivantes auxquelles sa nomination de résident général donne une importance particulière :

« La défense nationale de la Corée sera entièrement entreprise par le Japon. En ce qui concerne la diplomatie et l'introduction de réformes intérieures en Corée, des mesures ne seront prises qu'après consultation avec l'empereur et ses ministres.

« Tous les efforts possibles seront faits pour développer l'agriculture, les mines, les forêts et la pêche.

« La mesure la plus difficile comme aussi la plus importante consistera dans le développement de l'instruction générale en Corée.

« L'attitude des résidents japonais à l'égard des Coréens a été jusqu'ici sujette à critique; les Coréens ne sont pas barbares et méritent qu'on tienne compte de leur système civilisé. »

La réorganisation financière de la Corée. Rapport de M. Megata. — M. Megata, conseiller du ministère des Finances du Japon, vient de publier un long et très intéressant rapport relatif à la réorganisation financière de la Corée en novembre 1905. Ce rapport se compose d'une introduction et de quatre chapitres avec douze subdivisions :

L'introduction établit d'abord que la réorganisation financière de la Corée est encore en enfance et qu'il est trop tôt pour essayer d'en prédire les résultats. Néanmoins, tout récemment, à mesure que se resserraient les liens entre le Japon et la Corée, que les communications et le commerce grandissaient, la réforme économique et financière commença à exercer une influence immédiate sur le commerce des deux pays.

Pour étudier la situation financière actuelle, il est nécessaire de prendre pour point de départ les réformes instituées en octobre 1901. Auparavant, on n'avait fait que peu de tentatives pour remédier à la confusion régnant dans les finances : le peuple était appauvri par les extorsions, et le pays arriva à son état actuel d'impuissance. Moralement, cette situation était due à l'absence générale de patriotisme. Techniquement, elle peut se ramener aux trois causes suivantes : absence de toute distinction entre la cour et le gouvernement ; confusion monétaire ; dépenses irréflechies, et manque d'organisation dans la perception des impôts.

Le rapporteur ajoute qu'on ne peut améliorer une situation de cette sorte qu'en procédant pas à pas, en évitant les froissements et en ménageant avec prudence le sentiment public, toujours attaché aux anciennes coutumes et ne connaissant guère les principes de l'économie publique.

Le chapitre A, consacré à la circulation monétaire, s'occupe, dans une première subdivision, de la réorganisation de cette circulation qui passait pour être à base de métal-argent, mais qui, en réalité, n'avait pas d'étalon.

La différence entre la valeur nominale et la valeur réelle de la monnaie de nickel était très grande. Le gouvernement en frappait d'énormes quantités, pour en tirer profit, aux dépens de la qualité. Résultats : dépréciation rapide jusqu'à moitié de la valeur nominale, fausse monnaie répandue partout, troubles dans le prix des objets de première nécessité et dommages sérieux pour les finances du pays.

Pour procéder à la réorganisation indispensable, on établit, en décembre 1904, une trésorerie centrale. La Monnaie du gouvernement fut fermée et cessa d'inonder le pays de pièces dépréciées. Un édit impérial de 1901 avait établi l'étalon d'or, la monnaie à frapper devant être de même nature que celle du Japon. Un édit de janvier 1905 fixait au mois de juin la mise en pratique de cette opération. En même temps, le Dai-ichi-Ginko devint trésorerie centrale du gouvernement et ses billets eurent cours légal, avec remboursement à vue en monnaie d'étalon. L'assimilation au système japonais était complète, la circulation devenait fixe et un grand obstacle au commerce et aux transactions disparaissait. Les vieilles pièces de nickel furent retirées de la circulation et refondues : dans les villes principales, il n'en reste que ce qu'il faut pour les échanges : les quantités excessives qui circulent encore dans les campagnes rentreront en mai, sous forme d'impôts. Pour faciliter ces opérations, on commença à frapper, en octobre 1905, des pièces d'argent de 10 sen et des pièces de bronze de 1 et 1/2 sen.

La deuxième subdivision traite des opérations d'échange des pièces de monnaie, qui commencèrent à Séoul le 1^{er} juillet 1905. En six jours, il en rentra pour 7.550.000 dollars coréens ; on examinait les pièces à raison de 40.000 par jour, d'abord ; puis, à raison de 100.000, de sorte que le premier travail, le plus important, se trouva terminé fin août. Au 1^{er} octobre, à Séoul, la plus grande partie de la monnaie de nickel avait passé par le crible.

D'autres bureaux d'échange avaient été établis, de juillet à septembre, à Chemulpo, Tyeng-Yang, Chinnampo et Kunsan. Ils examinèrent ensemble environ 51 millions de pièces. (Séoul en avait examiné près de 100 millions.) En tout, on retira de la circulation une valeur de 10.722.162 dollars de Corée.

Le chapitre B, consacré à la circulation monétaire, s'occupe, dans sa première subdivision, des dispositions prises en vue de l'administration financière.

La Corée ne possédait pas d'organe financier jusqu'au jour où le Dai-ichi-Ginko ouvrit à Séoul une succursale qui fut transformée en organe central du gouvernement.

Le gouvernement japonais donna sa reconnaissance à l'émission des billets par cette institution, dont il surveilla strictement les opérations. C'est ainsi que cette banque devint l'agent financier officiel du gouvernement. En même temps, elle se chargea des fonctions du Trésor public et ouvrit de nouvelles agences en dehors des ports à traité.

A ces fonctions s'ajoutaient nécessairement la tâche de faciliter la circulation monétaire et de développer les ressources du pays. La banque donna son assistance aux deux banques coréennes existantes qui, lors de leur réorganisation sera accomplie, pourront rendre de grands services en se chargeant des affaires du petit commerce.

La deuxième subdivision traite de l'établissement de compagnies de magasins coopératifs destinés à accepter les marchandises contre certificats de dépôt négociables, de manière à faciliter la circulation de l'argent. Une partie d'un prêt consenti par l'empereur sur sa cassette privée a servi ainsi à fonder une compagnie de ce genre, s'occupant d'étoffes et de grains. Elle prend soin des marchandises qui n'ont pas rempli les formalités de douane, consent des prêts et contribue ainsi à faire circuler l'argent, et par l'assistance qu'elle fournit, et par la régularité qu'elle assure. Le gouvernement appuiera la compagnie et en surveillera les opérations.

La troisième subdivision s'occupe des billets à ordre, émis jusqu'alors en excès et qui, par là, ont contribué à créer la crise actuelle. A l'avenir les billets de cette nature ne pourront être émis que par les membres d'une société constituée à cet effet, et conformément à la loi. Le montant des billets doit être exprimé en yen, en monnaie établie par l'ordonnance impériale de 1901, ou en billets de banque, et ne pourra être payé avec de l'ancienne monnaie. Cette mesure a pour but d'en finir avec les anciennes fluctuations du cours. Seuls, les membres de la société, intéressés à en maintenir le crédit, pourront émettre de ces billets.

Les anciens billets étaient au porteur, sans endos. Aujourd'hui, ils sont nominatifs et endossables. La négociation devient ainsi plus facile, et le paiement est assuré. Les noms des membres contrevenants seront rayés de la liste, avec publication dans les journaux. Les sociétés régleront les litiges éventuels relatifs aux billets.

Le chapitre C, qui traite de la réforme administrative, s'occupe, dans sa première subdivision, de la réforme des fonctionnaires. L'administration coréenne n'avait que l'apparence de la régularité. Les fonctionnaires étaient trop nombreux; la réforme administrative était une conséquence nécessaire de la réforme financière. Le nombre des fonctionnaires fut ramené de 751 à 527. L'économie qui en résulte n'est que de 40.000 yen, mais s'accroîtra.

La deuxième subdivision enregistre la réforme militaire, qui a diminué les effectifs de 311 officiers et de 8.214 hommes, et les dépenses de 1 million de yen.

La troisième subdivision s'occupe des salaires, jusqu'alors insuffisants, des fonctionnaires. Cette insuffisance créait la malhonnêteté. A défaut de ressources assez grandes on a dû se limiter, d'abord, à l'administration centrale. Après examen des ressources budgétaires et après réalisation des économies, on éleva les salaires des fonctionnaires de l'administration centrale et des officiers. La réforme, commencée en juin 1905, a doublé les salaires des fonctionnaires du 3^e degré: les autres seront augmentés dans des proportions un peu moindres. Des règlements officiels d'épargne encouragent ces fonctionnaires aux économies.

Un tableau montre la transformation des salaires.

Au chapitre D, nous trouvons la réorganisation du budget; la première subdivision traite de l'établissement du budget.

Le budget coréen, qui n'existait d'ailleurs que depuis quelques années, était de pure forme: les chiffres étaient inexacts, arbitraires, parfois sans rapport avec les dépenses nationales, les sections mal établies, les totaux faussés par une dénomination monétaire confuse et, enfin, le total général exagéré.

La publication n'avait lieu que quatre ou cinq mois après le début de l'année. Il fut décidé de remédier à tout cela: les dépenses du personnel furent calculées d'après le nombre total des fonctionnaires et la moyenne des salaires. Toute dépense inutile ou non urgente fut éliminée. Pour base, on prit le dollar coréen, avec étalon d'or (en yen, à deux dollars par yen d'or). On remania les sections. On ne pourra d'ailleurs arriver à des chiffres absolument exacts qu'après réforme des impôts. Le budget de 1904 donne aux recettes 14.214.573 dollars coréens; aux dépenses, 14.214.298; soit un excédent de 275. Celui de 1905 montre 14.105.564 aux recettes et 17.322.707 aux dépenses, soit un déficit de 3.217.133.

La deuxième subdivision nous montre qu'on expliqua avec soin aux fonctionnaires la nouvelle manière de procéder, que les dépenses irrégulières furent réduites, que les économies apparurent et que, si ces progrès se poursuivent, l'équilibre s'établira.

La troisième subdivision étudie l'émission de bons du Trésor. Les dettes se montaient à 2 millions de yen; les économies étaient insuffisantes. On émit donc, en juin 1905, pour 2 millions de bons du Trésor à court terme, gagés par le revenu national. L'opération fut faite par le Dai-ichi-Ginko, à 7 0/0 d'intérêts, à 95 yen pour 100 de capital, avec remboursement dans la quatrième et cinquième année à dater de l'émission.

Emis à Tokio, l'emprunt fut souscrit plus de cinq fois.

La quatrième subdivision traite des règlements concernant les affaires financières; la loi n° 2 de 1895 et les lois subséquentes forment un code très rapproché des lois de finances japonaises. Ce code ne fut pas appliqué et probablement n'aurait pas donné de bons résultats. On tenta donc d'établir un nouveau code, dont voici les principales dispositions:

1^o Méthode invariable de traitement des recettes et dépenses; abolition des impôts irréguliers, des extorsions, de la ferme de l'impôt confiée à des particuliers;

2^o Méthode invariable d'administration du Trésor public par le Dai-ichi-Ginko, qui fait les affaires dans la capitale et en province;

3^o Transport uniforme des espèces, autrefois envoyées au centre par les magistrats qui prélevaient des frais excessifs;

4^o Statistique précise des propriétés du gouvernement;

5^o Réglementation des travaux publics, de l'achat, de la vente et de la location des propriétés du gouvernement, de manière à supprimer les litiges, à établir des contrats sérieux, à faire payer les cautionnements, à faire disparaître les irrégularités;

6^o Règlements pour le paiement comptant des menues dépenses, qui pourront être évaluées au budget en douzièmes.

On a également l'intention de convoquer de temps en temps les fonctionnaires comptables, pour leur expliquer leurs devoirs et leur en enseigner les méthodes. On se propose aussi de créer un bureau de contrôle des revenus et un directeur des dépenses, qui devront indiquer leur tâche à leurs subordonnés; un receveur en chef et des receveurs, qui auront à instruire les magistrats des districts, pour assurer l'administration convenable des recettes et dépenses, empêcher l'injustice envers le peuple, et garantir la perception régulière des impôts. On espère

abolir, de cette manière, les maux inhérents actuellement au maniement des impôts.

Ces mesures ne constituent qu'une première étape : il y a là l'esquisse d'un plan destiné à fournir aux finances coréennes une base permanente.

Au point de vue des innovations positives, il y a lieu de signaler une station expérimentale d'agriculture et une plantation expérimentale de coton. Il faut encore établir des docks et magasins. L'éducation, les questions d'hygiène sont en voie de progrès. Beaucoup d'autres points exigent l'attention, tel que l'établissement d'une base saine des revenus, l'organisation des systèmes de communication et d'éducation, l'expansion du commerce extérieur, la réorganisation du tarif douanier, qui auront une influence directe sur la prospérité nationale.

Tel est, en résumé, le rapport très documenté de M. Megata, qui atteste à la fois la résolution et l'esprit scientifique avec lequel le Japon procède à la réorganisation de la Corée.

ASIE RUSSE

Une visite au Dalaï Lama à Ourga. —

On sait que le Dalaï Lama s'est réfugié à Ourga lorsque les Anglais sont entrés au Thibet : ces derniers ont eu la gloire de voir un dieu vivant s'enfuir devant eux. C'est à la fin de 1904 que le Dalaï Lama arriva à Ourga où habitait déjà une des trois plus grandes incarnations de la divinité, le Bogdoguéguen. Les Mongols, les Bouriates de Transbaïkalie, les Kalmouks de Sibérie sont venus en grand nombre lui rendre hommage.

Les journaux russes ont parlé récemment de la visite que M. Kozlov a rendu au Dalaï Lama en 1905. M. Kozlov vient de parler de sa mission à la Société Impériale de Géographie de Saint-Pétersbourg.

« Le 5 avril 1905, nous dit le *Journal de Saint-Pétersbourg*, par ordre de S. M. l'empereur, M. P.-K. Koslov était envoyé à Ourga en mission spéciale. Il avait pour mission de saluer le Dalaï Lama et de lui remettre, ainsi qu'aux personnes de sa suite, au nom de la Société Impériale de Géographie, différents cadeaux en témoignage de reconnaissance pour l'accueil et l'assistance dont tous les Russes voyageant au Thibet ont toujours été honorés de la part du Dalaï Lama.

« M. Kozlov est arrivé à Ourga au mois de mai. Dès sa première entrevue avec le Dalaï Lama, les rapports les plus cordiaux se sont établis entre eux. Grâce à cela, notre compatriote a pu librement étudier tout ce qui l'intéressait par rapport aux Thibétains, aux Mongols et surtout aux différents princes mongols arrivés de toutes parts.

« Le Dalaï Lama est un élégant Thibétain d'une trentaine d'années ; au dire du conférencier, sa tranquillité morale est fortement troublée par la politique des Anglais ; aussi le chef de l'église bouddhiste est-il nerveux et irritable. Il se lève à l'aube pour ne se coucher que vers minuit. Toute sa journée est consacrée aux obligations mondaines et religieuses. »

Le Dalaï Lama habite le monastère de Gandane. Il a une suite de cinquante Thibétains. D'après M. Kozlov, il serait un prédicateur de premier

ordre et un diplomate plus remarquable encore. M. Kozlov pense qu'il est nécessaire et même indispensable pour les Russes de s'assurer la sympathie de l'homme-dieu dont l'influence est si grande sur tous les sujets russes de Sibérie appartenant à la religion bouddhique. Il rappelle que plus d'une fois le Japon s'est efforcé de gagner les bonnes grâces du Dalaï Lama : nous en avons parlé nous-mêmes dans notre chronique. Auprès du Dalaï Lama se trouve un homme infiniment distingué, son conseiller préféré, Advan Dorjéiev, dans lequel il a une confiance absolue, confiance d'ailleurs pleinement justifiée.

Les nouvelles de Sibérie. — Si l'on en croit les télégrammes, la révolution en Sibérie serait presque calmée. Les lettres arrivent, mais les nouvelles sont évidemment sujettes à contrôle. Il semble qu'à Tchita l'ordre ait été rétabli sans peine par le général Rennenkampf dont la réputation de fermeté est loin d'avoir été usurpée. Le général Rennenkampf avoue cependant avoir fait arrêter deux cents révolutionnaires.

A Kharbine, la situation semble vraiment meilleure. A Vladivostok, où commande le général Artamanov, d'après des nouvelles reçues de sources différentes, le calme semble enfin régner. Le câble danois pourtant aurait été endommagé et les relations télégraphiques avec Nagasaki interrompues.

Rapport anglais sur la Sibérie. — Le « Commercial Intelligence Committee », bien connu en Angleterre, vient de faire paraître sur la Sibérie un *Livre bleu*. Ce Livre est dû à M. H. Cooke qui avait été envoyé en Asie russe par le Comité pour faire une sorte de grande enquête commerciale dans le but de bien faire connaître aux marchands et industriels anglais quels sont les besoins du public et du pays sibérien. C'est au milieu de l'année 1903 que M. Cooke accomplit son voyage en profitant des moyens de transport que lui offraient la voie ferrée et les fleuves. Il fit ainsi une grande tournée, et quelque pratique qu'il puisse être, son enquête, qui ne fut pas aussi approfondie qu'on pourrait se l'imaginer, a dû être facilitée par bien des documents publiés et par nombre de livres ou d'articles écrits en France et en Allemagne.

Quoi qu'il en soit, les grandes revues allemandes, l'*Export* en tête, qui est l'organe du « Centralverein für Handelgeographie » (plus de 30.000 adhérents), en signalant le rapport de M. H. Cooke, pensent qu'à leur tour les négociants allemands y trouveraient de bons conseils. Le *Bulletin de l'Asie Française* ne peut pas moins faire ; les renseignements sont même plus utiles aux marchands français qu'aux marchands allemands : ces derniers connaissent en effet incomparablement mieux que les nôtres le caractère des Sibériens et les conditions du commerce en Asie russe.

M. H. Cooke reconnaît d'abord deux faits in-

contestables en effet : le commerce sibérien a été créé avec une grande rapidité depuis quelques années, grâce aux chemins de fer nouvellement construits et à l'émigration des paysans, qui, avec des forces nouvelles, a introduit dans le pays des besoins nouveaux. Il constate que les Allemands occupent parmi les étrangers la plus large place au point de vue commercial. Les Suédois et les Danois surtout ont créé d'importantes maisons en Asie occidentale, les beurreries dont notre Bulletin a parlé déjà. De France, il ne vient guère que des articles de fantaisie, de la parfumerie, des conserves et du champagne, l'Autriche fournit des faucilles et des faux. Les Américains, depuis quelques années, préparent activement les voies pour établir des relations étroites avec le pays sibérien. Quant à l'Angleterre, M. H. Cooke constate que si ses marchandises sont appréciées, elles sont trop peu vendues, car le prix est semblable à la qualité : il est très élevé.

Très justement, M. H. Cooke dit que la Sibérie est un peu considérée par les Russes comme les colonies anglaises par les Anglais. On sait en effet qu'il y a même des Russes qui appellent la Sibérie « notre Amérique ».

L'agriculture et l'élevage sont les deux principales occupations des Sibériens : c'est à elles que les étrangers doivent avant tout penser lorsqu'ils viennent leur proposer des articles. Tout ce qui est instrument agricole peut être vendu en Sibérie, et toutes les machines destinées à rendre plus facile le travail dans les beurreries peuvent être importées. Les Danois, avant tous les autres peuples, ont deviné les bénéfices que cette dernière industrie pouvait apporter et ils ont entrepris de les réaliser. Agriculture, beurrerie, tout est encore à l'état primitif, et des machines sont nécessaires : la concurrence, dès aujourd'hui, s'établit entre les divers pays. L'importation de machines pour l'agriculture et les beurreries a atteint 864.000 roubles en 1898, 2.500.000 en 1901, 4.912.000 en 1902, 6.100.000 en 1903. Les centres principaux pour le beurre sont tous dans la Sibérie Occidentale où ils fournissent le meilleur trafic Transsibérien : ce sont, sur la ligne, Tcheliabinsk, Kourgane, Pétropavlovsk et Omsk, Pavlodar et Semipalatinsk sur l'Irtyche, Tatarka, Karatché, etc., entre l'Ob et l'Irtyche, et enfin les villes de l'Altaï : les machines actuelles sont russes ou américaines.

Outre ces machines, la Sibérie a besoin d'autres machines pour ses bateaux. Les scieries vont prendre aussi d'année en année plus d'extension. Il faut aussi prévoir l'heure prochaine à laquelle les industries de l'or seront réformées. Tout le matériel actuel date de longtemps, on extrait difficilement l'or, on le travaille lentement parce que tous les instruments modernes font défaut. Là aussi il y a une clientèle à prendre pour les négociants intelligents.

M. H. Cooke cite encore les presses à huile, les scies, dont une maison anglaise établie à Krasnoïarsk fournit une certaine quantité, les instruments de précision, les machines à coudre, les

phonographes (presque tous américains) dont les Sibériens sont très amateurs, les produits pharmaceutiques et tous ceux qui concernent l'antiseptie, la parfumerie, etc.

M. H. Cooke pense que le thé de Ceylan pourrait être facilement écoulé en Sibérie, où on le mêlerait au thé chinois. Le Russe d'Europe ou d'Asie préférera toujours pourtant les thés de Chine à tous les autres.

Le Comité qui a envoyé M. H. Cooke a l'intention de dresser un catalogue. Nos industriels et commerçants, qui en France n'ont jamais écouté, ceux qui leur conseillaient d'aller en Sibérie, se décideront-ils enfin ? Qu'ils n'oublient pas qu'avant tout leurs représentants doivent connaître la langue du pays.

En 1902, on avait en Russie une idée originale : faire une exposition à Irkoutsk de tous les objets fabriqués en Sibérie, et y appeler les étrangers à exposer tout ce que les Sibériens pourraient acheter.

Peut-être un jour en reparlera-t-on.

Statistique des voies navigables en Asie russe. — Il y a en Russie d'Asie 88.292 kilomètres de voies navigables. Celles du bassin de l'Ob forment, à elles seules, environ les 32 0/0 de la longueur des voies navigables de l'Asie russe. Viennent ensuite celles de l'Iénisséi (23 0/0), de l'Amour (16 0/0), de la Léna (13 0/0), et de la mer d'Aral (2 0/0).

Il y a dans le bassin de l'Ob en effet 28.117 kilomètres de voies navigables, 11.433 dans celui de l'Iénisséi, 11.443 dans celui de la Léna, 14.235 dans celui de l'Amour et 1.547 dans les affluents de la mer d'Aral. Le chiffre total, en y ajoutant les autres cours d'eau non moins importants, est de 88.292 kilomètres : en Russie d'Europe, il n'y a que 82.825 kilomètres de voies navigables et bien que la Volga soit beaucoup moins grande que l'Ob, elle offre à la navigation dans son bassin 31.768 kilomètres.

La statistique des bateaux qui naviguent en Asie russe est insuffisante.

Il y aurait :

	Vapeurs	Bateaux non à vapeur
Sur l'Ob	114	369
Sur l'Iénisséi.....	26	190
Sur la Léna.....	15	106
Sur l'Amour.....	116	143
Sur l'Amou-Daria.....	4	8

Le tonnage des navires serait le suivant :

Ob.....	252.315 tonneaux.
Amour.....	36.674 —
Iénisséi.....	26.587 —
Léna.....	9.338 —
Amou-Daria.....	687 —

Les bateaux à vapeur auraient sur l'Ob une force de 7.488 chevaux et sur l'Amour de 7.765.

Le nombre des bateaux mus autrement que par la vapeur est surtout considérable dans le

bassin de l'Ob; ce bassin porte les 45 0/0 de tous les bateaux mus autrement que par la vapeur et ces bateaux représentent les 82 0/0 du tonnage de toute la flotte russo-asiatique de cette catégorie.

Par la moyenne de leur tonnage, les bateaux du bassin de l'Ob sont les plus forts (700 tonnes); puis viennent ceux de l'Amour (250 tonnes), et ceux de l'énisséi (140 tonnes).

La Flotte volontaire. — La Flotte volontaire qui fait le service entre Odessa et Vladivostok est par l'importance la seconde des compagnies russes. Elle reçut le nom de Flotte volontaire, parce qu'elle fut d'abord créée à l'aide de souscriptions de particuliers qui furent larges et abondantes en 1878 et qui eurent pour but d'armer des vaisseaux de course au moment où la Russie sentit qu'elle en allait avoir besoin. Lorsque la nécessité de préparer la guerre fut écartée, les quatre bâtiments achetés sur les fonds souscrits furent aménagés pour le commerce et affectés à relier la Russie d'Europe avec les provinces d'Extrême Orient.

Cette entreprise prit une rapide extension et la Flotte volontaire fait aujourd'hui un service régulier dans les ports du Pacifique. Les bateaux partent d'Odessa. Elle comprenait à l'époque de la guerre 14 steamers océaniques de 1^{re} classe ayant ensemble 47.000 tonnes de capacité. Pour ses services à dates fixes, la Compagnie touche une somme de 600.000 roubles.

Le gouvernement russe a soutenu ainsi par des subventions des petites compagnies qui faisaient le cabotage dans les mers de Chine et du Japon

Les forêts domaniales. — Le domaine forestier de l'Etat comprend environ 260 millions d'hectares de forêts dont 5.420.000 au Caucase et 135.580.000 en Russie d'Asie : ce dernier chiffre d'ailleurs n'est, à vrai dire, qu'approximatif.

Les forêts domaniales sont administrées par le ministre de l'Agriculture et des Domaines.

Les essences ligneuses de la Sibérie sont, on le sait, très variées, et le mode d'administration diffère selon qu'il s'agit de hautes futaies, d'essences d'arbres qui ne sont abattus comme le sapin qu'à l'âge de cent ans, ou qu'à cent vingt comme le chêne, etc., etc.

Le système change aussi suivant les conditions économiques du lieu, et le plus ou moins de commodités du transport des bois sur les marchés. Dans les cantons où tous les produits de la forêt ont un écoulement facile et complet, on fait des coupes de tous les arbres sur un espace déterminé; la quantité du bois abattu ainsi chaque année est le plus souvent déterminée d'après l'étendue du domaine. Au surplus, il n'est adopté de système d'exploitation rigoureux que dans les forêts aménagées conformément aux conditions naturelles et économiques de la région. La loi de 1888 sur la préservation des forêts a créé d'elle-même une raison pour les propriétaires de

domaines privés à arranger eux aussi leurs forêts. Le plan d'exploitation dressé conformément à cette loi doit délimiter les droits du propriétaire en ce qui concerne l'étendue de la partie exploitable des domaines.

Le système de régénération des forêts le plus usité dans les forêts domaniales de même que dans les forêts de propriété privée, c'est celui du renouvellement naturel.

L'administration s'est occupée pourtant de plantations artificielles en vue de créer des domaines forestiers dans les steppes et contrées absolument déboisées et de fixer, grâce à elles, les sables mouvants. Le premier de ces buts, poursuivi avec opiniâtreté, a été atteint dans certaines steppes et a donné des résultats heureux, en Russie d'Europe du moins. On sait qu'en Asie dans la steppe kirghize il y eut jadis de grandes forêts que les nomades ont eux-mêmes peu à peu détruites : ils n'aimaient pas les forêts qui étaient autant d'obstacles à l'élevage des troupeaux, ils les détruisaient prétendant d'ailleurs que l'herbe était toujours meilleure et plus nourrissante, là où un incendie était passé.

La plus grande partie des produits des forêts russes aussi bien en Europe qu'en Asie sert à la consommation intérieure. L'exportation de ces produits est insignifiante; pourtant, depuis 1888, l'exportation des bois a augmenté de 40 0/0.

Quant à la valeur du domaine forestier de l'Asie russe, il est absolument impossible, quoi qu'on en ait dit, de l'évaluer même approximativement.

La sériciculture au Turkestan et au Caucase. — En Russie d'Europe, la sériciculture a fait place à des industries plus rémunératrices et on ne trouve plus dans le midi de la Russie que les traces d'une industrie jadis florissante.

La viticulture est meilleure à ce point de vue au Turkestan, bien que l'espèce du pays soit atteinte de *pébrine*. Toutefois on s'efforce de maintenir la sériciculture du Turkestan en important des vers étrangers. En 1885, quatre magnaneries ont été ouvertes à Tachkent, à Novi-Marghelan, à Samarkand et à Petro-Alexandrovska. Ces magnaneries distribuent des œufs de vers bien sains à la population du pays; et grâce à ces graines, on peut élever des vers de Corse et du Japon. Deux maisons étrangères établies à Kokand et à Samarkand fournissent aussi ces graines.

Tous les cocons que produit le Turkestan sont dévidés sur place, à l'aide de dévidoirs d'une construction primitive; aussi la soie du Turkestan perd-elle souvent une partie de ses qualités, et par suite de sa valeur. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle la soie de ce pays n'a point d'importance industrielle et sert principalement à fabriquer les articles de l'industrie locale que seuls achètent les indigènes.

Au Caucase, la sériciculture fut tout d'abord prospère; sa décadence commença en 1862 avec l'apparition des maladies. Depuis 1890, grâce à

des mesures sévèrement mais justement prises, la sériciculture a revu des jours meilleurs. Le prix des cocons grèges varie sur place entre 1 et 2 francs le kilogramme. Le dévidage n'a lieu presque exclusivement que dans les dévidoirs du pays en grande majorité fonctionnant à Noukka et à Chocha.

Les espèces les plus répandues au Caucase sont l'espèce verte du Japon, les espèces blanches et jaunes d'Europe, l'espèce blanche de Bagdad, celle du Var et enfin celles qui sont spéciales au pays.

Exploitation du minerai de manganèse.

— Il n'y a guère que trente ans qu'on a commencé à bien utiliser les propriétés du manganèse. Sur les marchés, la Russie prit vite la première place comme fournisseur de manganèse. Les plus importantes couches de pyrolusite connues dans l'Empire russe se trouvent dans le district de Charopansk, gouvernement de Koutaïs : on trouve encore du manganèse dans les gouvernements de Tiflis, en Sibérie, et aussi dans la Russie d'Europe (gouvernements de Perm et d'Iékatérinoslav), mais c'est dans la région de Koutaïs, au Caucase, qu'il est surtout exploité. L'extraction du minerai, qui était en Russie de 10.000 tonnes en 1880, a dépassé 370.000, sur lesquelles la région de Koutaïs fournit plus de 200.000 tonnes.

L'exportation est loin d'augmenter au même degré que l'extraction, et cela pour deux raisons. Tout d'abord une partie du minerai est acheté par la Russie même, ensuite d'autres fournisseurs ont apparu sur les marchés et font concurrence à la Russie.

Le minerai de manganèse de Koutaïs est acheté — nous citons les clients par ordre d'importance au point de vue des transactions — par l'Angleterre et la Hollande qui reçoivent chacune plus de 60.000 tonnes annuellement, par les Etats-Unis (40 à 45.000), par l'Allemagne et la Belgique.

ARABIE

La révolte du Yémen. — Lorsque le maréchal Ahmed Feizi Pacha s'empara, il y a quelques mois, de Sanaâ, après avoir infligé un sanglant échec aux rebelles du Yémen, on crut que la puissance ottomane avait enfin réussi à réprimer la révolte. Cependant des renseignements indigènes auxquels on ne prêtait de parti pris aucune attention indiquaient que l'insurrection était loin d'être étouffée. Ceux qui recevaient ces informations les considéraient comme dénuées de fondement et tout le monde s'accordait à dire que tant que la saison fraîche durerait les rebelles n'oseraient pas reprendre l'offensive. Les événements qui se sont produits récemment n'ont pas justifié ces prévisions optimistes. Les bédouins que

l'imam Mahmoud ben Yahia Hamid-Eddin a de nouveau enrôlés en grand nombre sous sa bannière ont tenté un dernier effort et ont réussi à déloger de Chakhara, où elles s'étaient retranchées, les troupes turques qui en évacuant ce camp on laissé au pouvoir de leurs ennemis quatre canons et une certaine quantité de fusils et de munitions. On prétend que le général Youssouf Pacha aurait été tué dans cette rencontre.

Quelque exagérés que puissent être les détails fournis sur cet échec, il y a néanmoins lieu de croire que la situation actuelle du corps expéditionnaire turc n'est plus très favorable puisqu'on annonce que la Porte se serait décidée à prélever une dizaine de mille hommes dans les II^e et III^e corps d'armée pour les envoyer au Yémen. Le général Feizi Pacha réclamait 16.000 hommes.

Il est regrettable que les Turcs n'aient pu se rendre complètement maîtres de la situation avant le retour de la saison chaude. A partir du mois prochain, la température torride du Yémen redeviendra la meilleure alliée des insurgés arabes. Les maladies recommenceront à décimer les bataillons composés de soldats recrutés en Turquie d'Europe ou en Anatolie et partant peu aptes à supporter le climat de l'Arabie.

Pour être en mesure de porter un coup décisif aux rebelles et empêcher l'insurrection de se développer, il faudrait que le commandant turc fût en état de transporter rapidement ses troupes du littoral vers l'intérieur. Or le service de l'intendance ne dispose actuellement que d'un nombre assez restreint de bêtes de somme, ce qui rend tout déplacement pénible et lent. Le meilleur moyen de remédier à cette situation peu avantageuse serait d'établir une voie ferrée entre Hoddeïda et Sanaâ; et le bruit court que le gouvernement de la Porte aurait résolu d'entreprendre la construction de ce chemin de fer qui serait appelé à assurer, en même temps que sa domination au Yémen, la prospérité économique de cette partie de l'Arabie.

ASIE ANGLAISE

Le congrès national indien. — Nous avons, chaque année ou à peu près, depuis la fondation du Comité de l'Asie Française, signalé dans ce Bulletin les sessions du Congrès national indien et résumé, autant que cela était possible, les vœux les plus importants émis par cette assemblée. La session dernière s'est tenue à Benarès à la fin de décembre dernier. Elle était présidée par l'honorable G. K. Gokhale, membre du Conseil législatif du vice-roi, qui a prononcé un discours très complet sans laisser dans l'ombre aucune, pour ainsi dire, des revendications qui constituent le programme de ce parti qui s'intitule lui-même le parti national hindou. Sans doute, comme l'on sait, les personnes qui assistent à ces congrès n'ont aucun mandat de leurs compatriotes; elles y

viennent à titre purement individuel, il n'est pas douteux en outre qu'elles sont bien loin de représenter les aspirations d'une partie notable du peuple de l'Inde dont l'énorme majorité se soucie fort peu du parti national et de ses manifestations. Il n'y en a pas moins, dans ces réunions périodiques, plus d'une observation intéressante à recueillir et, réduites à leur véritable portée, elles accusent un état d'esprit curieux qu'il est bon de connaître. Le discours auquel nous venons de faire allusion emprunte une importance particulière à la personnalité de celui qui l'a prononcé. Nous pensons qu'il n'est pas inutile d'en reproduire ici quelques passages.

Après avoir critiqué l'administration de lord Curzon et notamment le partage du Bengale et la constitution de la nouvelle province Assam-Bengale qui est l'un des derniers actes politiques du vice-roi auquel a succédé lord Minto, M. Gokhale a poursuivi en ces termes :

On peut grouper, à prendre les choses de haut, les réformes que nous préconisons en quatre rubriques principales : 1° celles qui tendent à assurer au peuple de l'Inde une part de plus en plus large dans l'administration et le contrôle de ses propres affaires; 2° celles qui ont pour objet d'améliorer les méthodes administratives, telles que la séparation des pouvoirs administratifs et judiciaires, la réforme de la police, etc.; 3° celles qui ont pour but une refonte du système financier du pays, de façon à réduire les charges des contribuables et une meilleure utilisation des ressources de l'Inde; dans cet ordre d'idées il faut ranger la réduction des dépenses militaires, un allègement de l'impôt foncier, etc.; 4° celles dont l'adoption doit améliorer la situation de la masse du peuple. Je voudrais maintenant indiquer que nous devrions choisir dans ces catégories celles des réformes que j'ai énumérées susceptibles d'être réclamées immédiatement avec le plus de chances de succès et insister avec toute notre énergie dans ce pays-ci et en Angleterre pour leur adoption. A mon humble avis, nous pourrions demander ainsi :

1° La réforme de nos conseils législatifs par l'élévation du nombre des membres élus à la moitié de la totalité des membres, par l'obligation de présenter les budgets à ces conseils et l'attribution à leurs membres de présenter des amendements sous réserve de la clôture des débats dans un délai raisonnable. Les présidents de ces conseils auraient le droit de veto. Le Conseil législatif du vice-roi se compose actuellement de vingt-cinq membres sur lesquels cinq seulement sont élus, à savoir un par la Chambre de commerce de Calcutta — compagnie formée d'Européens — et les quatre autres par quatre provinces. Nous devons demander que le nombre des membres élus de ce Conseil soit porté à douze.

2° L'entrée au Conseil du secrétaire d'Etat (à Londres) d'au moins trois Indiens, à raison de un par chacune des anciennes provinces;

3° La création dans tous les districts de l'Inde de conseils consultatifs que les chefs de district devraient consulter avant de prendre une décision pour les affaires d'administration importantes. Pour le moment leurs attributions seraient purement consultatives, les *collectors* et chefs de district demeurant libres de ne pas tenir compte des avis de ces conseils.

La moitié de leurs membres seraient les représentants élus des diverses *talukas* des subdivisions du district; l'autre moitié serait composée des principaux fonctionnaires du district ou de tels non-fonctionnaires que le chef du district désignerait.

4° Le recrutement de la branche judiciaire des services civils parmi les personnes exerçant dans l'Inde des professions juridiques;

5° La séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire;

6° La réduction des dépenses militaires;

7° Une large extension de l'instruction primaire;

8° Des facultés pour l'enseignement technique et industriel;

9° Un essai tenté dans une région déterminée en vue de restreindre le montant des dettes qui accablent les paysans.

M. Gokhale a été chargé, comme ses prédécesseurs, de porter ces desiderata à la connaissance du gouvernement de l'Inde et de celui de la métropole et d'en poursuivre la réalisation. Il s'embarquera dans ce but en avril pour Londres.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Par décret en date du 19 janvier 1906. M. Thiboust, consul général, chef de la division des fonds et de la comptabilité, est nommé consul général de France à Zurich.

Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur.

M. Jusserand, ambassad. de France à Washington;
M. le duc Loubat, citoyen américain, correspondant de l'Institut.

Au grade d'officier.

MM. :

Denaut, ministre plénipot. de France à Luxembourg;
Blanchard de Fages, sous-direct. des affaires consulaires;
Ware, citoyen américain, ingénieur;
Noetzelin, citoyen suisse, administ. de divers établissements financiers;
Verstraete, administ. délégué de la Banque du Nord à Saint-Petersbourg,

Au grade de chevalier.

MM. :

De Peretti de La Rocca, secrét. d'ambass. de 2^e cl. à Santiago du Chili;
Claude, secrét. d'ambass. de 2^e cl. à Vienne;
De Fleuriau, secrét. d'ambass. de 2^e cl. à Londres;
Petit Le Brun, consul de 1^{re} cl. à Riga;
Francastel, consul de 1^{re} cl. à Buenos-Ayres;
Laffont, consul de 1^{re} cl. à Port-Saïd;
De Surrel, consul de 2^e cl. à Cordoba;
Bridet d'Autremont, consul de 2^e cl., chargé du vice-consulat de Southampton;
Bernard, vice-consul de 1^{re} cl., chargé de la chancellerie du consulat général de France à Trieste;
Combalat, conseiller référendaire à la Cour des comptes, chef du secrétariat particulier du président du conseil;
Cardon dit Cardane, publiciste : collaboration distinguée à plusieurs journaux;
Phocas, profess. de clinique chirurgicale à l'Université d'Athènes;
Benoist, ingén. en chef de la Société franco-belge des mines de Somorostro à Bilbao;
Brossard, médecin chirurgien de l'hôpital français du Caire;
Helbronner, présid. de la Société française de bienfaisance de Montréal;
Simon, médecin à Buenos-Ayres;
Benet, citoyen américain, direct. de la Société anonyme des anciens établiss. Hotchkiss et C^{ie};
Blaize, sujet britannique, homme de lettres;
Brignotti, citoyen américain : services exceptionnels rendus aux intérêts français aux Etats-Unis;

Gardiner, sujet britannique, vice-président de la commission administrative de l'hôpital de la Providence à Dinard;
 Horn, sujet hongrois, homme de lettres;
 Millington Drake, sujet britannique, présid. de la Chambre de commerce britannique de Paris;
 Parsons, citoyen américain, ingén. en chef de la Compagnie française des procédés Thomson-Houston.
 L'exequatur a été accordé à MM. :
 Camille Picard, *consul* de Nicaragua à Nice;
 Augustin Le Borgne, *agent consul.* d'Autriche-Hongrie à Fécamp;
 Eugenio Baena, *consul* de Colombie à Tours.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Indo-Chine. — M. le *lieut.-col.* Brundsax est nommé au command. du rég. de marche étranger d'Indo-Chine.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Tonkin. — M. le *vétérin. en 2^e* Pradet est désig. pour le 4^e rég. d'artill. coloniale.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Cochinchine. — M. le *général de divis.* Dumas est nommé au command. de la 2^e division de l'Indo-Chine à Saïgon.

INFANTERIE

Indo-Chine. — M. le *lieut.* Detchebarne est désig. pour servir hors cadres en Indo-Chine.

Cambodge. — M. le *lieut.* Pichelu est désig. pour le bataill. cambodgien.

Cochinchine. — MM. le *colonel* Bourgey; le *chef de bat.* Willer; les *capit.* Raynal, Mariel et Marbot; les *lieut.* Martin, Jarraud, Jousseau, Evin, Tagnon et Cassany sont affectés au 1^{er} annamites.

MM. les *chefs de bat.* Magin et Leblanc; les *capit.* Camuset, Ruillier, Sanyas, Brugirard et Tiffon; les *lieut.* Girardet, Gindreau et Mallarme; les *sous-lieut.* Mangin et Martin sont placés au 2^e annamites.

MM. le *lieut.-col.* Lavoisot; le *capit.* de Nulzec; les *lieut.* Mantrand et Auberger; le *sous-lieut.* Belleaud, Bery, Dor et Leroyer sont désig. pour le 11^e rég.

MM. le *lieut.-col.* Benoit; les *lieut.* Lucquet et Grall et les *sous-lieut.* Cozic, Laborie et Ausseil sont affectés au 12^e rég.

MM. le *chef de bat.* Kauffer; les *lieut.* Cognon, Chanquelin, Van Ryckeghem, Barreau, Fournier et Serres sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. le *lieut.-col.* Friquignon; les *capit.* Jarty, Postaire, Martin et Mirville; les *lieut.* Moret, Dodat et Gosset; les *sous-lieut.* Cotard, Larsonneur, Vincent, Verty et Monier sont désig. pour servir au Tonkin;

MM. les *capit.* Martin et Bailly sont placés à l'état-maj. du command. supér.

MM. les *capit.* Tétré, Brusseau, Fouquet, Moreau, Thibault et Soubiran; les *lieut.* Gicquel, Gay, Contant et Desins sont affectés au 9^e rég.

MM. le *chef de bat.* Chieussé; les *capit.* Demogue et Blaise; les *lieut.* Varenne et Pannetier; les *sous-lieut.* Witzmann et Pantalacci sont placés au 10^e rég.

MM. le *chef de bat.* Merienne-Lucas et le *lieut.* Goumain sont désig. pour le 18^e rég.

MM. le *chef de bat.* Ballet-Baz; les *capit.* Dudilieu, Wemel, Laussu, Julien, Roy et Aurard; le *lieut.* Raould et le *sous-lieut.* Hiérard sont affectés au 1^{er} tonkinois.

MM. le *colonel* Messager; les *capit.* Goehring, de Rauglaudre, Dormoy et Braive; le *lieut.* Alphand sont placés au 2^e tonkinois.

MM. le *capit.* Chibas-Lassalle; les *lieut.* Seguineau et Gaillard; le *sous-lieut.* Carème sont désig. pour le 3^e tonkinois.

MM. les *chefs de bat.* Pere et George; les *lieut.* Bonnard, Kahn, Moustie et Roussel sont affectés au 4^e tonkinois.

M. le *sous-lieut.* Silvain est désig. pour le bataill. de tirailleurs de frontière.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.-col.* Pansier est nommé command. supér. des troupes du groupe du Pacifique;

M. le *capit.* Noël est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Chine. — M. le *capit.* Mayer est désig. pour servir au corps d'occupat.

Cochinchine. — M. le *chef d'escad.* Schack et le *capit.* Cédié sont désig. pour servir à la direct. d'artill. de Cochinchine;

M. les *lieut.* Chantereau et Chourrot sont désig. pour servir en Cochinchine;

MM. les *chefs d'escad.* Gaudel et Gide; les *lieut.* Boudouresque, Peyre et Mazin sont désig. pour servir au 5^e rég.

Tonkin. — MM. le *chef d'escad.* Génin; les *capit.* Quénéa, Chassagnette, Halluette et Arnould; le *lieut.* Marc, Sabouret et Lepoix sont désig. pour servir au Tonkin;

M. le *capit.* Goujon est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine;

MM. le *chef d'escad.* Poivez et le *capit.* Regard sont désig. pour la direct. d'artill. du Tonkin.

Officiers d'administration.

Indo-Chine. — M. l'*offic. d'admin. de 3^e cl.* Leblond est désig. pour servir au gouvernement général.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de 1^{re} cl.* Lechat est désig. pour servir à la direct. d'artill.;

M. Fabre, *stagiaire de 2^e cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. ppal* Mailfert et MM. les *offic. d'admin. de 2^e cl* Andriot et de 3^e cl. Garnier, Mollard dit Deyme et Leroux sont désig. pour servir à la direct. d'artill. du Tonkin.

M. Louis, *stagiaire de 1^{re} cl.*, est désig. pour servir au Tonkin.

Nouvelle-Calédonie. — M. Rouquette, *stagiaire de 1^{re} cl.*, est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

CORPS DU COMMISSARIAT

Chine. — M. le *commiss. de 1^{re} cl.* Kérourio est désig. pour servir à Tien-tsin.

Annam. — M. le *commiss. de 1^{re} cl.* Bailly est désig. pour servir à Hué.

Tonkin. — M. le *commiss. ppal de 3^e cl.* Cruchet est nommé chef du service administratif de la brigade de réserve de Chine; MM. le *commiss. ppal de 3^e cl.* Willotte et le *commiss. de 1^{re} cl.* Cornet sont désig. pour servir à Hanoi.

Officiers d'administration.

Chine. — MM. les *offic. d'admin. de 1^{re} cl.* Soulié et de 3^e cl. Page sont désig. pour servir à Tien-tsin;

M. l'*offic. d'admin. de 2^e cl.* Lemoy est placé à Changhaï.

Tonkin. — MM. l'*offic. d'admin. de 1^{re} cl.* Le Bihan Penanros et de 3^e cl. Drevet sont désig. pour servir à Hanoi.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. Briand, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est désig. pour servir au corps d'occupat.;

M. le *méd.-maj. de 1^{re} cl.* Delay est détaché au poste médical consulaire d'Hoï-Hao (île d'Hainan);

M. le *méd.-maj. de 2^e cl.* Chartres est mis à la disposition de la Société franco-belge d'études de chemin de fer de Chine.

Annam. — M. Dumas, *méd. ppal de 2^e cl.*, est nommé direct. du service de santé de l'Annam.

M. le *méd.-maj. de 2^e cl.* Brengues est désig. pour servir à la mission de délimitation siamo-annamite;

M. le *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.* Dhoste est désig. pour servir à Tourane et M. le *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.* Magunna à Hué.

Cochinchine. — M. le *méd.-maj. de 1^{re} cl.* Patriarche est désig. pour servir à Saïgon;

M. le *méd.-maj. de 2^e cl.*, Nouaille-Degorce est placé à Travinh; MM. les *méd.-maj. de 2^e cl.* Laffay et Audiau sont désig. pour Saïgon;

M. le *pharm.-maj. de 1^{re} cl.* Dubois est nommé chef du service pharmaceutique à Saïgon.

Laos. — M. le *méd.-maj. de 2^e cl.* Lenoir est affecté au service de la vaccine au Laos;

M. le *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.* Sibiril est placé à Khong.

Tonkin. — MM. Boyé, *méd.-maj. de 2^e cl.*, et Durand, *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin;

M. Devy, *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.*, est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine;

M. Crossouard, *méd.-maj. de 1^{re} cl.*, est affecté au 10^e rég. à Dap-cau;

M. de la Barrière, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est placé à Lao-kay;

M. Mias, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est désig. pour le 1^{er} tonkinois à Tong;

M. Fargier, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est affecté à Quang-yen;

M. Puysségur, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est placé au 2^e tonkinois à Lam;

M. Augé, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est affecté au 9^e rég. à Hanoï ;
 M. Savignac, *méd.-maj. de 2^e cl.*, au 3^e tonkinois à Bac-ninh,
 et M. Foll, *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.*, au 4^e tonkinois ;
 M. Plomb, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est désig. pour servir à Long-tchéou ;
 M. Hermant, *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.*, est affecté à Hanoï.

Nouvelle-Calédonie. — MM. Guégan et Pistre, *méd. aides-maj. de 1^{re} cl.*, sont désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Chine. — M. l'offic. d'admin. de 3^e cl. Adrian est désig. pour servir à Tien-tsin.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Attachés militaires. — M. le *contre-amiral* de Fauque de Jonquières est nommé attaché naval à l'ambassade de France à Berlin.

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Crète. — M. le *lieut. de vaiss.* Martin des Pallières est désig. pour embarq. comme second sur le *Condor*.

Extrême-Orient. — M. le *capit. de fréq.* Delzons est désig. pour embarq. sur le *Gueydon* ;
 M. le *lieut. de vaiss.* Hallier est nommé au command. du *Sabre* ;
 M. le *lieut. de vaiss.* Roque est nommé au command. de la *Sagaie* ;
 M. l'*enseig. de vaiss.* Héret est désig. pour embarq. sur le *Sabre* ;
 MM. les *enseig. de vaiss.* Debrabant et Barthe sont désig. pour embarq. sur la 2^e flottille des mers de Chine ;
 MM. les *enseig. de vaiss.* Brusq et Le Querrec et le *mécanic. ppal de 2^e cl.* Lagarde sont désig. pour embarq. sur la *Françisque* ;
 M. le *mécanic. ppal de 2^e cl.* Bidon est désig. pour embarq. sur le *Redoutable* ;
 M. le *mécanic. ppal de 2^e cl.* Fontanier est désig. pour embarq. sur le *Takou* ;
 M. le *mécanic. ppal de 2^e cl.* Houzelle est désig. pour embarq. sur le *Sabre*.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 1^{re} cl.* Verré est désig. pour embarq. sur le *Montcalm*.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 1^{re} cl.* Olivier est désig. pour embarq. sur le *Vétérin*.

Services administratifs.

Cochinchine. — M. le *commis de 2^e cl.* Fleury est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon ;
 M. Lecorre, *commis de 2^e cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Moret est nommé administ. de 1^{re} cl. des services civils de l'Indo-Chine.

M. Lemaire, gouvern. de 1^{re} cl. des colonies, est nommé gouvern. de la Nouvelle-Calédonie.

Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

MM. :

Guy, gouvern. de 2^e cl. des colonies ;
 Ormières, gouvern. de 3^e cl. des colonies.

Au grade de chevalier.

MM. :

Morgat, chef de bureau à l'administ. centrale ;
 Tesseron, sous-chef de bureau de l'administ. centrale ;
 Chinchard, sous-chef de bureau à l'administ. centrale ;
 Beurdeley, sous-chef de bureau à l'administ. centrale ;
 Merwart, secrét. général de 1^{re} cl. des colonies ;
 Laffont, administ. de 1^{re} cl. des services civils de l'Indo-Chine ;
 Bos, administ. de 1^{re} cl. des services civils de l'Indo-Chine ;
 Desaille, administ. en chef de 2^e cl. des colonies ;
 Crouzat, ingén. des trav. publics des colonies ;
 Lescarret, inspect. ppal de 2^e cl. de la milice à Madagascar ;
 Siger, notaire à la Martinique ;
 Raoux, présid. de la Chambre de commerce de Papeete ;
 Gruss, capit. d'infant. coloniale ;
 Bosc, commiss. ppal de 3^e cl. des troupes coloniales ;
 Kerbrat, surveill. des établis. pénitent. des colonies.

AVIS

MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du 20 février 1901), des Affaires étrangères (en date du 11 mars), de la Marine (en date du 13 mars), de l'Agriculture (en date du 6 février), du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (en date du 12 février), des Travaux publics (en date du 16 avril), et de la Guerre (en date du 30 mai), ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.

M. le Ministre des Colonies a donné, le 18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.

Bibliographie

La France puissance coloniale. — *Etude d'histoire et de géographie politiques*, par HENRI LORIN. 1 vol. in-8° de 500 pages, avec cartes. Challamel, éditeur. Paris, 1906.

Nos lecteurs ont pu souvent apprécier par eux-mêmes le mérite scientifique et le talent d'écrivain de notre collaborateur et ami M. Henri Lorin, professeur de géographie à l'Université de Bordeaux ; aussi n'est-il pas nécessaire d'insister sur la valeur de son nouvel ouvrage.

L'intérêt particulier, le grand mérite du livre de M. Henri Lorin est d'exposer dans ses principes, dans son progrès, dans les conditions de son développement ultérieur l'expansion coloniale contemporaine de notre pays.

Partant d'un abrégé historique très condensé de la colonisation française, l'auteur passe en revue, d'après l'ordre géographique, les diverses parties de notre empire colonial : Afrique du Nord, Afrique Occidentale et centrale, Océan Indien, Extrême-Orient, Amérique et Pacifique.

A propos de chaque colonie ou groupe de colonies, il expose, en s'appuyant sur une consciencieuse étude de la terre et des hommes, les ressources locales et la valeur impériale de ces possessions. On remarquera particulièrement les chapitres consacrés aux voies d'accès de l'Océan Indien et les intéressantes considérations suivantes exposées à propos de la défense de l'Indo-Chine :

Les récents événements d'Extrême Orient ont vivement appelé sur notre Indo-Chine l'attention de l'opinion publique et du parlement ; avant même que le Japon eût affirmé, avec autant de méthode que d'éclat, sa supériorité navale et militaire sur la Russie, un journal parisien avait publié un document très inquiétant ; c'était le rapport du général japonais Kodama, ancien gouverneur de Formose, qui exposait un plan complet d'invasion de l'Indo-Chine française et concluait au succès certain, presque facile, de cette opération. L'authenticité de ce texte a été contestée, mais comme il ne faisait que préciser des intentions connues de toutes les chancelleries européennes, on peut considérer que cette divulgation — ou cette invention — a fort opportunément réveillé la nonchalance où nous nous

attardons trop volontiers; la question de la défense de l'Indo-Chine a été posée brutalement, trop nerveusement à notre gré, car il n'était guère opportun de laisser voir à l'étranger que nous faisons une découverte; mais ce sont là les infirmités de notre tempérament national, et c'est beaucoup déjà que tant d'intérêt véhément succède à l'indifférence d'autrefois.

Nous aurions tort de nous dissimuler que les succès du Japon nous commandent une vigilance extrêmement avisée; dans les provinces chinoises, étudiées au précédent chapitre, le Japon a organisé une propagande anti-européenne, qu'il mène habilement par des instituteurs instruits dans ses universités; au Tonkin même, l'autorité administrative a saisi des ballots de cartes illustrées, où les victoires du Japon sont exaltées comme les premiers exploits d'une revanche de l'Asie sur l'Europe. Dans nos villes indo-chinoises, l'influence japonaise pénètre à l'abri de congrégations de Chinois, sociétés d'allures inoffensives, à décor de syndicat commercial ou de groupe intellectuel, en fait politiques et résolument « xénophobes »; l'une d'elles a son siège à Bangkok, près la légation du Japon. L'espionnage japonais est pratiqué, au su de notre administration, dans toute l'Indo-Chine; divers incidents de la guerre de Mandchourie ont prouvé que les officiers japonais ne reculaient devant aucun sacrifice de dignité personnelle pour surprendre les secrets de leurs adversaires; chez nous, ils associent l'espionnage au colportage du thé, qui permet de pénétrer dans les intérieurs, et probablement à certain autre commerce, qui prête à des confidences plus intimes encore.

Il n'est pas besoin de réfléchir longtemps pour connaître que la défense de l'Indo-Chine nous est impossible, si nous ne sommes pas solidement appuyés sur la confiance et la collaboration des indigènes; c'est donc la société indigène elle-même qu'il faut rallier à nous. Une bonne politique indigène, tel est le premier article et peut-être le plus essentiel d'un programme de défense de l'Indo-Chine. Pour exciter nos sujets contre nous, les prédicateurs des sociétés secrètes exploitent nos rancunes contre nos procédés administratifs; ils cherchent à les attirer dans les kouangs chinois, en leur représentant que là ils n'auront presque pas d'impôts à payer, qu'ils ne seront requis pour aucune corvée, qu'ils ne seront jamais soumis à une justice qu'ils ne comprennent pas. Certes, toutes ces obligations correspondent en principe à des avantages inséparables de la domination française et que le développement des travaux d'utilité publique rend plus sensibles chaque jour; mais cette propagande antifranaise nous fait un devoir d'expliquer sans cesse notre action aux indigènes, ce que nous n'avons pas fait jusqu'ici, et de la modeler de plus en plus exactement sur leurs traditions, voire sur leurs préjugés.

A Lhasa, La Ville Interdite, par M. PERCEVAL-LONDON, correspondant spécial du *Times*. — Relation de la marche de la Mission envoyée au Tibet par le gouvernement anglais en 1903-1904. Introduction du colonel Younghusband, commandant l'expédition. — Un beau volume in-8° Jésus de plus de 400 pages sur papier vergé et illustré de 24 planches en héliogravure tirées hors texte. — Broché, 20 francs; relié, 25 francs. (Hachette et C^{ie}, Paris.)

Il serait difficile, parmi les récits les plus captivants d'explorations aventureuses, d'en citer un qui dépasse en intérêt la relation de M. Perceval-London.

Le compte n'est pas long à faire des Européens qui, depuis Marco Polo, ont franchi les frontières du Tibet. Mais c'est, cette fois, bien autre chose: il s'agit d'une expédition européenne pénétrant jusqu'à Lhasa, la ville sainte, la ville des Dalaï Lama et des *gompas* (couvents), la « ville interdite ».

Correspondant spécial du *Times* et membre de l'état-major de la mission, M. Perceval-London était mieux placé que qui que ce fût pour en tracer l'histoire; mais cette compétence particulière n'est que l'un de ses titres à notre attention et l'on ne sait ce qu'il faut louer davantage en lui, de la sûreté de son coup d'œil, ou de son talent à décrire ce qu'il a si bien observé, le pays et les êtres, les traditions et les mœurs, étranges et mystérieuses. Ce vivant récit est d'ailleurs admirablement commenté par ces magnifiques planches hors texte, où revivent, dans une intense réalité, et les aspects divers du Tibet, et les phases de l'expédition qui vient enfin de nous le révéler.

Nous en détachons la page suivante consacrée à la description de l'arrivée à Lhasa :

« Enfin, après une petite ascension de 700 mètres, le panorama de Lhasa éclata pour ainsi dire à nos yeux.

« Oui! Lhasa serait encore Lhasa, ne fût-elle qu'une agglomération de huttes dans un désert de sable! Mais la magnificence du spectacle qu'elle offre est à peine imaginable. Rien n'y manque: architecture, arbres séculaires, verdoyantes et larges places, rivières, montagnes, tout à la fois concourt à rehausser l'admirable tableau qui s'offre du haut de ce belvédère. Et la beauté de Lhasa s'augmente encore de l'impossibilité où se trouve si longtemps le voyageur de l'apercevoir derrière le rideau de promontoires rocheux qui s'élèvent dans toute la vallée du Kitchou. Rien dans les approches de la ville, rien encore dans les descriptions et les plans qui ont été faits antérieurement, rien ne nous faisait prévoir cette profusion magnifique de palais gigantesques et de toits dorés, dans une végétation merveilleuse.

« Le palais est isolé, dans la ville même, sur un rayon de plus d'un kilomètre, par une ceinture de parcs et de jardins merveilleux qui ont fait donner à Lhasa le nom de Ville des Jardins. Dans cette admirable verdure, vierge de temples, vierge de maisons, ne passe pas une route, à peine des sentiers. Le puissant orgueil des moines, qui a fait vivre et qui tuera peut-être un jour le Tibet, a mis là son empreinte: dans cette étrange et belle ville que son isolement farouche défend du contact étranger, il a voulu que fût plus isolé encore le palais du roi et du Dieu.

« Au-dessus des massifs, au travers des jardins, on entrevoit bien la ville elle-même, un enchevêtrement de rues étroites et de maisons aux toits plats couronnés çà et là d'un éblouissement de toits d'or et de coupes dorées; mais la vue, pour l'instant, ne s'y arrête pas: elle est toute au Potala qui l'attire comme un aimant. L'audace et le gigantesque en architecture ne sauraient être poussés plus loin: songez que cette merveille de pierre s'élève à 25 mètres plus haut que la croix d'or qui surmonte la cathédrale de Saint-Paul. Le Potala dominerait Londres; il éclipserait Lhasa. Il n'y a certainement rien en Europe qui puisse lui être comparé. Peut-être l'austérité de ses façades énormes, simples et nues, sa façade sud-est surtout, absolument colossale, vous suggère-t-elle un rapprochement avec la grandeur massive de l'architecture égyptienne; mais pour la beauté de l'entourage et surtout pour le jeu des couleurs, qui éclatent sur les monuments, l'Égypte même n'a rien de comparable.

« Dans la mer de verdure qui en baigne la base, les murailles blanches s'élèvent percées de mille fenêtres, logis des moines qui, vêtus de rouge, se chauffent au soleil, de-ci de-là, sur les paliers lointains. Une fois par an, les murs principaux du Potala sont badigeonnés de blanc; mais la gamme des couleurs est, ailleurs, infiniment variée; le bâtiment central du Palais, le Phodang-Marpo, demeure particulière du Dieu lui-même, qui se dresse carrée, sur et entre les massifs de la puissante maçonnerie, est d'un rouge cramoisi; et les toits d'or, qui s'appuient au ciel,

fondent sous l'éclat de leurs feux une succession de teintes vertes, de marron, de bleu pâle...

« Le Potala rappelle un peu le Shwé-Dagon de Rangoun; mais c'est un rapprochement tout moral, qui fait penser simultanément à ces deux grands sanctuaires du bouddhisme contemporain; car, sous le rapport de la construction, de la décoration, du milieu même, il est difficile d'imaginer deux moments plus différents.

« La disproportion complète qui règne entre le Palais et le quartier de la ville qu'habite la population, est d'une profonde signification: les maisons qui s'entassent à 2 kilomètres au delà du Potala, derrière sa couronne de verdure, accentuent, par leur insignifiance, l'abîme qui sépare le peuple, des prêtres du Tibet. C'est, il est vrai, dans ce quartier que se trouve le sanctuaire le plus vénéré de la foi; c'est sous les toits d'or lointains du Jo-kang que s'abritent l'idole suprême, les richesses et les traditions du culte bouddhique; il est encore vrai qu'il n'y a rien de particulièrement sacré dans le Potala lui-même; mais le Potala symbolise d'autant mieux la puissance monstrueuse des lamas et d'orgueil qui sépare les moines du Tibet, d'une religion qu'ils ont prostituée.

« La terrible sainteté qui entoure la personne de leur chef divin éclate au Potala d'une façon qui doit impressionner le dernier des pèlerins. Cette arme à deux tranchants, la réclusion, dont le Pape dans sa solitude magnifique du Vatican se sert avec un succès douteux, cette arme brille d'un éclat non pareil dans l'arsenal du Grand Lama: son usage est justifié par un succès prodigieux. Une visite au Potala satisfait l'âme du sujet le plus récalcitrant de Sa Sainteté.

« J'ai dit et pensé bien du mal du Lamaïsme; mais la vue du Potala renverse tous les préjugés que le Lamaïsme fait concevoir. Le Lamaïsme peut être un instrument d'oppression; mais ses victimes, quand elles ont vu le Potala, ne protestent pas. Le Lamaïsme peut être une barrière contre tout progrès humain, le symbole vivant de ce que nous autres, Occidentaux, nous avons toujours combattu et souvent vaincu en fait de bizarrerie, de cruauté et d'esclavage; mais, sous le soleil ardent d'un jour d'été, sous le voile blanc d'un ciel sans nuages, le Potala renverse la critique et impose la croyance, quelque étroite et cruelle qu'elle soit. Dans un paradis de fraîcheur et de verdure, dans la ceinture neigeuse des plus hautes montagnes du globe, le Lamaïsme a élevé un monument qui dépasse infiniment tout le roman et toute la poésie dont ses mystères l'avaient depuis longtemps entouré à nos yeux. »

Visions de guerre : Six mois en Mandchourie avec S. A. I. le grand-duc Boris de Russie (1),
par IVAN DE SCHAECK.

Ce livre est le simple journal quotidien d'un témoin admirablement placé pour tout voir, tout entendre et tout noter, heure par heure, du drame formidable qui se joua dans les plaines de Mandchourie et se dénoua par les boucheries humaines de Liao-yang et de Moukden. M. le chevalier Ivan de Schaeck avait déjà accompagné le grand-duc Boris de Russie en Extrême-Orient deux ans auparavant. Il y est retourné au début des hostilités, a assisté à l'inutile effort de Port-Arthur, a vu le grand-duc Cyrille échapper par miracle à la catastrophe du Petro-

pavlovsk. Aucun détail ne lui a semblé oiseux. S'il s'est attaché à donner une vive et rapide impression de la grande lutte en la situant avec précision dans son milieu vrai, il a rendu, avec non moins de fidélité, les mœurs, l'état d'esprit, l'attitude des combattants; il a mesuré exactement le péril jaune si mal apprécié en Europe; il a analysé sans parti pris les causes de ce que l'opinion mondiale a appelé un peu légèrement la reculade russe, et défini de façon pittoresque le sentiment des malheureux petits cultivateurs chinois condamnés à payer les pots cassés. Ces *Visions de guerre* sont un tableau animé, une résurrection du plus grand mouvement d'armes qui rappelle les épopées légendaires. Elles se complètent et s'éclairent d'une série de quarante-deux illustrations du plus haut intérêt, établies d'après les documents photographiques du grand-duc Boris et de l'auteur.

LIVRES REÇUS

A Lhassa. La Ville interdite, par M. PERCEVAL-LONDON, correspondant spécial du *Times*. Relation de la marche de la mission envoyée au Thibet par le gouvernement anglais en 1903-1904. Introduction du colonel Younghusband, commandant l'expédition. Un beau vol. in-8° jésus de plus de 400 pages sur papier vergé et illustré de 24 planches en héliogravure tirées hors texte. Broché : 20 francs; relié : 25 francs. (Hachette et C^{ie}, Paris.)

Visions de guerre. Six mois en Mandchourie avec S. A. I. le grand-duc Boris de Russie, par IVAN DE SCHAECK. Un vol. in-8°. Prix : 5 francs. Librairie Plon-Nourrit et C^{ie}, rue Garancière, Paris.

AVIS IMPORTANT

La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1^{er} janvier de l'année de leur souscription.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

Le Gérant : A. MARTIAL.

(1) Un volume in-8°. Prix : 5 francs. Librairie Plon-Nourrit et C^{ie}, 8, rue Garancière, Paris-6^e.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 45.000.000 DE FRANCS

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DÉPARTS DE MARSEILLE

Du 16 Février 1906 aux dates suivantes :

Egypte et Syrie	Jeudi 1 ^{er} Mars 4 h. s.	Pour Alexandrie, Port-Saïd et Beyrouth (retour par les mêmes escales, et Jaffa) (1).....	CONGO C. Bourge.
Naples, Grèce, Turquie, Syrie.....	Jeudi 1 ^{er} — —	Pour Naples, Le Pirée, Smyrne, Dardanelles, Constantinople, Smyrne, Vathy, Beyrouth, Larnaca, Mersina, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, Jaffa, Caïffa et Beyrouth (1).....	ORÉNOQUE C. Boyer.
Angleterre (Pour marchandises seulement.....)	Vendredi 2 — midi.	Pour le Havre et Londres (prenant des liquides en fûts).....	MATAPAN C. Ferrari.
Grèce, Turquie et Mer Noire.....	Samedi 3 — 4 h. s.	Pour Patras, Syra, Salonique, Constantinople et Odessa (retour par lde mêmes escales) (1)..... (1) Sauf changements nécessités par les mesures sanitaires.	SIDON C. Pignol.
Ceylan, Indes, Cochinchine, Siam, Tonkin, Chine et Japon	Le Dimanche 4 Mars 1906, à 11 heures du matin Pour Port-Saïd, Suez, Aden, Colombo, Singapore, Saïgon, Hong-Kong, Changhaï, Kobé et Yokohama. <i>Correspondances : à Colombo pour Pondichéry et Calcutta; à Singapore pour Batavia; à Saïgon : 1^o pour Nhatrang, Quinhon, Tourane et Haïphong; 2^o pour Bangkok.</i>		ERNEST-SIMONS C. Bourdon. l. de v.
Indes, Ceylan, Australie, Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides	Le Mercredi 14 Mars 1906, à 11 heures du matin, Pour Port-Saïd, Suez, Aden, Bombay, Colombo, Fremantle, Adélaïde, Melbourne, Sydney et Nouméa. (Service annexe de Nouméa aux Nouvelles-Hébrides.)		NÉRA C. Schmitz l. de v.
Ceylan, Cochinchine, Siam, Tonkin, Chine et Japon et pour Passagers seulement, Australie Nouvelle-Calédonie et Nouvelles-Hébrides	Le Dimanche 18 Mars 1906, à 11 heures du matin Pour Port-Saïd, Suez, Djibouti, Colombo, Singapore, Saïgon, Hong-Kong, Changhaï, Kobé et Yokohama. <i>Correspondances : à Colombo avec le Néra pour les passagers à destination de l'Australie, de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides; à Singapore pour Batavia; à Saïgon : 1^o pour Nhatrang, Quinhon, Tourane et Haïphong; 2^o pour Bangkok.</i>		POLYNÉSIE C. Broc. l. de v.
Djibouti Madagascar La Réunion Maurice	Vià Zanzibar	Le Samedi 10 Mars 1906, à 11 heures du matin Pour Port-Saïd, Suez, Djibouti, Monbassa, Zanzibar, Mutsamudu, Mayotte, Majunga, Nossi-Bé, Diégo-Suarez, Tamatave, La Réunion et Maurice.	OXUS C. Rivière.
	Vià Mahé	Le Dimanche 25 Mars 1906, à 11 heures du matin Pour Port-Saïd, Suez, Djibouti, Aden, Mahé (Seychelles), Diégo-Suarez, Sainte-Marie, Tamatave, La Réunion et Maurice. <i>Correspondances à Diégo-Suarez : 1^o Côte Ouest de Madagascar pour Nossi-Bé, Analalave, Majunga, Naméla, Morundava, Ambohibé et Tuléar (Nossi-Bé, Majunga, Naméla et Ambohibé pour passagers seulement); 2^o à Diégo-Suarez ou Tamatave, Côte Est de Madagascar pour Vohémar, Maroantsetra, Vatondry, Mahanoro, Mananjary, Farafangana, et Fort-Dauphin.</i>	IRAOUADDY C. Riquier, l. de v.

LIGNES COMMERCIALES D'INDO-CHINE ET D'EXTRÊME-ORIENT

DÉPARTS A DATES FIXES

	D'ANVERS	DE DUNKERQUE	DU HAVRE	DE MARSEILLE	
Colombo, Singapore, Hong-Kong, Changhaï, Japon.	—	—	—	—	LAOS C. Abel. KOUANG-SI C. Barillon.
	10 Mars 1906	—	—	—	
Colombo, Saïgon, Tourane, Haïphong.	—	13 Février	17 Janvier	28 Février	DANUBE C. Hénon EL KANTARA C. Lemonnier. ANNAM C. Malaval.
	—	13 Mars	17 Mars	30 Mars	
	Départ supplémentaire.....	—	—	10 Mars	
	—	—	—	—	

DÉPARTS du Havre pour Marseille
(pour marchandises seulement)

Mardi 27 Février 1906
Mardi 6 Mars 1906

CHARENTE
C. Penon.
MEDOC
C. Martin.

DÉPARTS DE BORDEAUX

Le Vendredi 2 Mars 1906

Pour Porto-Leixoës, Lisbonne, Dakar, Rio-Janeiro (1), Santos, Montévidéo et Buenos-Ayres.

Le Vendredi 16 Mars 1906

Pour Vigo, Lisbonne, Dakar, Pernambuco, Bahia, Rio-Janeiro (1), Montévidéo et Buenos-Ayres.

(1) Par transbordement à Rio-Janeiro pour Parafagua, Antonina, Santa-Catharina, Rio-Grande do Sul, Pelotas et Porto-Alègre, pour marchandises seulement.

MAGELLAN
C. Dupuy-Fromy.
l. de v.

CORDILLÈRE
C. Richard
l. de v.

Espagne, Portugal, Sénégal, Brésil et La Plata.